13e année - Nouvelle série

c.m.

revue mensuelle

N° 131-132 - mars-avr. 85

SPECIAL CENTENAIRE DU POB

Claude Renard

Jean Puissant

Françoise Nice

Nicolas Errante

Madeleine Mairlot

RTBF

Quelle information ? Quel pluralisme ?

cahiers marxistes

Au sommaire

Le centenaire du POB
— En guise d'avant-propos p. 1
— A propos d'un centenaire - au delà du réformisme, par **Claude Renard** p. 3
— POB et syndicats ou inversément, par **Jean Puissant** p. 22
— Le POB et la Journée des huit heures, par **Françoise Nice** p. 31
— 1919-1939 : le POB, courroie de transmission de la Commission Syndicale de Belgique par **Nicolas Errante** p. 53
— « Nous rentrons au Parti socialiste », un épisode de la guerre d'indépendance syndicale, par **Madeleine Mairlot** p. 64

La crise et l'information radio-télévisée
Oui au pluralisme, mais quel pluralisme ? p. 80
Un débat avec Hughes Le Paige, André Menu, Georges Moucheron + le point de vue de Christiane Lepère p. 90
Annexes
— Un document de la CGSP, dit de Melreux, novembre 1975 p. 92
— Le Manifeste et le contre-manifeste des journalistes de la RTBF p. 94
— La réponse du PCB à l'Association des journalistes de la RTBF p. 95

Notes de lecture : « Punir, mon beau souci, pour une raison pénale », édité par la Revue de l'Université de Bruxelles p. 96

Comité de patronage :
Edmond Dubrunfaut, Augustin Duchateau, Robert Dussart, René Noël, Willy Peers, Roger Somville.

Comité de rédaction :
Jacques Aron, Jean Blume, Francis Chenot, Claudine Cyprès, Pascal Delwit, J.M. De Waele, Pierre Gillis, Serge Govaert, J.J. Heirwegh, Rosine Lewin, Jacques Moins, Jacques Nagels, Marc Rayet, Claude Renard, Christian Vandermotten, J.P. Vankeerberghen, Benoit Verhaegen.

Rédacteur en chef : Rosine Lewin.

Edité sous le patronage de la Fondation Joseph Jacquemotte.

EN GUISE DE PRÉAMBULE...

Pourquoi un numéro des Cahiers marxistes à propos du centenaire du POB ?

D'abord parce que ce centenaire représente une tranche d'histoire d'une densité dramatique et d'une fécondité étonnantes. Ensuite parce que ce centenaire n'est pas celui du réformisme. La fondation du POB a été une œuvre révolutionnaire, montre Claude Renard.

Mais alors quand et comment l'œuvre révolutionnaire s'est-elle muée en réformisme ? Il n'y a pas eu de transmutation d'un or pur en vil plomb. Le processus est complexe, non-linéaire. Il mène cependant, à l'estime de Claude Renard, à un « réformisme dégénéré », qui justifie des interrogations sur l'avenir immédiat — mais aussi la conviction que « le mouvement réel ira au-delà du réformisme ».

Les CM ont choisi d'apporter aux recherches et rélexions suscitées par le centenaire du POB une contribution centrée pour l'essentiel sur les rapports entre le parti socialiste et « son » syndicat. Rapports mouvants, où le poids spécifique de chaque partenaire est variable au fil des décennies. Rapports qui font apparaître les limites et/ou les ambiguités de l'indépendance syndicale.

Jean Puissant, chargé de cours à l'ULB, brosse à larges traits le contexte et l'histoire de ces rapports, de 1885 à 1945. Y apparaît avec force le contraste entre une industrialisation précoce et un système politique retardataire. Les faiblesses du mouvement syndical (jusque 1918) s'inscrivent sur cette double trame. La guerre constituera « un élément capital de l'intégration du POB dans le système politique et social belge ».

C'est par le biais de la conquête de la journée des huit heures, que Françoise Nice analyse les rapports

Parti/syndicats, côté Parlement et côté luttes ouvrières. Pour sa part, Nicolas Errante examine plus particulièrement la période de l'entre-deux-guerres, en ce compris les répliques du POB et des syndicats face à la crise des années trente. Enfin, Madeleine Mairlot décortique un éditorial particulièrement significatif de Joseph Coppé, rédacteur en chef de « La Wallonie », le quotidien de la FGTB de Liège-Huy-Waremme.

On notera que ces trois jeunes auteurs avaient consacré leurs mémoires de licence (Nice et Errante en Histoire, Mairlot en journalisme) aux thèmes traités ici.

A condition de ne pas confondre réformisme et partis socialistes, ces quelques pages pourront — du moins, nous l'espérons — alimenter une réflexion fructueuse, animer un débat d'idées dont la gauche a le plus grand besoin.

CLAUDE RENARD

A propos d'un centenaire... au-delà du réformisme

Tout laisse supposer que la célébration du centenaire du POB sera considérée, en tout cas du point de vue politique, comme une quasi-exclusivité des partis socialistes belges.

On peut le comprendre en raison du poids de ces partis dans les couches salariées de la population et dans le fonctionnement de l'Etat. Mais, plus qu'à l'histoire, c'est aux rapports de force politiques actuels que l'on devra cette identification. L'histoire donne à l'événement d'autres éclairages. En effet, si le PSB de 1945 et les deux partis socialistes nés de la scission de 1978 sont incontestablement les héritiers d'un POB qui était complètement dominé par le réformisme lors de sa disparition, les choses sont loin d'être aussi indiscutables quand on se penche sur d'autres phases de l'évolution de ce parti, — phases qui représentent au moins la moitié de son itinéraire historique.

UNE HISTOIRE COMMUNE

Les communistes n'ont évidemment aucune raison de se sentir des affinités avec le POB que présidait Henri De Man à la fin des années '30. Mais nous n'en sommes pas encore au centenaire d'une faillite. Ce que l'on commémore, c'est la fondation du POB, acte d'une importance capitale pour l'ensemble du mouvement ouvrier et démocratique de ce pays.

Parmi les communistes de 1921, un grand nombre avaient milité dans le POB avant, pendant et après la première guerre mondiale; et ils pouvaient se trouver des précurseurs jusque dans les associations ouvrières de la 1re Internationale qui avait été le banc d'essai de la plupart des pionniers du socialisme belge.

Rappelons que, dans ses commentaires sur la grève générale de 1913, Lénine lui-même ne concevait manifestement, pour la classe ouvrière belge, aucun autre parti que le POB, parti dont les premiers succès parlementaires avaient été salués avec joie par Engels. Ce fut de surcroît le POB qui assura en Belgique la première diffusion relativement large du « Manifeste communiste » (Edition Germinal).

Les communistes ont donc, au moins autant que les socialistes, de bonnes raisons d'évaluer leur part de l'héritage. Il s'agit aussi de leur histoire. Histoire qui se confond d'un bout à l'autre avec celle des organisations ouvrières dont le développement permit, en 1885-86, l'entrée du prolétariat industriel sur la scène politique nationale.

Cette histoire connut des moments de confrontations véhémentes qui firent parler de « diviseurs communistes » et de « trahisons réformistes ». Mais le vocabulaire des ruptures passe avec les situations de rupture. Comme l'a noté Augustin Duchâteau, « c'est une erreur de juger les scissions du passé avec la compréhension qu'on pouvait en avoir dans le passé, alors que l'histoire permet de parvenir à un jugement plus sain et plus serein ».

Du reste, déjà en 1921, lors du IIIe congrès de l'Internationale communiste, Lénine estimait qu'après les déchirements nécessaires que l'on venait de vivre, il fallait cesser de considérer comme « un sport » la dénonciation du centrisme. Et l'on ignore généralement qu'il y eut ensuite des négociations (qui mériteraient aujourd'hui une étude approfondie) en vue d'une éventuelle réunification des trois internationales, dont celle qu'on appelait alors l'Internationale 2 1/2. Ces négociations échouèrent. Du côté communiste, on imputa cet échec à l'aveuglement obstiné des partis sociaux-démocrates devant la révolution soviétique et il est certes vrai que ces partis ne ménageaient pas leurs imprécations contre le bolchévisme, en harmonie avec l'idéologie dominante. Cela ne suffit pourtant pas à justifier le sectarisme épais qui s'empara de l'Internationale communiste après la mort de Lénine. Sectarisme qui dura jusqu'aux premiers revirements annonciateurs des luttes du Front populaire et, dans ce contexte, du VIIe congrès de l'IC (1935). Mais il reste que, devant la montée du péril fasciste, le sens des réalités autant que le sens d'une histoire commune, dont Joseph Jacquemotte avait personnellement vécu chez nous toutes les contradictions, reprirent le dessus en Belgique comme ailleurs. Et ce fut précisément Jacquemotte qui, en 1936, renoua le plus explicitement des fils rompus par les ondes de choc de 1917, en proposant, sous certaines conditions, l'adhésion collective du parti communiste au POB (idée que René Beelen reprendrait au début des années '60, en s'adressant cette fois à l'Action commune socialiste).

Le fait que cette proposition resta sans suite et tous les démêlés qui ont jalonné jusqu'à nos jours les rapports entre socialistes et communistes ne changent pourtant rien au constat de l'histoire : le centenaire du POB concerne aussi et très directement les communistes belges.

UNE ŒUVRE RÉVOLUTIONNAIRE

La fondation du POB en 1885 n'ouvre pas en Belgique l'ère du réformisme. Encore faut-il préciser ce que nous entendons par là. Le fait de lutter pour des réformes n'est pas la caractéristique du réformisme, pas plus que le fait d'envisager le passage au socialisme par la voie de réformes (possibilité qui dépend uniquement des rapports de forces).

Les caractéristiques du réformisme sont tout autres. Pour l'essentiel, c'est une théorie de l'évolution sociale qui oppose les réformes à la

révolution. C'est, par là, un système de pensée spécifique, mais non homogène, dans la mouvance de l'idéologie dominante; un courant de pensée en général florissant dans la partie des couches salariées et des milieux intellectuels qui, tout en s'accommodant du capitalisme, veut l'humaniser par des réformes. C'est, corollairement, une politique qui, vis-à-vis de la classe dirigeante, a un caractère systématiquement conciliateur et a pour effet d'aliéner l'indépendance politique du mouvement ouvrier et démocratique. Tels sont les traits typiques et permanents du réformisme. Et il est bien certain qu'ils ne s'accusent pas toujours avec une égale intensité; celle-ci varie selon les circonstances et l'état du mouvement réel, engendré, disait Marx, « par les tendances naturelles et irrépressibles de la société moderne ».

On ne retrouve pas ces caractéristiques dans le POB des origines, à moins de faire jouer l'effet rétroactif ou de considérer que des idées embryonnaires (déjà repérables bien avant 1885) devaient fatalement se constituer un jour en système de pensée achevé.

A quelle nécessité répondait la création du POB ?

C'est un vieux révolutionnaire, Nicolas Coulon, qui avait écrit trente ans plut tôt en s'adressant aux travailleurs manuels : « Mettez-vous à même d'être un jour des hommes d'état, afin de pouvoir diriger vos affaires : et alors l'horrible misère disparaîtra pour faire place au bien-être et à la liberté ».

La fondation du POB réalisait le rêve de Nicolas Coulon qui donnerait plus tard son nom à un cercle marxiste de Seraing, éditeur de « La lutte des classes » de de Brouckère et De Man. Les réformes réclamées (suffrage universel, loi des 8 heures, etc.) étaient des réformes indispensables et — fait nouveau — ressenties comme telles par les ouvriers eux-mêmes. Aussi le POB fut-il très vite adopté par eux, dans tout un processus de changements politiques qui, après les grèves violentes de 1886, affecta l'ensemble de la société belge.

On invoque souvent les obscurités théoriques de la charte de Quaregnon (1894) et l'héritage proudhonien de César De Paepe pour expliquer idéologiquement les glissements ultérieurs du POB vers le réformisme. Mais il faut relativiser le rôle des facteurs idéologiques dans cette évolution, même s'ils ont revêtu à la longue une importance primordiale. Les communards, dont beaucoup s'étaient réfugiés en Belgique après la victoire des versaillais, avaient fait la première révolution prolétarienne de l'histoire avec un bagage d'idées qui n'étaient pas plus révolutionnaires en soi que celles des fondateurs du POB. Et De Paepe en savait bien plus sur le marxisme, en 1885, que n'importe quel chef de la Commune de Paris en 1871.

L'expérience de la Commune était toujours très présente dans les consciences au moment de la fondation du POB. « Tombeau des utopies », avait dit Engels. Mais les utopies anarchistes et même blanquistes (on le verra dans le Borinage en 1887-88) étaient toutefois encore actives. Les anarchistes prenaient le contre-pied du mouvement d'organisation ouvrière, ne jurant que par la grève générale (le « grand soir ») et prêchant l'apolitisme. En Allemagne et en France, les marxistes eux-mêmes craignaient l'effet destructeur des grèves spontanées sur des

organisations laborieusement mises en place. Le danger principal venait non d'une théorie opposant les réformes à la révolution, mais d'une théorie opposant la révolution aux réformes et la spontanéité à l'organisation (poisons séculaires de tous les gauchismes). Il est cependant certain que l'idée que l'on se faisait alors de la révolution fut négativement influencée par la défaite sanglante des communards. Peut-être y a-t-il une racine idéologique du réformisme dans toutes ces préventions qui allaient, en effet, se systématiser, tourner à l'« orthodoxie » et, de plus en plus, se mettre en travers du mouvement réel. Mais ce n'est pas un trait dominant du POB des origines, au contraire. En fait, il était révolutionnaire, dans les années '80 et '90 du siècle dernier, de vouloir organiser les prolétaires et, a fortiori, de chercher à les rendre politiquement indépendants de la petite bourgeoisie radicale; il était révolutionnaire de comprendre la nécessité d'une action économique et politique quotidienne pour créer les conditions du socialisme à un stade plus avancé de l'évolution sociale (même si l'on sondait encore l'avenir avec les bésicles de Proudhon). La fondation du POB fut une œuvre révolutionnaire et cette œuvre se poursuivit à contre-courant de l'idéologie dominante bien au-delà de l'année 1885.

On l'a parfois minimisée, ne serait-ce que pour répondre au simplisme apologétique des auteurs-maison. On a dit par exemple que l'opposition butée des conservateurs à toute réforme importante (jusqu'en 1919) avait bien plus contribué à certains élans combatifs du POB que les dispositions de ses chefs. Ce n'est sans doute pas entièrement faux, mais... Mais reprochera-t-on aux révolutionnaires de 1789, de 1871 et même de 1917 d'avoir été portés en avant par une opposition conservatrice encore plus butée ? Lénine a fait observer que les limites entre réformes et révolution étaient mobiles. Dans la dynamique du mouvement réel, les limites entre réformistes et révolutionnaires ne sont pas non plus absolument figées.

MÉRITES ET LIMITES DU PRAGMATISME

Le type d'organisation ouvrière qui a prévalu dans la période de formation du POB, les coopératives, a aussi été souvent considéré comme un signe particulièrement révélateur du pragmatisme et des penchants réformistes de ce parti dès sa naissance. Or, les fondateurs du POB n'avaient nullement décidé de créer un parti ouvrier pour mettre en œuvre leurs conceptions en matière de coopération. Ce fut plutôt sur la base des succès obtenus et de son expérience personnelle à la coopérative « Vooruit » de Gand qu'Edouard Anseele en vint plus tard à construire des théories encore plus naïves que réformistes.

Le réformisme a eu les candeurs de la jeunesse : Anseele annonçant que la coopération tisserait le linceul du capitalisme; Louis Bertrand comparant Lever à Robert Owen... Mais si le POB des origines prit effectivement appui sur les coopératives, ce fut surtout parce que les ouvriers en avaient besoin pour résister à une misère effroyable. A supposer que le parti eût ignoré ce terrain, la coopération se serait quand même développée, mais en dehors de lui. Il faut donc distinguer soigneusement des boursouflures théoriques de la coopération, ce qui ne fut au départ que la prise en compte d'un aspect du mouvement réel.

Il est aussi arrivé que la critique de gauche prenne de haut les efforts déployés sous l'impulsion de Vandervelde pour lutter contre l'alcoolisme, le pragmatisme faisant ici bon ménage avec le côté moralisateur (très proudhonien) de la pensée du « patron ». C'est en réalité un mauvais exemple. Outre que l'alcoolisme était un fléau pour l'organisation, la lutte contre lui relevait de ce qu'on appellerait aujourd'hui un problème éthique. Cette lutte avait des dimensions culturelles et touchait également, de façon directe, à la condition de la femme (recevoir la paie plutôt que des coups).

On a tout dit du fameux pragmatisme belge. De Man et de Brouckère en parlaient déjà avec mépris en 1911. Vers la fin des années '60 et au début des années '70, dans un climat d'ailleurs caractérisé par l'enlisement de l'action antérieure pour le fédéralisme et les réformes de structure, les préoccupations surtout alimentaires des syndicats furent traitées avec le même mépris par des idéologues de gauche généralement bien nourris. On reconnaîtra que ce dédain ne fut pas seulement la marque d'un intellect particulièrement à la page. Il y eut alors de nombreuses grèves « sauvages » et, devant la contestation étudiante de 1968, bien des incompréhensions de la part des organisations ouvrières, — incompréhensions dont on ne peut d'ailleurs dire que les communistes furent exempts. Mais il reste que le mépris des luttes économiques, qu'on n'ose même plus appeler revendicatives, est en net recul depuis que nos « nouvelles pauvretés », sans parler des famines du tiers monde, ont fait réapparaître brutalement toute l'importance des préoccupations alimentaires (on le sait aussi dans certains pays socialistes qui avaient négligé leur agriculture). Et si la chose se présente souvent de prime abord comme un problème humanitaire, on voit vite qu'elle n'est pas étrangère aux luttes politiques et sociales dans lesquelles chômeurs et « nouveaux pauvres » ne sont pas nécessairement les premiers à s'engager.

Ces faits d'actualité aideront peut-être à comprendre que le pragmatisme du POB a eu des raisons d'être. Trop souvent, sens pratique et souci d'efficacité ont été mis, par la critique de gauche, dans le même sac que l'étroitesse doctrinale. Or, il n'y aurait jamais eu de parti ouvrier puissant en Belgique sans l'activité de dizaines de milliers d'organisateurs proches des « démunis » et de leurs besoins élémentaires qui étaient aussi alimentaires. Et moraux...

Ce qui paraît évident, c'est que l'influence longtemps déterminante des coopératives au sein du POB et une activité générale très axée sur le service social ont donné au réformisme belge des formes et un style plus terre-à-terre qu'ailleurs, mais les conséquences de cette particularité ne doivent pas être exagérées. Les exemples de l'Allemagne et de la France sont là pour démontrer que l'emprise du réformisme, phénomène européen, n'allait pas épargner davantage des partis ouvriers « purement » politiques et mieux pourvus que le nôtre en théoriciens de haut vol.

La prépondérance des coopératives dans le POB devint assurément une anomalie de plus en plus flagrante et de plus en plus mal supportée par la gauche, au fur et à mesure que se précisa en Belgique la possibilité de créer un parti politique « pur ». Mais le poids relatif des

coopératives diminua fortement au cours des années '20 et '30 par rapport à celui des syndicats, et le réformisme n'en triompha pas moins. Les circonstances tumultueuses dans lesquelles le POB disparut en 1940 semblent avoir fait perdre de vue que ce naufrage s'explique au moins autant par le caractère totalement périmé des structures du parti que par la disqualification politique qui le frappa à la suite des orientations qu'il avait prises sous l'égide de Spaak et De Man. Le PSB de 1945 fut un parti « pur » et cela ne l'empêcha nullement de reprendre, sans rien y changer, les options fondamentales de son prédécesseur.

Aujourd'hui encore, la critique des étroitesses pragmatiques demande quelques nuances. En Belgique comme dans bien d'autres pays, le réformisme est resté largement majoritaire dans une classe ouvrière en pleine mutation et soumise à tous les chocs, directs et indirects, de la révolution technologique en cours. Dans une situation économique qui rend les luttes revendicatives difficiles, d'autant plus difficiles que l'idéologie dominante a remis en vogue les vieilles lunes libérales, il est certain que le contrôle de nombreux moyens de gestion et d'œuvres sociales ramifiées permet à qui le détient de régler beaucoup de problèmes de la vie quotidienne; on comprend que la population n'y attache pas moins d'importance en 1985 qu'il y a un siècle. On n'aurait rien à y redire si ne s'était développée à partir de là toute une politique partisane et clientéliste qui manipule la pauvreté au lieu de la combattre. Mais voyons bien que l'aide concrète aux gens relève des obligations de tout parti ayant une implantation populaire, y compris d'un parti révolutionnaire s'il en a la possibilité matérielle. Le vrai problème est ailleurs.

L'ENRACINEMENT DU RÉFORMISME BELGE

Aucun congrès du POB n'a évidemment siégé un jour pour faire acte d'allégeance au réformisme. Mais des signes d'une progression de cette tendance, progression non linéaire, peuvent être décelés bien avant les grandes secousses provoquées à l'échelle de la IIe Internationale par la première guerre mondiale et la révolution soviétique.

Le plus évident de ces signes apparut en 1902 avec la débâcle de la grève générale pour le suffrage universel qui était partie des bassins industriels wallons sans l'aveu des dirigeants du parti. Ce qui fut révélateur dans cette bataille, c'est le fait que les syndicats, dont le rôle commençait à grandir, y prirent une part active alors que les parlementaires se mirent en travers du mouvement sous la pression de leurs alliés libéraux. La grève tourna court dans l'amertume et les syndicats payèrent un lourd tribut à la défaite.

Le phénomène devait se répéter bien des fois par la suite dans des circonstances extrêmement variées. Mais, en 1902, le POB n'était représenté au Parlement que depuis huit ans et ses activités à la Chambre lui avaient valu de justes éloges. Il était normal, au surplus, que la lutte pour les réformes l'eût conduit à rechercher des accords avec les milieux parlementaires qui en admettaient la nécessité (ou simplement l'opportunité).

Rien n'est moins évident que la relation de cause à effet que certains établissent entre l'entrée du POB au Parlement et les réticences

de ce parti à l'égard de nombreuses luttes ouvrières. Le POB céda aux pressions libérales parce qu'il ne suffisait plus d'organiser politiquement les ouvriers pour faire acte d'indépendance. Une action vraiment indépendante exigeait des idées indépendantes et, naturellement, leur mise à jour.

Au cours de son ascension rapide, le POB avait attiré dans ses rangs et dans ses organes de direction beaucoup de démocrates que la situation du prolétariat indignait et qui voulaient en finir avec la politique réactionnaire du pouvoir. Cette attraction fut d'autant plus forte que le système électoral privait pratiquement la gauche libérale de tout espace. L'adhésion de ces gens renforça le POB en tant que formation politique représentative, mais ne l'incita sûrement pas à envisager de façon plus rigoureuse la problématique réformes-révolution. Au contraire, la confusion théorique s'aggrava dans la mesure où ce flux d'adhérents apporta au POB des idées étrangères au socialisme (par exemple anticléricales). Ces idées étaient parfois porteuses d'une flamme révolutionnaire; Jules Destrée, par exemple, se plaignit de ce qu'on reculât toujours « devant les fusils ». Mais elles s'incrivaient plutôt dans les traditions de 1789 et de 1848. En 1914, la guerre fut, aux yeux de Destrée, une guerre de la République contre les bastions de l'Ancien régime en Europe centrale. Tout faisait farine au moulin du réformisme.

L'action parlementaire, qui était toute l'action politique du POB, se ressentit de cette ambiance plus radicale que socialiste. On ajoutera que le groupe parlementaire était la direction réelle du parti. Ce ne fut toutefois qu'un facteur d'aggravation qu'on observait d'ailleurs aussi dans les partis ouvriers « purement » politiques.

On vit apparaître nettement, en 1902, des contradictions qui finiraient par imposer un certain accroissement de l'autonomie des syndicats (autonomie déjà demandée dans les années précédentes, notamment par les mineurs). C'était une exigence du mouvement réel dans lequel les syndicats devaient encore s'enraciner. Mais, pris de plein fouet par la défaite, les syndicats se débandèrent. Les rapports parti-syndicats ou, plus exactement, action politique-action syndicale resteraient dominés longtemps encore par la vision que les dirigeants du POB avaient de ces rapports. On se tromperait cependant si l'on simplifiait trop les choses. Vers 1905, le POB avait fortement durci ses positions et son discours n'était pas sans colorations révolutionnaires. On assista à une renaissance des luttes syndicales dans lesquelles les efforts du POB (de Brouckère en particulier) pour centraliser l'organisation tinrent une large place. La grève générale de 1913 fut considérée comme une « demi-victoire », aussi bien par Lénine que par Vandervelde. Mais les retenues réformistes continuaient néanmoins à se faire sentir; elles furent à l'origine des erreurs d'optique du syndicalisme révolutionnaire qui se méfiait de l'action politique puisqu'il la confondait lui-même avec l'action parlementaire. Joseph Jacquemotte fit ses premières armes dans ce courant, non sans percevoir très vite que le syndicalisme avait besoin, non d'apolitisme, mais d'une action indépendante relayée politiquement.

Un dessin de Félicien Rops « La grève »

Or, au lendemain de la première guerre mondiale, la situation changea du tout au tout, la question du relais restant néanmoins au centre des préoccupations. Lorsque les travailleurs se rallièrent massivement aux syndicats du POB qui pouvaient se prévaloir des grandes réformes alors acquises, la nouvelle puissance syndicale devint véritablement la pierre angulaire de la politique réformiste. Les communistes furent exclus des syndicats (motion Mertens). On ne peut pas comprendre ce glissement en ne l'expliquant que par l'habileté et le charisme des chefs syndicaux en place. Le mouvement qui porta des centaines de milliers de travailleurs vers le syndicalisme socialiste changea aussi la composition de la base syndicale qui avait surtout regroupé jusque-là les prolétaires les plus combatifs. Beaucoup se syndiquèrent uniquement pour obtenir des avantages matériels et rien n'était plus normal puisque les syndicats pouvaient maintenant fournir des avantages de cette nature dans le cadre d'une nouvelle réglementation sociale — lois ou conventions. D'autre part, à la suite de la dégradation du statut social des agents des services publics, dont l'évolution de la société accroissait le nombre et sur lesquels l'influence traditionnelle des libéraux périclitait, on vit se développer sur une grande échelle le syndicalisme des services publics. Il est certain qu'au départ, la base sociale du réformisme fut considérablement élargie par l'irruption des services publics dans le syndicalisme. Et ce ne fut pas seulement une affaire de nominations, le POB étant entré dans les ministères par la grande porte. Le POB intégrait depuis longtemps dans ses visées la promotion des services publics, dont l'enseignement, et cet objectif pouvait alors être poursuivi avec cohérence dans le cadre d'une politique réformiste.

Il faudra attendre le renouveau syndical qui se produisit dans la mouvance générale des luttes antifascistes (1934-1946) pour obliger le réformisme en difficulté à réviser ses méthodes et à procéder aux adaptations nécessaires.

Avec la FGTB, naquit des élans de la libération une organisation syndicale de masse statutairement indépendante et réalisant l'union des travailleurs socialistes et et communistes. Jacquemotte avait rêvé d'une telle organisation bien avant de devenir communiste. Mais il ne fallut pas attendre longtemps pour que l'après-guerre (qui tourna vite en guerre froide) vît se reconstituer les anciennes symbioses réformistes sous la forme de l'Action commune. Et si celle-ci a traversé bien des crises depuis la fin des années '50, elle n'en a pas moins survécu bon an mal an jusqu'à nos jours.

Dans la période actuelle, on constate encore couramment à quel point l'action de la FGTB face à la politique néolibérale se subordonne (non sans grincements) à la stratégie d'opposition des partis socialistes. Stratégie axée sur la préparation d'un retour au gouvernement qui devrait permettre de modérer quelque peu les « sacrifices » imposés à la population sans rien changer de fondamental à la politique du pouvoir. Il est clair que les pressions politiques exercées sur les syndicats ne sont qu'un aspect des choses. En fait, la FGTB s'inscrit elle-même, de la base au sommet, dans les traditions toujours vivaces du réformisme, bien que son implantation dans le mouvement réel et la présence en son sein de militants combatifs — communistes ou autres —

la poussent périodiquement vers des positions où affleurent d'évidentes aspirations à l'indépendance.

La FGTB a certes beaucoup évolué par rapport à ce qu'étaient les syndicats du POB dans l'entre-deux-guerres. Ce ne sont plus les « barons syndicaux » (la formule est de Max Buset) qui décident des participations gouvernementales. Elle a généré, pendant un certain temps, tout un courant de gauche wallon qui rappelle encore aujourd'hui, malgré son affaiblissement, l'impact que les idées d'André Renard eurent entre 1954 et 1965. Mais il est indéniable que la FGTB n'a pas cessé, depuis la fin des années '40, de fonctionner majoritairement à l'intérieur du système de pensée et d'action du réformisme. L'étonnant n'est pas que ce système connaisse fréquemment des discordances et des tensions internes. Ce qui, à certains égards, peut étonner avant analyse, c'est l'interminable répétition du même type de crises à l'intérieur du même système qui finit toujours par les résorber, du moins jusqu'ici. Les fantômes de 1902 ont plané sur les grèves de 1960-61 quand le PSB refusa de créer au Parlement le « second front » réclamé par André Renard et les communistes. On les a vus resurgir, lointains mais encore identifiables, quand, de mai 1983 à avril 1984, le PS a observé du « balcon » les vagues de luttes syndicales qui se succédaient contre la politique néolibérale.

La permanence de ces traits essentiels du réformisme, qui se focalisent invariablement sur un problème de relais politiques du mouvement réel, est d'autant plus frappante qu'elle s'est vérifiée au travers de toutes les mutations que la société belge a vécues depuis le dernier quart du XIX^{e} siècle. Qui plus est : d'autres variétés de réformisme ont vu le jour par la suite et connaissent, elles aussi, un problème de relais politiques. C'est toute l'incertitude du mouvement ouvrier chrétien partagé entre la démocratie chrétienne du PSC, SeP et les écolos. Il y aurait beaucoup à en dire (d'autant plus que le phénomène s'est amplifié) si le centenaire du POB ne fixait maintenant notre attention sur le réformisme social-démocrate traditionnel qui est d'ailleurs toujours largement prépondérant en Wallonie.

D'où viennent la solidité et la plasticité de l'ancrage populaire du réformisme ?

On constate qu'il s'est constitué et se reconstitue sans cesse dans la sphère de l'idéologie dominante, mais en y occupant une place bien particulière. Cette place, il ne peut l'occuper et l'étendre qu'en prenant en compte les besoins quotidiens de la classe ouvrière (au sens le plus large), dont il reflète aussi les aspirations nouvelles, voire les protestations actives, quand les conditions s'en créent. Le réformisme donne des réponses quotidiennes à des problèmes quotidiens, au-delà desquels le mouvement réel ne peut aller tant qu'il se meut lui-même dans sphère de l'idéologie dominante. Poussé en avant par les « tendances naturelles et irrépressibles » dont parlait Marx, il arrive de temps à autre que le mouvement réel secoue rudement les portes de l'avenir, mais n'en trouvant pas les clés, il retourne ensuite à ses problèmes quotidiens et aux réponses que leur donne le réformisme. Ces réponses sont à la fois politiques, sociales (œuvres sociales) et syndicales. Elles se globalisent, avec tout leur substrat idéologique et culturel, dans une

pratique qui tend à humaniser l'exploitation capitaliste, à la rendre supportable. C'est donc très logiquement que la gestion (le contrôle des instruments de la gestion) devient l'alpha et l'oméga du réformisme, lequel n'est pas et n'a jamais été un phénomène exclusivement politique. Ce n'est même que dans la mesure où la solution des problèmes quotidiens interfère avec la politique que le réformisme s'en est donné une. Aussi a-t-il fallu deux guerres mondiales pour voir naître, près d'un quart de siècle après le parti communiste, un parti réformiste « pur ». Aussi la politique réformiste est-elle restée, malgré tous les avatars des organisations qui l'ont portée, une affaire de spécialistes de la politique ayant pour champ privilégié toutes les fonctions de pouvoir que l'influence électorale permet d'investir aux différents échelons de la vie publique.

Et c'est bien le refus de s'engager dans la lutte des classes, le refus de toute indépendance politique à l'égard de la classe dirigeante qui fait la différence entre l'approche réformiste du pouvoir et celle du marxisme. Là où le réformisme voit des fonctions — des gérances — de pouvoir à assumer selon les normes du système des partis, le marxisme voit des positions de pouvoir (ou de contre-pouvoir) à conquérir par la combinaison des luttes populaires et du suffrage universel.

SANS THÉORIE RÉVOLUTIONNAIRE...

La charte de Quaregnon se fondait sur le principe de la lutte des classes, principe auquel les événements de 1886 avaient d'ailleurs donné la valeur d'un constat éclatant. Si confuse que cette charte ait pu être par rapport aux déclarations de principes d'autres partis ouvriers contemporains, son éclairage théorique suffisait pour prendre le contrepied de l'idéologie dominante tant qu'il s'agissait d'organiser les prolétaires et de lutter pour des réformes âprement refusées par le pouvoir. Mais il ne suffisait plus dès qu'il s'agissait de maîtriser la problématique réformes-révolution. Un homme comme Célestin Demblon, tribun enflammé qui allait se rapprocher plus tard du jeune parti communiste, exprimait une idée communément admise en expliquant en 1890, à l'Association libérale de Liège, qu'il fallait des réformes pour éviter la révolution.

Le POB, prudent au début sur ses options socialistes, les avait ensuite ostensiblement affichées, mais elles continuèrent à planer très haut. Du modeste « Catéchisme du Peuple » d'Alfred Defuisseaux, il reste le souvenir d'une propagande très efficace pour amener les ouvriers à penser par eux-mêmes. Des spéculations d'Emile Vandervelde sur l'Evolution, on ne peut finalement retenir que la majuscule respectueuse dont il était d'usage d'orner ce mot.

Les nébulosités théoriques du POB des origines ont souvent donné lieu à une critique subjective et même injuste. La plupart des fondateurs eurent les idées qu'ils pouvaient avoir en leur temps. Ils apprirent de Marx et Engels ce que l'on pouvait alors en apprendre (et surtout en comprendre) sur la base de traductions. Les grands débats théoriques avaient lieu dans la IIe Internationale au sein de laquelle les meilleurs connaisseurs de Marx et Engels, les « orthodoxes » allemands, défendaient des conceptions très dogmatiques et, en même temps, soigneu-

sement expurgées de tout élément propre à déranger les appareils social-démocrates. Sans doute y avait-il aussi Rosa Luxemburg et Lénine, mais on ne peut exiger de personne d'avoir le coup d'œil de l'aigle.

Vandervelde avait lu Marx. C'étaient des idées empruntées à Marx qu'il exposait en 1908 sur l'annexion du Congo et en 1913 sur la guerre européenne qu'on sentait venir. Seulement, ces idées n'adhéraient plus du tout aux réalités de l'époque. Louis de Brouckère et Henri De Man, tous deux marxistes, faisaient des défauts du POB une critique sévère, pleine de notations pénétrantes, mais elle-même imprégnée du dogmatisme de ses sources allemandes (grève générale = anarchie).

Quand on considère l'itinéraire politique des principaux fondateurs du POB, César De Paepe et Jean Volders exceptés, on s'aperçoit qu'il traverse une longue période de bouleversements extraordinaires dans lesquels se signale l'accélération de l'Histoire. Cela va des lendemains de la Commune de Paris aux années '20 et '30 de ce siècle. Et c'est à mi-parcours que l'accélération devient véritablement fulgurante. L'impréparation théorique du POB doit évidemment être mesurée aussi à cette aune.

On ne peut que rejoindre Lénine quand il constatait l'impossibilité pour un parti ouvrier d'agir révolutionnairement sans théorie révolutionnaire. L'action révolutionnaire n'étant rien d'autre qu'une action indépendante pour les objectifs de la classe ouvrière, et le choix des alliances qui en découle.

Ce fut sur le terrain même de la lutte pour les réformes que le POB finit par abandonner toute indépendance politique. 1902 annonce de loin la suite : on fait glisser les réformes du terrain des luttes ouvrières et démocratiques vers un autre terrain, où prime la recherche d'accommodements avec la bourgeoisie. C'est pourquoi, même s'il n'y avait pas eu la première guerre mondiale et l'union sacrée, le POB serait de toute façon entré tôt ou tard dans le système des partis de la classe dirigeante, — ce qui est tout autre chose que la participation à tel ou tel gouvernement pour des raisons d'ordre stratégique ou tactique. De larges fractions de la bourgeoisie, minoritaires avant 1914, avaient en effet compris, depuis un certain temps déjà, que le refus de toute réforme était devenu un jeu dangereux. Ces fractions devinrent majoritaires après le conflit et, dans un climat international fortement marqué par la révolution soviétique, s'empressèrent de faire du POB un parti de gouvernement tout à fait officiel.

Le réformisme se borna dès lors à capitaliser politiquement des réformes dont la conquête était pour lui une fin en soi, les masses y voyant d'ailleurs des « acquis » irréversibles. Evolution normale pour un parti qui opposait les réformes à la révolution et qui n'avait donc pas été spécialement porté à approfondir ses réflexions théoriques sur le monde contemporain. C'est ainsi que les mutations de la société capitaliste restèrent presque complètement en dehors de son champ visuel, alors qu'elles avaient fait entrer le monde dans l'ère de l'impérialisme moderne. Le caractère impérialiste de la première guerre mondiale lui échappa d'autant plus totalement que ce n'était pas en Belgique, on l'admettra, qu'il pouvait être le plus facilement perçu. Quant à la révolu-

tion soviétique, sa compréhension dépendait précisément de tout le reste. Aussi le POB lui fut-il très hostile malgré l'attraction qu'elle exerça sur une minorité de gauche et les sympathies instinctives qu'elle suscita parmi les travailleurs au plus fort des interventions militaires de l'Entente.

POB-PSB : LE RÉFORMISME « ARRIVÉ »

Le POB de l'entre-deux-guerres est plus que jamais un parti enraciné dans la classe ouvrière, mais, en entrant de plain-pied dans le système des partis de la classe dirigeante, il a aliéné son indépendance. C'est un parti « arrivé » et l'on peut considérer qu'à ce stade, parler encore de son impréparation théorique serait un contresens. Les nouveaux ouvrages de Vandervelde n'avancent plus que « sur leur erre », comme on dit en termes de navigation. Les jeunes générations chercheront autre chose. Elles trouveront, avec Spaak et De Man, le « socialisme national » et De Man, toujours féru de théorie, écrira « Au-delà du marxisme ». Démarche qui a sa cohérence.

En 1919, le POB allume, lui aussi, les lampions de la victoire et pourtant, ce que ces lampions éclairent, c'est le début de sa dégénérescence en tant que parti. Son rôle historique est terminé : il a donné tout ce qu'il pouvait donner dans les limites qui étaient les siennes. Cela durera vingt ans, au cours desquels les espérances dont le POB avait été porteur jusque-là s'effilocheront dans l'échec du gouvernement Poullet-Vandervelde (POB-Démocratie chrétienne) et, surtout, dans la crise des années '30 après le krach de Wall Street (1929). L'issue de 1940 était donc inévitable dès lors que les grands mouvements populaires de 1935-36 n'avaient pas réussi à remettre à flot le vieux vaisseau échoué. Mais on notera que les JGS avaient déjà cherché une autre voie en créant la JGSU avec les Jeunesses communistes. L'échec ultérieur de cette tentative d'union n'altère pas le sens du fait qui reflèta le haut niveau d'indépendance politique atteint, pour un temps, par l'action des masses (globalisant ses objectifs sociaux, comme les congés payés, avec la défense de la démocratie et de la paix, et faisant progresser le parti communiste). Le grand passé de Vandervelde y jettera ses dernières flammes, fortes et inoubliables.

La dégénérescence du POB ne doit cependant pas être confondue avec celle du réformisme qui avait encore en 1945 de larges horizons. D'importantes réformes restaient à conquérir, comme la Sécurité sociale. La classe dirigeante les lâcha parce qu'il eût été périlleux d'agir autrement dans le climat de la libération, face à des élans populaires qui portèrent le parti communiste au gouvernement. Ce qui fit alors la différence entre une politique ouvrière indépendante et celle du réformisme se situa dans la prise en compte des espoirs de rénovation démocratique du pays que la résistance avait engendrés. Le parti communiste assuma lucidement cette politique dans des conditions qui ne laissaient entrevoir aucune possibilité de changement brusque (contrairement à ce qui a été parfois affirmé), mais il ne put aller très loin seul.

Les rapports de forces ne le lui permirent pas dans un monde capitaliste déjà pris en main par les Etats-Unis et déjà orienté vers la guerre froide. Ils favorisèrent en revanche au plus point le redéploiement du réformisme. A l'exemple de son prédécesseur après la première guerre, le PSB put capitaliser politiquement les réformes réalisées et il est certain qu'aux yeux des masses, ces réformes, nouvelle apothéose dans l'histoire sociale de la Belgique, passèrent bientôt pour de nouveaux « acquis » irréversibles.

Cette situation provoqua des réactions sectaires dans le parti communiste, réactions qui aggravèrent son reflux, surtout après son retrait forcé du gouvernement (1947). Les espoirs de rénovation se vaporisèrent et le réformisme reprit le dessus avec une grande vigueur dans le mouvement ouvrier et démocratique, en même temps que la droite retrouvait toute son assurance : on allait vers une majorité absolue du CVP-PSC pour quatre ans (1950-1954). Il en résulta des conflits politiques (affaire royale, lutte contre les 24 mois de service militaire, guerre scolaire) à l'occasion desquels le réformisme put mettre en valeur sa spécificité démocratique (et son art du compromis) dans le cadre du système des partis de la classe dirigeante.

Pour se redéployer, le réformisme prit ostensiblement appui sur l'hégémonie des Etats-Unis en Occident et sur la phobie antisoviétique des détenteurs et des cercles du pouvoir, les mêmes qu'avant-guerre.

De Man avait sombré, mais Spaak était devenu « l'homme que l'Europe nous envie ». Jusqu'à la débâcle de 1940, il s'était pourtant identifié, aux côtés de Léopold III et De Man, à la politique étrangère voulue par la classe dirigeante et dont on avait pu mesurer les effets désastreux : non-intervention en Espagne, Munich, refus de la sécurité collective (fondement de la neutralité belge). Mais il n'y a aucune solution de continuité dans la courbe qui, partant de ces compromissions avec Hitler, enjambe la guerre et se termine par la défense et l'illustration d'une politique de bloc face à l'Union soviétique. L'atlantisme, dont Spaak se fit le champion, mettait en cohérence des objectifs qui n'étaient pas séparables : il fallait consolider le capitalisme ébranlé, avec l'aide des Etats-Unis (plan Marshall et relèvement prioritaire de la future RFA); au refoulement des espoirs de rénovation à l'intérieur correspondait la politique de refoulement de Foster Dulles à l'égard de l'URSS et de ce qu'on appelait alors les démocraties populaires. L'antisoviétisme coula donc à plein bord, déclenchant d'ailleurs chez les communistes des réflexes de solidarité « inconditionnelle » tout à fait incongrus qui accentuèrent leur isolement. Car l'antisoviétisme utilisa avec à propos, durant la guerre froide, des méfaits staliniens qui n'étaient que trop réels. Le fait ne peut être tenu pour accessoire. Mais il est tout ce que l'on veut sauf la cause ou la justification de la stratégie « du bord du gouffre », stratégie typiquement impérialiste.

Spaak, figure de proue de réformisme, s'identifia, après-guerre comme avant-guerre, à la politique étrangère de la classe dirigeante qui n'avait d'ailleurs que changé de gouffre. Ce faisant, le réformisme suivait sa pente naturelle.

Si le POB des origines avait essayé de prendre des positions indépendantes en matière de relations internationales en s'inspirant des exemples de l'ancienne Association internationale des Travailleurs, on peut considérer que, depuis l'union sacrée de 1914, les socialistes belges avaient pratiquement renoncé à toute politique étrangère qui leur fût propre, la politique étrangère étant d'ailleurs, plus que toute autre, une affaire de spécialistes...

La concordance fut parfaite entre les orientations de politique étrangère du futur secrétaire général de l'OTAN et, sur le terrain national, la gestion des « acquis » et du « partage du gâteau ». Les années d'après-guerre ont été la période d'apogée du réformisme. Mais elles ont aussi vu se dessiner les prodromes de sa dégénérescence.

LA DÉGÉNÉRESCENCE DU RÉFORMISME

Il ne faut pas se tromper sur le sens du mot. Il signifie essentiellement trois choses. Le réformisme ne prendra plus en charge aucune réforme qui soit comparable aux conquêtes antérieures; il se nourrira désormais de réformettes qui, souvent, ne tireront leur lustre éphémère que de la hargne des conservateurs. Le réformisme va privilégier plus qué jamais les tâches de gestion et d'administration, avec tout l'empirisme qui en découle sur le plan des alliances politiques. Enfin, son désintérêt pour toutes les questions théoriques va s'accentuer. Depuis Vandervelde et De Man, dont c'est le seul point commun, aucun ouvrage théorique d'une certaine envergure n'a été publié par des dirigeants socialistes belges. Il est vrai qu'Henri Simonet a écrit sur le « socialisme moderne ». Mais cet effort de modernisation l'a conduit à s'éloigner d'un parti qui restait, à ses yeux, encore trop sensible aux luttes des syndicats et du mouvement de la paix.

Tout cela se tient. La nature même des objectifs et des pratiques du réformisme « arrivé » fait qu'il peut se passer aisément de théorie. Il avait eu besoin de théoriciens pour se structurer lui-même dans le mouvement réel et par rapport aux forces socio-politiques déjà en place (contre elles). Mais, parvenu à ses fins, le réformisme n'a que faire de théoriciens du socialisme; il lui faut surtout des cadres ayant les compétences requises pour gérer à tous les niveaux et pour négocier sur un pied d'égalité, quant à la formation intellectuelle, avec les têtes pensantes et les grands commis de la classe dirigeante. Ces cadres, en effet, ne lui manquent pas.

Les traits latents de la dégénérescence du réformisme devinrent beaucoup plus apparents vers la fin des années '50, quand il y eut des heurts publics entre le gouvernement Van Acker et la Centrale des métallurgistes FGTB (1957), quand les charbonnages wallons furent rayés de la carte économique malgré la résistance des mineurs borains (1959) et, surtout, quand le PSB rejeta les grands projets de réformes issus des grèves de 1960-61 : fédéralisme et réformes de structure économiques.

Ce fut un tournant : pour la première fois dans l'histoire sociale de la Belgique, le réformisme refusait de prendre en charge de grands projets de réformes, ne fût-ce que pour les tenir en réserve jusqu'au moment où la classe dirigeante jugerait bon de se montrer accommodante.

Or, le réformisme n'est jamais revenu sur cette position. Son évolution ultérieure vers la régionalisation et les lois d'août 1980 a suivi celle des autres partis de gouvernement dans un climat de pagaille communautaire. Aujourd'hui encore, le fédéralisme réclamé par le PS n'a plus rien de commun avec celui que les luttes ouvrières avaient profilé il y a un quart de siècle. La notion de réformes de structure a été complètement vidée de son contenu initial qui impliquait une politique économique et industrielle opposée à celle du capital financier, dont les pouvoirs exorbitants devaient, à tout le moins, être limités. Pratiquement, le réformisme ne demande rien de plus que l'aménagement des lois d'août 1980. C'est toujours un réformisme de réformettes. Mais il n'en est pas resté là. Les signes d'une dégénérescence en voie d'aggravation rapide n'ont cessé de s'accumuler dans ses comportements depuis que le réformisme se trouve aux prises — comme tout le mouvement ouvrier d'ailleurs — avec un constat redoutable : les « acquis » du passé n'étaient pas irréversibles (et cela concerne aussi les services publics ou d'intérêt public). Ce n'est pas un problème foncièrement différent des autres. Ce qui a conduit à ce constat, au-delà des « golden sixties », c'est l'évolution du capitalisme lui-même, avec un capital financier tout-puissant dont le dollar est la monnaie et le profit la seule loi, avec des structures d'Etat qui offrent aux habitués du pouvoir à la fois tous les avantages de la centralisation et tous les avantages d'une complexité de labyrinthes.

A supposer qu'on les eût menées jusqu'au bout, les luttes qui, dans les années '60, eurent pour enjeux de fédéralisme et les réformes de structure, n'auraient sans doute pas suffi à empêcher cette évolution du capitalisme. Mais on peut croire que le mouvement ouvrier et démocratique eût alors été mieux préparé à affronter l'avenir et à défendre ses « acquis »; qu'il les eût défendus dans de meilleurs conditions; qu'une conscience plus nette des origines de la crise et des solutions à lui apporter eût grandi plus vite dans la résistance au néolibéralisme.

Il y a évidemment une relation directe entre le refus de prendre en charge les réformes nécessaires à notre époque et d'autres manifestations de la dégénérescence du réformisme. A commencer par la scission de 1978 (même si elle n'a pas eu de conséquences électorales défavorables au-delà de 1978). Si le PSB avait pris en charge la réforme fédéraliste dans l'esprit des luttes ouvrières, il se serait fédéralisé et non déchiré. Aussi n'est-il pas anormal que les deux partis nés de cette scission se soient mis à rivaliser de chauvinisme, alors que, peu de temps avant la rupture, le PSB se prévalait encore de sa dimension nationale pour démontrer son attachement à la solidarité des travailleurs. A peine constitué, le SP élimina de ses statuts toute référence à la lutte des classes et si le PS dut renoncer in extremis à faire de même, ce fut plutôt par malchance : des mouvements de grèves importants avaient jus-

tement lieu à ce moment-là. Mais les statuts n'y changent rien : un récent colloque de l'Institut Emile Vandervelde a découvert que l'exploitation de l'homme par l'homme n'existait plus et que les PME nous offraient un remarquable échantillonnage de « bons patrons ». Pauvre Emile Vandervelde ! Le voilà, dans sa propre maison, soumis à une nouvelle exécution idéologique — cette fois à titre posthume —, non plus par Henri De Man lui-même, mais par ses mânes réincarnés.

QUELLES PERSPECTIVES ?

La question qui se pose maintenant est de savoir combien de temps encore ce réformisme dégénéré pourra concilier sa politique avec l'approfondissement de la crise du capitalisme. Crise dont on ne voit pas l'issue sans, au minimum, des luttes quotidiennes qui s'affermissent pour résister à une exploitation capitaliste dont la brutalité ne peut trouver de freins que dans cette résistance. Le réformisme a fait sa fortune politique en gérant, pendant des décennies et non sans succès, le « partage du gâteau ». Ce qui a changé depuis la crise, ce n'est pas le rapetissement du gâteau, comme on l'affirme de toutes parts, c'est le fait que les grands possédants accaparent les meilleures parts d'un gâteau qui grandit. On en a une preuve irréfutable dans la répartition des richesses nationales. A la diminution enregistrée dans la masse salariale du secteur privé de 1974 à 1983, correspond une augmentation plus importante encore des revenus du capital, de la rente et de la grosse propriété.

Cela étant, on en revient inévitablement au problème d'une action indépendante, syndicale et politique, qui seule pourra inverser cette tendance et donc rendre possibles les réformes nécessaires. Comment, entre autres, prendre l'argent où il se trouve ? Le réformisme ne répond pas à cette question simple et cruciale. Il ne le peut pas sans renoncer à sa propre nature.

« L'art du possible » est la définition que donnent de la politique les gens qui gèrent et ne vont pas plus loin. Pour qui veut aller plus loin, la politique consiste, comme l'avait vu Richelieu, à rendre possible ce qui est nécessaire. A notre époque, cela ne se peut sans la participation active des gens. On sait que le réformisme ne la désire pas, mais ses répulsions traditionnelles n'expliquent pas tout.

Jusqu'à une période récente, les grandes réformes se sont toujours faites par étapes successives. Entre chaque étape, le capitalisme a plus ou moins digéré les changements intervenus et le réformisme a géré plus ou moins tranquillement le « partage du gâteau ». Mais les bonnes habitudes de l'âge d'or se perdent et on le vérifie aussi en France où de grandes réformes ont été réalisées par la gauche après 1981. Ce que montre cette expérience, ce n'est pas du tout le caractère insuffisant ou décevant des réformes réalisées; elle montre plutôt que, dans la crise actuelle, le capitalisme a tendance à rejeter les greffes; il devient difficile de s'installer dans les « acquis » pour les gérer à la satisfaction générale. Si l'on s'arrête dans le processus du changement, les réformes perdent vite leur efficacité, et il n'y a bientôt plus rien à gérer sinon

le chômage, l'inflation et les déficits. En Belgique comme en France, le réformisme parle de politique « de rigueur » et il est bien entendu qu'il ne viendrait à l'esprit de personne de lui opposer le laxisme : tout n'est pas possible du jour au lendemain, surtout dans les rapports de forces mondiaux actuels. Mais quelles sont les perspectives ? Le réformisme n'en a pas ou, plus exactement, spécule sur l'hypothèse qu'après avoir franchi les phases les plus perturbantes de la révolution technologique en cours, le capitalisme se restabilisera et acceptera de nouveau les concertations d'antan.

Cette hypothèse s'appuie sur de fortes traditions et des organisations puissantes. On comprend que le mouvement réel soit déconcerté. Il l'est d'autant plus qu'il est lui-même en pleine transformation (*). La classe ouvrière active y joue toujours un rôle moteur, mais la conscience et l'instinct de classe ont souffert des effets conjugués de la dégradation de leurs bases traditionnelles — industrie lourde et services publics —, d'un chômage chronique et de défaites répétées face au néolibéralisme. Toutefois, ce que Marx appelait le mouvement réel a souvent eu dans l'histoire contemporaine, des réveils qu'on ne prévoyait pas et il a souvent fait des détours qui ont étonné les observateurs. Il se signale par ailleurs avec force dans des domaines nouveaux et avec des protagonistes nouveaux. Rien ne l'a fait mieux apparaître que la puissance de l'opposition populaire, surtout flamande, à l'implantation des missiles américains à Florennes, opposition qui s'est développée à contre-courant de l'idéologie dominante et, du moins jusqu'à ces derniers temps, en a même fait reculer les limites. C'est un mouvement de masse qui témoigne de son indépendance politique en proposant à la Belgique une politique étrangère plus indépendante, en cherchant à l'éloigner du bord du gouffre... Le parti communiste le soutient donc sans réserve dans l'optique de classe qui est la sienne. En raison même de la composition sociale de leur base, les partis socialistes n'ont pu éviter de se redéfinir par rapport à cette nouvelle dynamique du mouvement réel. Ce n'est d'ailleurs pas absolument nouveau. Des glissements antérieurs de l'opinion avaient eu leurs échos au sein de l'ex-PSB et cela s'était traduit notamment par l'établissement de relations avec des partis communistes au pouvoir et le départ de Spaak. Mais les enjeux sont, cette fois, énormes. Il y a conflit larvé entre les poussées du mouvement réel et un réformisme qui n'abdique pas. De là l'attitude très hésitante et sinueuse du PS, au sein duquel la politique de Reagan a d'ailleurs ses partisans déclarés.

Le réformisme du SP, parti dont l'attitude est beaucoup plus nette que celle du PS, se manifeste autrement : il apparaît dans les tentatives récurrentes de ce parti d'utiliser le mouvement anti-missiles à des fins de concurrence électorale qui n'ont rien à voir avec les objectifs poursuivis.

Tout cela indique que les ressources du mouvement réel sont, aujourd'hui comme hier, des références incontournables quand on

(*) Problème que les limites de cet article ne permettent pas d'aborder ici.

s'interroge sur le devenir de la société. C'est le sens profond de cette notion de « confiance dans les masses » dont parlait Lénine et qui n'a rien à voir avec l'optimisme ou, sur un autre plan, avec le déterminisme.

La dégénérescence du réformisme relève de l'ordre des faits. Tôt ou tard, le mouvement réel en prendra conscience. On n'en annoncera pas pour autant la fin prochaine des partis socialistes : ceux-ci ont les moyens et les cadres nécessaires pour se situer ou se resituer d'une manière ou d'une autre dans la société, ce qu'ils ont d'ailleurs commencé à faire empiriquement. Mais, dans cette perspective, il est déjà permis d'affirmer que le mouvement réel ira au-delà du réformisme. Je pense qu'il y trouvera le marxisme, pour autant que les marxistes affinent et développent dans le présent leur sens de l'avenir.

(Janvier 1985)

Claude RENARD.

JEAN PUISSANT (*)

P.O.B. et syndicats ou inversément

I. UN SYSTÈME ÉCONOMIQUE TRÈS INDUSTRIALISÉ, UN RÉGIME POLITIQUE TRÈS CONSERVATEUR

1. Au XIX^e siècle la Belgique est la région d'Europe continentale à connaître le plus tôt, le plus vite, le plus brutalement la révolution industrielle et ses conséquences sociales. Mais de manière très inégalement répartie puisque les provinces flamandes, malgré la croissance de l'industrie textile à Gand, le développement ultérieur du port d'Anvers, resteront très largement agricoles et rurales jusqu'à la fin du XIX^e siècle, tandis que le sillon houiller wallon, véritable Koweït charbonnier, s'industrialise massivement.

2. L'industrialisation se manifeste dans deux domaines relativement séparés.

— l'un, ancien, en pleine croissance d'activités assez artisanales (entreprises individuelles, petites ou moyennes employant une main-d'œuvre très qualifiée) liées à l'émergence d'une société urbaine, de classes moyennes et supérieures importantes (en nombre et en moyens financiers) caractéristiques surtout des grandes villes.

— l'autre, nouveau, de la grande industrie extractive ou de transformation situé sur l'emplacement de l'énergie primaire nécessaire au machinisme, voit naître de vastes usines autour desquelles se presse le prolétariat nouveau. L'agglomération liégeoise, Gand dans une moindre mesure (main-d'œuvre mais pas charbon) connaissent le double phénomène mais c'est exceptionnel en Belgique.

3. La Belgique, qui dans de nombreux domaines (charbon extrait, production industrielle et exportation surtout si on analyse ces données par rapport au nombre d'habitants) est longtemps le 2^e pays industriel dans le monde, reste par contre le pays le plus conservateur voire, avant la première guerre, le plus arriéré au point de vue politique et social.

(*)Jean Puissant est chargé de cours à l'ULB.

— **Politique :** maintien d'un système électoral censitaire (lié à la propriété et à la fortune) jusqu'en 1893, puis d'un suffrage universel maîtrisé et donc prééminence des classes dirigeantes, aristocratie et bourgeoisie, jusqu'à la guerre.
— **Social :** existence d'un régime social très retardataire comme le prouve la Conférence de Berlin en 1890, où la Belgique se retrouve au niveau des pays méditerranéens Espagne-Italie et non de ses voisins industrialisés.

Rappelons seulement ici que la Belgique n'introduit l'enseignement obligatoire qu'en 1914 longtemps après les autres pays d'Europe occidentale et le Japon (déjà). Avec pour résultat une situation sociale qu'on peut illustrer sommairement par la comparaison réalisée en 1911 par le Board of Trade (Grande-Bretagne).

Grande-Bretagne - indice 100 - Belgique -		
	Salaire moyen	63
	Durée du travail	121
	Logement	85

C'est-à-dire que les salariés belges travaillent 20 % de plus pour un salaire de près de 40 % inférieur, écart considérable quelque peu atténué par un coût de la vie moins élevé.

Marx ne s'était pas trompé en décrivant la Belgique comme le paradis du capitalisme continental.

4. Ce constat ouvre bien évidemment un intéressant débat. D'un point de vue théorique on peut considérer que dans un tel système, il y a place pour un important syndicalisme actif. Or il n'existe pas avant la première guerre. La question posée est de savoir si la situation générale est la cause de la faiblesse du syndicalisme ou si cette faiblesse explique la nature de la situation. La réponse doit évidemment être trouvée dans les relations dialectiques entre ces deux pôles explicatifs.

La plupart des auteurs parlent de l'atonie de la classe ouvrière belge (1). Cette notion est en fait très relative. Il y a peut-être retard, dans la formation des organisations ouvrières, sur les autres pays d'Europe occidentale, une faiblesse de certaines d'entre elles (les syndicats en particulier) mais il n'est pas possible de parler d'atonie de la classe ouvrière. En fait la résistance à l'exploitation et les actions dans les entreprises, peu interrogées et étudiées jusqu'à présent, la grève, expression la plus spectaculaire et la mieux perçue, n'est pas plus tardive, ni beaucoup moins importante que dans les autres régions industrielles d'Europe. La diminution tendancielle des heures de travail, l'augmentation des salaires (en période de haute conjoncture) en dehors même d'activités institutionnelles du mouvement ouvrier en sont une preuve évidente. Dans les charbonnages borains, par exemple cette lutte spontanée, inorganisée, dans le sens où nous entendons ce terme, est quotidienne (2).

---

(1) cf. notamment L. DELSINNE - *Le mouvement syndical en Belgique* -Bruxelles 1936; M. LIEBMAN - *Les socialistes belges - 1885-1914* - Bruxelles 1979. Il n'est pas question de sous-estimer ici la longueur des journées de travail, la faiblesse des salaires, l'importance de la répression.

(2) cf. J. PUISSANT - *L'évolution du monde ouvrier socialiste dans le Borinage* - Bruxelles 1982.

Deux types d'explication peuvent être avancés, qui mériteraient une étude plus systématique :

— Bruxelles qui connaît un important développement au XIX[e] siècle, n'atteint jamais la situation des grandes capitales Paris-Londres-Berlin. C'est-à-dire la proximité de la petite industrie artisanale et des grandes fabriques et donc la mixité de la classe ouvrière (en raison de son éloignement mais paradoxalement aussi de sa proximité des sources d'énergie, de la volonté délibérée de la bourgeoisie d'éviter les « nuisances sociales » d'une industrialisation trop poussée (3) ? Selon ce modèle, Liège aurait dû être un élément catalyseur du socialisme naissant ce qu'elle n'a pas été.

— D'un point de vue politique, le libéralisme de la *Constitution Belge* (1831), la réduction du cens électoral à son minimum constitutionnel (1848) c'est-à-dire l'insertion à terme des classes moyennes supérieures à l'électorat censitaire, constituent un obstacle à la réalisation d'un front commun entre petite et moyenne bourgeoisie et classes populaires comme cela a été le cas en Angleterre (chartisme), en France (la république démocratique en 1830-1848-1870-71), en Allemagne (1848). De facto, le contact entre le mouvement démocratique, puis socialiste de la capitale qui a été moins important que dans d'autres grandes villes européennes, et le mouvement ouvrier spontané dans la grande industrie a été plus tardif et moins fort qu'ailleurs. (Gand 1859, Charleroi-Borinage 1868 mais surtout dans les années 1880 qui mènent à la formation du P.O.B. en 1885).

LES FAIBLESSES DU MOUVEMENT SYNDICAL

1. Le mouvement syndical est relativement ancien dans les secteurs artisanaux des grandes villes (*Association libre des compositeurs typographes de Bruxelles 1842).* Si ce n'est avec Londres, il n'y a pas là non plus de décalage significatif avec le reste de l'Europe.

Mais il s'agit d'associations de maintien de prix, bien décrites par Jean Neuville (4), c'est-à-dire couvrant des secteurs d'activités peu étendus et encore des catégories particulières d'ouvriers qualifiés au sein de ces secteurs (ex. ouvriers doreurs sur bois, les compositeurs typographes), la fédération des syndicats de l'imprimerie ne datant à Bruxelles que de 1896. Ces syndicats obtiennent parfois d'importants succès mais ne concernant que quelques dizaines voire centaines d'ouvriers (barème des typographes en 1857).

2. C'est *l'Association Internationale des travailleurs* (AIT) qui place les associations ouvrières au centre de son action et donc de la transformation de la société. Elle est à l'origine d'une première croissance forte des organisations ouvrières plutôt syndicales qu'autre chose, en particulier dans les divers secteurs de la grande industrie wallonne.

---

(3) Ce dernier point est soulevé par M.R. THIELEMANS dans son intéressant article sur *Le démarrage industriel dans l'agglomération Bruxelloise avant 1830* - Bulletin du Crédit Communal de Belgique n° 149 - juillet 1984, p. 183.

(4) J. NEUVILLE - *Naissance et croissance du Syndicalisme. Histoire du mouvement ouvrier en Belgique,* Bruxelles 1979.

Mais ce mouvement dynamique entre 1865 et 1869 est enrayé, arrêté même par :

— la répression en 1869
— la régression de l'AIT
— le courant conservateur qui balaye l'Europe (1870-1875)
— le boom économique (1871-1978) qui a pu faire croire aux ouvriers que l'organisation était devenue inutile tant la montée du plein emploi, des salaires a été forte et rapide.

3. En fait le P.O.B. n'est pas un parti politique (cf. M. Liebman) (il existait d'ailleurs un parti politique depuis 1879, *le parti socialiste belge)* mais une fédération d'associations ouvrières, syndicats surtout, jouissant de l'appui des grandes coopératives ouvrières de Gand et Bruxelles qui se met en place pour réaliser un objectif politique : la conquête du suffrage universel. C'est que M. Steinberg a justement appelé « le ralliement de la classe ouvrière à l'action politique » (5). A ce moment-là institutionnellement mais aussi politiquement, le P.O,B. est plus proche du *Labour Party* que du *Parti Social Démocrate* allemand ou que du *Parti Ouvrier Français* (avec la différence importante que la création du parti précède l'élection de députés ouvriers).

4. Comme l'AIT, le P.O.B. (avec la lutte en faveur du suffrage universel) tente de développer le mouvement syndical (syndicalisation de nouveaux secteurs; création de fédérations nationales comme les métallurgistes en 1886; les mineurs en 1890, d'une structure d'information et d'initiative, la *commission syndicale* en 1898) mais les objectifs sont différents. S'il est toujours affirmé que les organisations syndicales doivent servir à modifier les rapports sociaux entre employeurs et employés, de facto le mouvement syndical sert au nouveau parti à renforcer son influence sur la classe ouvrière, à éviter ses mouvements impulsifs et de cette manière à peser plus efficacement sur la société globale pour atteindre l'objectif prévu. Il n'est pas question de parler ici de courroie de transmission, la classe ouvrière est largement gagnée à l'idée du suffrage universel, mais bien de renforcement du contrôle du Parti sur la classe ouvrière. Inversément, malgré la relative croissance de leur nombre et de leurs effectifs jusqu'en 1914, les syndicats ne jouent pas un rôle important au sein du parti, ce sont les coopératives de consommation qui jouent le rôle dominant (6).

Deux types d'explication à cet état de fait sont possibles :

— endogène — les syndicats restent faibles, locaux, particularistes autonomes, peu organisés, avec peu de moyens (cotisations réduites, parfois simples caisses d'épargne dont les avoirs sont régulièrement redistribués si une grève n'a pas permis l'indemnisation) qu'il faut donc constamment réorganiser, reconstituer. De plus le mouvement syndical suit une double tendance conjoncturelle économique et politi-

---

(5) M. STEINBERG - *La fondation du P.O.B. et le ralliement de la classe ouvrière à l'action politique - 1882-1886* in *International review of social history* 1963-2/198.215.

(6) Voir l'analyse intéressante de L. de Brouckère et M. De Man dans *Die Neue Zeit* - mars 1911 traduite dans *le mouvement ouvrier en Belgique* - Fond. Jacquemotte, Bruxelles 1965.

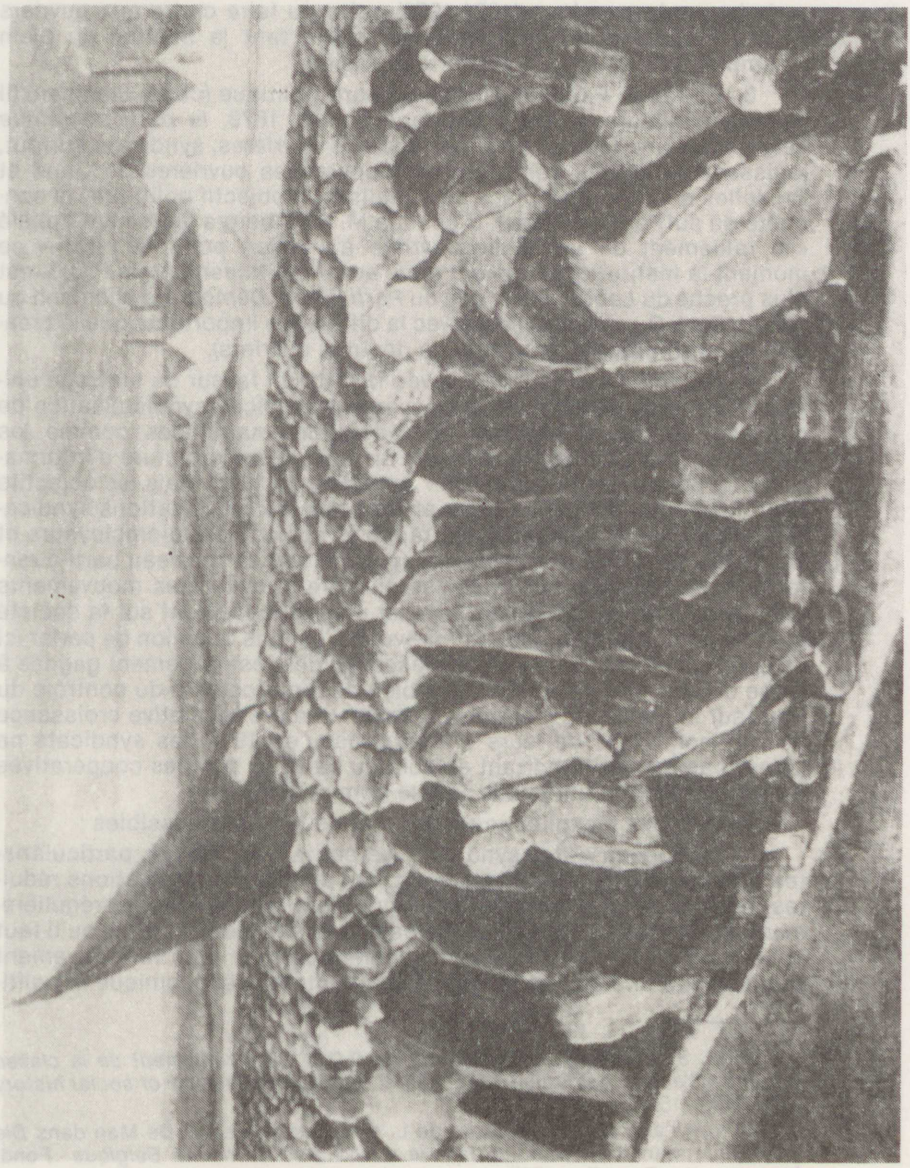

« Soir de grève » d'Eugène Laermans (1894)

que et ce n'est qu'à partir de 1905-1907, notamment avec les organisations à bases multiples, les débuts de la centralisation (renforcement du centre au détriment des organisations de base) qu'il parvient à s'ancrer définitivement et à connaître une croissance continue jusqu'en 1914.

— exogène — le syndicalisme, à de rares exceptions près, ne trouve pas de place dans la vie sociale (excepté donc le tarif des typographes 1857, les 10 h des mécaniciens en 1871, les 10 h des abatteurs à Charleroi 1890, la première convention collective sectorielle en 1906 pour le textile à Verviers).

Hors de ces exemples, somme toute peu importants, exceptions qui confirment la règle, le monde patronal refuse de reconnaître les syndicats, leur représentativité. Le gouvernement catholique depuis 1884, ne fait rien pour changer les choses, au contraire son conservatisme fondamental est une assurance pour le patronat d'être soutenu par le pouvoir politique. L'apparition des syndicats chrétiens ne change en rien la perspective malgré, parfois, leurs efforts. *Les Conseils de l'Industrie et du Travail* créés en 1887 sont boycottés par les employeurs dès qu'une revendication collective y est présentée. Aussi serviront-ils surtout de moyen d'information pour le ministère du Travail.

En gros, syndicats-P.O.B. sollicitent, souvent humblement et obséquieusement, la négociation, le patronat la refuse en les ignorant. Il n'est pas inutile que les employeurs se rappellent cette responsabilité historique dans l'évolution des relations sociales dans ce pays; on leur a proposé le Japon, ils l'ont refusé.

On comprend mieux ainsi le peu d'intérêt porté par les ouvriers à des organisations qui semblent ne servir à rien de tangible. Il faudra donc pour fidéliser les syndiqués créer à côté des caisses de résistance, des caisses de chômage, maladie, invalidité, de pension et interdire statutairement leur distribution périodique.

Dans ce domaine, les coopératives de consommation avaient de l'avance.

5. Durant toute cette période il existe une étroite symbiose entre Parti et syndicats mais des courants centrifuges existent — comme les typographes qui pour préserver leur unité refusent d'adhérer au P.O.B., certains syndicats textiles de Verviers, les Chevaliers du travail de Charleroi, ou les diamantaires d'Anvers qui cherchent à perpétuer leur autonomie par rapport à un mouvement politique dont ils ne contestent pas par ailleurs l'objectif politique, — comme des petits groupes très minoritaires anarchistes ou révolutionnaires qui tentent de se constituer en C.G.T. Belge, partisans donc d'une sorte d'anarcho-syndicalisme qui n'existe en Belgique qu'à l'état de trace (7).

Il est évident, comme le souligne Maxime Steinberg, que des racines du P.C. doivent être recherchées dans l'autonomisme syndical d'avant 1914.

---

(7) Cf. L'excellent article de M. STEINBERG, *A l'origine du communisme belge : l'extrême gauche révolutionnaire d'avant 1914* in *Cahiers Marxistes* n° 8, déc. 1970 - janvier-février 1971/3.34.

M.S. confond néanmoins dans le cas du Borinage particularisme local primaire et volonté d'autonomie par rapport au parti.

LA GUERRE 14-18 — UN ÉLÉMENT CAPITAL DE L'INTÉGRATION DU P.O.B. DANS LE SYSTÈME POLITIQUE ET SOCIAL BELGE

1. La guerre n'est d'aucune manière une parenthèse dans l'évolution, c'est au contraire elle qui débloque la situation figée entre un gouvernement conservateur que l'électorat ne remet pas en cause et un *Parti Ouvrier* qui cherche l'ouverture en gommant désespérément les aspérités qu'il peut encore présenter. On peut citer l'entrée de socialistes au gouvernement, la participation des organisations sociales du P.O. aux comités de secours et d'alimentation (c'est là que les dirigeants syndicaux rencontrent pour la première fois des patrons non sans difficultés), la volonté de certains milieux dirigeants (le roi Albert, Solvay, Francqui) de forcer l'intégration des forces socialistes au sein de la nation et de la société belge, la volonté de certains dirigeants socialistes (les uns et les autres fréquentent les mêmes loges maçonniques) de participer à cette opération. Enfin « last but not least » la révolution russe, le mouvement révolutionnaire en Europe centrale exercent, fût-ce indirectement, une dernière pression sur le bloc conservateur.

2. La conséquence de cette évolution complexe est la participation du P.O.B. aux gouvernements d'après-guerre, l'obtention du suffrage universel, le succès électoral du P.O. et donc au travers d'un rapport de forces modifié, la possibilité pour le ministre socialiste du Travail, J. Wauters, d'imposer la conciliation au milieu patronal. En effet, le ministre met sur pieds des commissions mixtes syndicats/patronat destinés à préparer l'application de la loi des huit heures et lorsque des grèves (1919-1921) se développent pour rétablir le pouvoir d'achat diminué par la guerre, puis l'inflation, il leur donne pour mission de régler les conflits en cours. De facto, s'organise donc un processus de concertation à l'origine du système de relations sociales qui prévalait il y a quelques années encore, par la constitution des commissions mixtes locales, régionales, nationales, sectorielles et inter-sectorielles habilitées à signer des conventions collectives (de droit privé jusqu'au lendemain de la 2e guerre où elles sont légalisées).

3. Si on ajoute à ces éléments la reconversion du reliquat du *Fonds de Secours et d'alimentation* en un fonds d'indemnisaion du chômage involontaire pour les assurés libres que sont les syndiqués, on comprend mieux l'extraordinaire croissance des effectifs syndicaux qui caractérise la période d'immédiat après-guerre (8). Il y eut même à cette époque une tentative de syndicalisation obligatoire, en particulier chez les mineurs. Cela fut rapidement abandonné devant la difficulté d'encadrer cette masse de nouveaux adhérents, éventuellement non volontaires. Les efforts d'organisation consentis depuis une dizaine d'années payaient enfin, même s'ils étaient encore insuffisants et ne purent empêcher dès 1922 un recul sensible des effectifs.

Néanmoins leur croissance, le rôle dans la négociation, les résultats incontestables obtenus font des syndicats la force principale au sein du P.O.B. (les coopératives sont peu à peU reléguées au 2e plan). Cela se traduit notamment à l'occasion du renouvellement du personnel

(8) cf. M. NAUWELAERTS - *De Socialistische syndikale beweging na de eerste wereldoorlog* in *Revue Belge Histoire Contemporaine* IV, 1973.3.4./343.376.

politique et de l'apparition au premier plan de responsables syndicaux dont l'exemple le plus frappant est celui d'Achille Delattre, dirigeant national de la centrale des mineurs, député puis ministre en 1935. Dans les structures intermédiaires la montée des syndicalistes est également très visible comme je l'ai montré pour le Borinage.

4. Or le syndicalisme socialiste en raison même des résultats engrangés, de l'influence brusquement obtenue dans les relations sociales, est durant la période d'entre deux-guerres, par principe favorable à la participation gouvernementale. Ce sont les syndicats qui expulsent les contestataires et les critiques (motion Mertens contre les communistes), qui demandent des sanctions contre les courants de gauche en sein du P.O.B., qui exigent l'interdiction de *l'Action socialiste* de Spaak et Marteaux sous peine de refuser de verser leurs cotisations au Conseil général du Parti.

Au cours d'un entretien P.-H. Spaak a prétendu qu'en 1935, lors de son entrée au gouvernement Van Zeeland, les syndicats très critiques jusqu'alors avaient changé d'attitude à son égard. En fait, bien sûr, c'est lui qui avait changé d'attitude à 179° et se trouvait désormais sur les mêmes positions que les syndicats. Il ne faut pas chercher beaucoup d'autres explications à l'appui massif que les syndicats ont apporté au plan du Travail de H. De Man, la formation du gouvernement Van Zeeland marque politiquement la prise du pouvoir par les syndicats au sein du parti et la minorisation voire l'exclusion pour cause de vieillesse des « politiques » et des « coopérateurs » qui jusqu'alors avaient dirigé le P.O.B. (1932-1936).

DE LA DÉPENDANCE A L'INDÉPENDANCE

1. Cette affirmation du fait syndical se matérialise par la création en 1937 de la *Centrale Générale du Travail de Belgique* C.G.T.B. : aboutissement d'une évolution de quarante ans.

En 1891-1893 par exemple, le Conseil général du P.O.B. décrète la grève générale, y met fin. En 1913, 1932, 1936 c'est conjointement avec le Conseil général de la Commission syndicale que cet organe de direction du parti décrète, reconnaît et met fin aux mouvements de grève générale. A l'intérieur du mouvement syndical la création de la C.G.T.B. s'accompagne d'un nouveau renforcement du centre, national, interprofessionnel, par rapport aux centrales nationales ou aux fédérations régionales sans qu'il y ait pour autant subordination de celles-ci à celui-là.

Cette indépendance institutionnelle du mouvement syndical par rapport au parti est caractéristique de la croissance depuis la guerre, mais aussi de sa volonté de conquérir une indépendance politique par rapport au parti qui le place plutôt à droite du mouvement socialiste et qui explique en partie sa sensibilité aux sirènes de la collaboration de classe et de la collaboration tout court en 1940 (dissolution du P.O.B. par son président H. De Man et formation de l'U.T.M.I.).

2. Pendant la guerre les mouvements syndicaux qui se reconstituent dans la clandestinité *Comités de luttes syndicales C.L.S.)* influencés par les communistes. *Mouvement syndical unifié* (M.S.U.) de Renard, les syndicats de services publics (future C.G.S.P.) sont à la

base d'une nouvelle manifestation d'autonomie par rapport au parti socialiste mais cette fois dans une perspective plus à gauche que celle du P.S.B. reconstitué en 1945, pour des raisons internes au mouvement syndical mais aussi en raison du poids politique acquis par le parti communiste dans la résistance et au lendemain de la guerre.

Au sein de la nouvelle F.G.T.B., les syndicats issus de l'ancienne C.G.T.B. ne sont pas nettement majoritaires et sont amenés à concéder un certain nombre de mesures favorables à l'autonomie.

L'histoire récente montre bien que la relation ne s'est pas fixée, ou figée définitivement et que les rapports syndicats-Parti connaîtront encore des mouvements significatifs (9).

(9) L'article de L. DELSINNE, le meilleur observateur du mouvement syndical socialiste en particulier reste toujours utile à lire (pour la période antérieure à la F.G.T.B.). L. DELSINNE - *Le mouvement syndical belge dans ses rapports avec la politique.*

FRANÇOISE NICE

Le POB et la Journée des huit heures

« La création d'une journée de travail normale est en fait le résultat d'une guerre civile longue, opiniâtre et ***plus ou moins dissimulée*** *entre la classe capitaliste et la classe ouvrière. Devant commencer dans le cercle de l'industrie moderne, la lutte fut donc livrée en premier dans la patrie même de cette industrie : l'Angleterre ». (...) « La Belgique, ce paradis du libéralisme continental, ne laisse voir aucune trace de cette évolution. Même dans ses* ***houllières*** *et ses* ***mines de métal,*** *les travailleurs des deux sexes et de tout âge sont exploités avec une "liberté" complète, sans aucune limite de temps et de durée » (...) Ajoutons à cela que le salaire est très bas, en comparaison de l'exploitation énorme des forces de travail parvenues ou non à maturité (...). Aussi la Belgique a-t-elle à peu près doublé en 1863 par rapport à 1850, la quantité et la valeur de son charbon, fer, etc., exportés ».*

(Karl Marx, *Le Capital,* Livre I, chapitre X, VII)

L'étude d'une organisation à travers les revendications qui fondent son projet a l'avantage d'en donner une image transversale, dynamique et dialectique. Dans *La conquête du suffrage universel,* Claude Renard a de cette manière mis en évidence comment la principale formation du mouvement ouvrier s'est structurée à partir du mouvement social, non sans contradictions internes et/ou compromis de façade, comment à son tour le POB imprègne la société civile et contraint par la première grève générale de 1893 la bourgeoisie censitaire à lâcher une toute petite partie de son monopole sur l'Etat en concédant le suffrage universel tempéré par le vote plural.

Si l'étude de la revendication du droit de vote pour les citoyens adultes et mâles telle qu'elle fut portée et amplifiée par le jeune parti — né en 1885 du rassemblement de 59 sociétés ouvrières — débouche, ainsi menée, sur les questions cruciales de la tactique et de la stratégie du POB quant à la conquête du pouvoir, sur son analyse de l'Etat, l'examen des luttes pour la journée des huit heures éclaire d'autres aspects de son action, de son implantation et de son rayonnement.

Constitutives de l'identité du POB tout autant que les luttes pour le SU, celles pour la réduction du temps de travail permettent d'appréhender sa perception de la classe ouvrière et du capitalisme belge, ainsi que les premières élaborations de son économie politique.

L'historiographie de la réduction du temps de travail est déjà ancienne. Pour n'évoquer que le passé récent, plusieurs études avaient vu le jour lors des « grèves du vendredi » de 1979 en front commun syndical (1). Le mouvement pour les 36 heures sans perte de salaire et avec embauche compensatoire amenait même Paul Vanden Boeynants à concevoir des solutions en regard desquelles les « 3-3-5 » d'un Martens pourtant moins unilatéralement droitier apparaissent fort timides (2).

A défaut d'une histoire économique et sociale qui mesurerait les succès et les défaites des luttes pour la réduction du temps de travail à l'évolution de l'extorsion de la plus-value et des taux de profit, cet article tente de prendre le pouls du travail d'organisation et de mobilisation mené dans ce domaine par le POB et ses organisations-filles, depuis l'époque de la première Internationale jusqu'à la veille du premier conflit mondial.

CONTRE LE CRÉDO LIBÉRAL

Au cours de cette période, les grèves pour la réduction du temps de travail sont peu nombreuses en regard des luttes pour le maintien ou l'augmentation des salaires.

C'est l'époque où la classe ouvrière rallie progressivement l'action syndicale et politique et s'oppose au « manchestérianisme impénitent » de la classe capitaliste. C'est l'époque où le POB élabore son programme à Bruxelles (1885) et à Quaregnon (1894) et sa stratégie politique, centrée sur la conquête du suffrage universel — pour laquelle est réservé l'emploi de la grève générale —, et la conquête de réformes par la voie parlementaire. Les combats pour la réduction du temps de tra-

(1) En 1979, Serge Beelen publiait une série d'articles consacrés à « La réduction du temps de travail, une vieille histoire, une histoire en cours » dans le *Bulletin de la Fondation André Renard,* N° 97, 101, 102, 103 et 104. Jacques Moden et Jean Sloover préparaient « *Le patronat belge — Discours et idéologie* » 1973-1980 (CRISP 1980), Jean Neuville travaillait aux deux volumes sur *La lutte ouvrière pour la maîtrise du temps,* Editions Vie ouvrière, Bruxelles, 1981. En section d'histoire à l'ULB, sous la direction de Jean Stengers, Claude Vilain consacrait son mémoire aux *Problèmes du temps de travail en Belgique entre 1930 et 1940, la semaine de 40 heures et les congés payés.* Cet article est issu d'un mémoire réalisé au même moment sous le titre *La journée des huit heures. De l'origine de la renvendication à la loi du 14 juin 1921.*

(2) Dans une interview, le président de la CES en montrait les limites : « L'expérience que nous avons faite — en Belgique notamment — de la réduction d'une heure n'a pas créé des emplois mais maintenu ceux qui existaient. Nous en concluons qu'il faut une réduction plus substantielle, plus profonde et plus rapide du temps de travail... Les 35 heures peuvent être considérées comme un symbole parce que le patronat et les milieux financiers veulent profiter de la crise et de l'introduction de nouvelles technologies pour casser la colonne vertébrale des syndicats, rendre les travailleurs dépendants, ne bénéficiant que d'une défense réduite. C'est là l'enjeu politique des 35 heures ». *Révolution,* N° 22, Paris, 1-7 juin 1984. Georges Debunne envisageait un arrêt de travail dans toute l'Europe pour cet objectif.

vail font partie de cet ensemble et l'on tentera de mettre en évidence pourquoi la « journée de huit heures » fut pour l'essentiel un motif d'agitaton et de propagande en frontispice des manifestations du 1er mai quand les luttes concrètes visaient pour l'essentiel les neuf ou dix heures de travail.

C'est à travers ces batailles belges et sous l'infuence des acquis du mouvement ouvrier international que se développa l'argumentation en faveur de cette revendication, qui eut tout d'abord à faire triompher l'idée de l'intervention des pouvoirs publics contre le crédo libéral du libre contrat entre le propriétaire des moyens de production et celui qui n'a rien d'autre à négocier que sa force de travail.

Entre 1918 et 1921, l'action des masses à l'échelle mondiale fut suffisamment puissante pour que la bourgeoisie cessât enfin de lanterner et d'« encommissionner ». Dans un pays où les structures du capital sont en mutation, c'est un gouvernement d'union nationale qui dépose le projet de loi des huit heures. On assiste également, au cours des trois années de l'immédiate après-guerre, à la mise en place de l'articulation syndicats-parti ouvrier-Etat, que vise aujourd'hui à démanteler les initiatives de dérégulation pour faciliter le processus de restructuration capitaliste.

C'est précisément ce projet connu sous le nom générique de « société duale » qui invite toutes les composantes et formations politiques du mouvement ouvrier à interroger le passé, à réexaminer les modalités de leur structuration politique et d'ancrage dans la société civile pour construire une alternative anticapitaliste.

De même, en ces temps où l'on voudrait nous faire croire que la réduction du temps de travail sans perte de salaire est anachronique, que les travailleurs ne peuvent se contenter que des miettes des gains de productivité après que le Capital se soit servi (3), cette « vieille histoire » (Serge Beelen) qu'est la réduction du temps de travail n'a pas perdu de son pouvoir d'édification.

Car il reste qu'au nom du simple bon sens, on ne peut admettre que des milliers d'écoliers restent parfois sans enseignement, tandis que leurs professeurs sont en chômage. Et c'est ce qui confère toute leur actualité à ces mots de Marx : « *Si le temps de travail est la mesure de la richesse, c'est que la richesse est fondée sur la pauvreté, et que le temps libre résulte de la base contradictoire du surtravail* »; alors qu'en fait « *la richesse véritable signifie le développement de la force productive de tous les individus* ». En 1985, même dans le mode de production capitaliste, la question du temps de travail se pose bien dans ces termes : « *Economiser du temps de travail, c'est accroître le temps libre, c'est-à-dire le temps menant au développement complet de l'individu, ce qui agit en retour sur la force productive et l'accroît* » (4). Ce qui est tout autre chose que les fausses fatalités du chômage, des sous-statuts et du travail à temps partiel.

---

(3) Selon le « théorème » d'Helmut Schmidt : « les investissements d'aujourd'hui sont les profits de demain et les emplois d'après-demain ».

(4) Karl Marx, *Grundrisse,* cité par Roger Dangeville, *K. Marx et F. Engels, le Syndicalisme,* Maspéro, Paris, 1977, Vol. 2, p. 103.

L'ÉLABORATION D'UNE REVENDICATION

« La date du 1er mai 1890 marquera dans l'histoire de l'humanité au 19e siècle. Jusqu'ici, à l'exception du 14 juillet, ou de quelques dates révolutionnaires rappelant en même temps que des soulèvements populaires l'instauration des dynasties, il n'y avait pas eu, à part les anniversaires monarchiques et les solennités religieuses, des jours de fête ayant un caractère humain et social... Il sera bien plus facile au peuple de comprendre la signification de ces quatre mots : « journée de huit heures », que celle de ces deux-ci : « Immaculée Conception ».

peut-on lire dans *Le Peuple* du 11 mars 1890. A cette occasion, et c'est une exception dans l'histoire du POB, la manifestation en faveur du suffrage universel fut reportée au mois d'août et *Le Peuple* annonça jusqu'à 150.000 grévistes, dont plus de 100.000 mineurs. Dans son numéro des 2 et 3 mai 1919, le quotidien écrit :

« En dépit d'inextricables difficultés économiques, malgré certaines résistances d'industriels aux vues rabaissées sur leurs intérêts étriqués, elle (la classe ouvrière, F.N.) lutte, elle négocie, elle parlemente, elle agit. Et c'est la journée des « 3 X 8 » réalisée pour les cheminots, la réforme assurée dans les mines... le 1er mai d'il y a trente ans annonçait la naissance de cette souveraineté; le 1er mai d'aujourd'hui prépare sa joyeuse entrée. »

Tout comme la même année on votera pour la première fois au suffrage universel, après des décennies de lutte et de mobilisation. Les luttes pour le SU portaient sur les structures du pouvoir d'Etat. Celles pour la réduction du temps de travail, dans une Belgique caractérisée comme le pays des longues heures de travail et des bas salaires, sur les conditions mêmes de l'exploitation capitaliste. dans ce pays comme ailleurs, l'essor du machinisme eut pour première conséquence l'exploitation de la force de travail sans limites de durée, processus que les marxistes désignent sous le nom de plus-value absolue. Le développement de l'outillage, l'introduction de limites de durée de la journée de travail s'accompagnent ensuite de tentatives d'intensifier la production horaire, phénomène désigné sous le nom de plus-value relative. Dans un même pays, à la même époque, les deux formes d'extorsion de la plus-value peuvent voisiner.

La revendication apparaît en Belgique en 1848, sans que l'on sache si les grèves du Hainaut et la manifestation de quelques centaines de chômeurs à Bruxelles le 15 mars s'étaient fixé cet objectif. A peu près au même moment, le Bill des dix heures pour les femmes et les enfants entrait en application en Grande-Bretagne, et dès février la révolution parisienne décrétait la journée des dix heures à Paris, de onze heures en province, avant que juin n'efface la conquête et ne ramène la journée à douze heures (5).

Tout ce que l'on sait, c'est que la *Commission d'enquête sur les conditions des classes ouvrières et le travail des enfants,* créée en 1843 et dirigée par Ducpétiaux et le directeur de l'administration des mines, fit enfin rapport. Que le cabinet libéral de Frère-Orban fit « l'économie d'une révolution » en diminuant le cens et abolissant le droit de timbre sur la presse, mais que les projets de la commission qui proposaient de

(5) Le Bill des 10 heures, qui limitait la durée du travail des femmes et des enfants de moins de 15 ans est aboli par une haute cour en 1850. Le Factory act institue quelques années plus tard les 60 heures pour les femmes et les adolescents.

limiter le travail des femmes dans les mines et d'interdire celui des enfants en-dessous de dix ans restèrent dans les cartons. Ils ne furent pas discutés au Parlement avant 1889 (6).

En témoignant devant la commission, les déposants attribuent le travail des enfants « à la seule coupable négligence des parents, qui ne les forcent ni ne les engagent à aller aux écoles, parce qu'ils ne connaissent pas eux-mêmes les bienfaits de l'instruction (7); une brochure anonyme intitulée « *De l'amélioration du sort des ouvriers mineurs* » préconise le retour à une « concurrence loyale entre les industriels », la « moralisation » des rapports du maître et de l'ouvrier, « bien plus qu'à vouloir le guérir par des palliatifs, tels que des augmentations de salaires, des diminutions des heures de travail, etc... (8). Car en cette année 1848, l'objectif est bien « par des mesures promptes et sages, [d']empêcher que des idées théoriques, inapplicables, viennent jeter le désordre parmi les masses ouvrières » (8).

La revendication était donc dans l'air du temps, tout comme celle de l'intervention de l'Etat pour protéger les « faibles », qui parcourt toutes les brochures des démocrates républicains socialistes et des socialistes utopiques. Avant d'être expulsé de Belgique, Marx avait fondé à Bruxelles l'Association démocratique. Au cours des réunions du mercredi, on y discutait « les questions politiques et économiques du machinisme, les résultats du système de la fabrique, la situation de la classe ouvrière, le libre-échange et la protection » rapporte Louis Bertrand (9). On sait que la brochure *Travail salarié et capital* en est issue.

---

(6) Sauf un arrêté royal de 1884 du même ministre interdisant le travail en dessous de 10 ans, limitant la journée des garçons en dessous de 12 ans et des fillettes âgées de moins de 14 ans. Avant cela, les rapports de l'Académie de médecine (1869), la proposition de loi du médecin libéral Vleeninckx avec le soutien d'une campagne de pétition de la Chambre du travail de Bruxelles (1878) ne trouvèrent pas d'écho. Pas plus que les revendications des patrons miniers du Hainaut, de la Chambre de commerce et du cercle industriel et commercial gantois dont les entreprises, sans doute plus avancées au point de vue de l'outillage, ne pouvaient souffrir la concurrence des secteurs plus arriérés.

(7) Cité par Robert Devleeshouwer, « Logique sociale et léglislation du travail au cours de la première moitié du XIX^{e} siècle », in *Revue de l'Institut de sociologie de l'ULB,* Bruxelles, 1962, N° 2, p. 473. Tantôt la classe dominante culpabilisait les pères ouvriers, tantôt elle célébrait leur « liberté » et leurs responsabilités. A la Chambre, Frère-Orban déclarait le 19 janvier 1869 : « Une loi sur le travail des enfants, c'est une loi qui destitue en masse de la tutelle naturelle et légitime de leurs enfants les pères de famille des classes laborieuses; c'est une loi qui déclare qu'ils sont à la fois indignes et incapables d'exercer convenablement leur tutelle, c'est une loi qui proclame qu'au sein des classes laborieuses, les pères sont sans cœur et les mères sans entrailles ». Et le consensus entre libéraux doctrinaires et catholiques se réalisait face au véritable danger, mis en évidence par Charles Woeste à la Chambre le 20 février 1878 : « Nous membres de la droite, et vous, membres de la gauche qui, pour la plupart n'admettez pas plus que nous qu'il y ait une question sociale à résoudre, nous ne pouvons pas admettre la réglementation du travail, parce que nous serions sans défense contre le langage que nous tiendrait l'ouvrier, demandant, en s'appuyant sur la détresse des siens, du travail et du pain ».

(8) Un mineur, *De l'amélioration du sort des ouvriers mineurs,* Bruxelles, 1848, pp. 34-36.

(9) Louis Bertrand, *Histoire de la Démocratie et du Socialisme,* Bruxelles, 1905, Vol. 1, p. 208 et ss.

De même, l'Adresse inaugurale de la Première Internationale, rédigée par Marx et adoptée par le Conseil général de Londres le 1er novembre 1864, dresse le bilan de seize années de luttes. Elle résume les deux victoires fondamentales pour le mouvement ouvrier découlant du Bill des dix heures arraché à la faveur d'« une brouille momentanée entre les maîtres de la terre et les maîtres de l'argent » : « Les immenses bienfaits physiques, moraux et intellectuels », et le coin enfoncé dans l'ordre patronal et sa prétention à régner seul à la fabrique, à l'aide de Dieu et de la loi :

« *...ce qui dans cette question de la limitation légale des heures de travail, donnait au conflit un véritable caractère d'acharnement et de fureur, c'est que, sans parler de l'avarice en émoi, il s'agissait là de la grande querelle entre le jeu aveugle de l'offre et de la demande, qui est toute l'économie politique de la classe bourgeoise, et la production sociale contrôlée et régie par la prévoyance sociale, qui constitue l'économie politique de la classe ouvrière.*

» *Le Bill des dix heures ne fut pas seulement un important succès pratique; ce fut aussi le triomphe d'un principe : pour la première fois, l'économie politique de la bourgeoisie avait été battue en brèche par l'économie politique de la classe ouvrière.* » (10)

En Belgique, la prise de conscience d'une brèche dans l'économie politique bourgeoise n'intervint pas avant la loi de 1889 interdisant le travail en dessous de douze ans et « limitant » la semaine de travail à 72 heures pour les femmes de moins de 21 ans et les garçons de moins de 16 ans. A la même époque, en Grande-Bretagne, les mêmes catégories de travailleurs ne dépassaient pas 60 heures hebdomadaires, si l'on en croit les textes officiels...

La question des huit heures figure encore à l'ordre du jour de la conférence de l'Internationale en 1865 à Londres (à laquelle assiste César De Paepe), des congrès de Genève (1866), de Lausanne (1867) et de Bruxelles (1868). Pour des lenteurs administratives imputables au secrétaire-correspondant pour la Belgique, Charles Longuet, il n'y eut pas de délégation belge au congrès de Genève, où fut élaborée l'argumentation du mouvement en faveur de la réduction et de la réglementation de la durée du travail. Le conseil général y avait proposé la motion suivante :

« 1° Le congrès considère la réduction des heures de travail comme le premier pas en vue de l'émancipation.

2° En principe, le travail de huit heures doit être considéré comme suffisant.

3° Pas de travail de nuit, sauf cas prévu par la loi ».

Mais le vote ne fut pas obtenu sans discussion. Et pour apaiser les réserves des proudhoniens français, on y ajouta deux déclarations de principe :

« *1° L'homme n'est libre qu'à la condition de développer toutes ses facultés; en conséquence, toute prolongation de travail qui le rendrait incapable de développer et de jouir de ses aptitudes doit être considérée comme anti-physiologique et anti-sociale.*

---

(10) *Le Conseil général de la Première Internationale, Procès-verbaux* publiés par l'Institut du marxisme-léninisme près le CC du PCUS, Editions du Progrès, Moscou, 1972, Vol. 1864-1866, p. 233. Louis Bertrand rapporte que le manifeste et le règlement provisoire de l'AIT furent publiés dans *La Tribune du Peuple* du 20 août 1865.

» 2° Dès à présent, nous considérons un travail de huit heures par jour comme suffisant à la création des services nécessaires à la vie... » (11).

Deux obstacles expliquent en effet les controverses surgies à ce congrès. D'une part la réticence proudhonienne à l'égard de l'intervention de l'Etat, des luttes politiques, et d'autre part la diversité des situations nationales.

A l'Allemand Butter qui proposait un amendement stipulant « qu'il faut se contenter sur le continent et pour le moment de dix heures de travail et laisser au temps et à l'entendement des patrons eux-mêmes la réduction définitive à huit heures », Odger, délégué du conseil de Londres, fit prévaloir l'impératif de la solidarité en rappelant que les ouvriers américains qui avaient obtenu les huit heures « se plaignent de la concurrence du continent européen qui, par l'abus des forces de l'ouvrier, veut produire à meilleur marché; dans ces conditions, ils ne peuvent faire cause commune avec nous... au nom de la solidarité et de l'union, nous devons accepter comme principe huit heures de travail » (12).

Ce qui fut accepté, concrétisant l'objectif que visait Marx. Ne pouvant se rendre au congrès, il avait rédigé le programme des délégués de Londres, en le limitant « *à dessein, aux points qui permettent un accord immédiat et une action concertée immédiate des travailleurs, qui répondent d'une façon directe aux besoins de la lutte des classes et à l'organisation des travailleurs en classe et les stimulent* » *(13).*

Alignement des revendications de tout le mouvement sur les résultats atteints par la combativité de ses secteurs les plus avancés. Solidarité consciente née de la position dans les rapports de production et non plus seulement d'élans du cœur, fussent-ils généreux tels ceux d'un Fourier.

Cependant, d'autres obstacles dans l'élaboration des arguments en faveur de la réforme vont encore apparaître. Et ils touchent à ce que la pensée ouvrière de l'époque a de plus vulnérable, son économie politique encore balbutiante. Lors d'une séance du conseil général du 11 août 1868,

« le citoyen Marx dit qu'il ne pouvait être de l'avis de Millner, qui prétend que la réduction du temps de travail conduit à une diminution de la production. En effet, c'est faux, puisque là où la limitation de la journée de travail a été appliquée, les instruments de production sont développés beaucoup plus que dans les autres métiers » (14).

Où en sont les Belges au moment du congrès suisse de l'automne '68 ? Dominée par les adversaires de l'intervention de l'Etat dans un pays où celle-ci s'exerce exclusivement en faveur de la classe dominante, la section belge a recueilli des « cahiers du travail », où s'expriment les doléances des travailleurs, en une action inspirée de la paysannerie française de 1789. Les trop longues journées de travail n'y figurent que dans les points subsidiaires, à l'époque où l'étudiant et typo-

(11) *La Première Internationale, recueil de documents* publiés sous la direction de Jacques Freymond, Institut universitaire des Hautes Etudes internationales, Genève, 1962, Vol. 1, pp. 73-75.

(12) Ibid., p. 74.

(13) Lettre à Kugelmann, citée par Jacques Freymond, *op. cit.*, p. XIII.

(14) Cité par R. Dangeville, *op. cit.*, p. 139.

graphe César De Paepe, à peine âgé de 26 ans, se consacre, sur le plan de la théorie, à la collectivisation des terres.

C'est que cette année 1868, et même la suivante, sont surtout consacrées en Belgique à l'organisation, à la création de liens entre la section bruxelloise et les sociétés de résistance de Verviers et du Hainaut à la suite de la grève réprimée par les armes au charbonnage L'Epine. Vingt-deux grévistes furent arrêtés, puis acquittés grâce aux plaidoiries d'avocats progressistes. De mai à décembre 1868, 150 meetings sont tenus en Hainaut, 540 l'année suivante (15).

Début mai 1869, le conseil général diffuse sous le titre *Des massacres en Belgique* un manifeste d'appel à la solidarité avec les travailleurs belges, après la répression sanglante des grèves de Seraing et du Borinage.

Alors qu'au début des années 1870, la classe ouvrière se bat aux Etats-Unis pour les huit heures, en Grande-Bretagne pour les neuf heures, en Belgique, en Allemagne et en Suisse, des luttes se développent pour les dix heures.

Les années sont marquées par la croissance de la production et le plein emploi, encore renforcés par les commandes qui échoient aux entreprises belges au moment de la guerre franco-allemande. Les travailleurs de Verviers, de Bruxelles, de Malines, d'Anvers, de Liège, du Centre et du Hainaut remporteront plusieurs victoires, pour l'essentiel dans la métallurgie. Une « Ligue pour les dix heures » s'est formée dans le textile verviétois. Les mécaniciens bruxellois obtiennent les dix heures, mais en 1872, les quelque 30.000 mineurs grévistes ne parviennent pas à faire aboutir les revendications consignées dans le cahier adressé aux patrons miniers.

Le développement de ces luttes ne va pas sans accrocs, sans reculs. S'il se traduit par un incontestable succès organisationnel — la section belge, fédérée en décembre 1868, aurait regroupé jusqu'à 70.000 membres selon Marcel Liebman —, le conseil général de Londres dut un moment annoncer l'envoi de deux délégués en Belgique pour

« ramener les ouvriers belges à de meilleurs sentiments et tâcher de leur faire comprendre qu'il est de leur devoir d'aider les ouvriers anglais et non d'essayer de les supplanter ».

Les mécaniciens de Newcastle étaient en grève pour les neuf heures, et les patrons avaient réussi à embaucher trois mille Belges... (16).

Ce détour ne vise pas à autre chose qu'à mettre en évidence combien la formulation de la revendication, sa transformation en action de masse furent tributaires de l'existence même de sociétés de résistance et à l'inverse, combien les luttes auréolées de succès furent un puissant adjuvant au renforcement de l'organisation, au moins sur le terrain syndical. Façon de rappeler que pas plus la revendication ne préexiste forcément au mouvement, pas plus il ne faut attendre que celui-ci soit pourvu d'assises solides pour engager les luttes. L'AIT laissa pour message politique la nécessité d'organiser de solides et indépendants par-

(15) Voir également la lettre du 7 janvier 1869 de César De Paepe à Herman Jung publiée par Bernard Dandois, dans *César De Paepe entre Marx et Bakounine*, Centre d'histoire du syndicalisme, Maspéro, Paris, 1974, pp. 70-73.

(16) *Le Conseil général, op. cit.*, p. 25.

tis ouvriers dans chaque pays. Le POB transformera la nécessaire appréciation du rapport des forces qui doit accompagner les luttes en un conservatisme organisationnel érigé en impératif catégorique, à moins d'être poussé à l'action par sa propre base.

L'élaboration de l'analyse justifiant la réduction du temps de travail se poursuit après la dislocation de l'AIT en 1872, malgré le courant anarchisant dominant en Belgique.

Parfois contre ce dernier, César De Paepe fut particulièrement actif sur les fronts du rassemblement et de l'organisation des travailleurs, de la lutte pour la réglementation légale des conditions de travail et l'agitation pour le SU. Proche de Marx, même s'il n'avait pas assimilé la portée de ses travaux (et c'était sans doute, parmi ses contemporains celui qui l'avait le mieux lu), César De Paepe fut marxiste au sens où il employa toute son énergie à rassembler les groupes de travailleurs épars après le congrès de La Haye de 1872. En 1885, au congrès des 5 et 6 avril à Bruxelles, la soixantaine d'organisations fondatrices inscrit au programme du POB, à côté du SU, « l'établissement d'une journée normale de travail » ainsi que la réglementation du travail des femmes et des enfants.

Les Belges n'étaient pas les seuls à avoir reculé par rapport au mot d'ordre de l'Internationale. Dans sa critique du programme de Gotha (1875), Marx avait fait remarquer « qu'en aucun pays, le parti ouvrier ne s'en est tenu à une revendication aussi imprécise, mais toujours il assigne à la journée de travail la durée qu'il considère comme normale, compte tenu des circonstances ».

En 1894, à Quaregnon, le contenu de la revendication est fixé à « huit heures, au maximum, pour les adultes des deux sexes et le minimum de salaire ». La précision est redevable en première apparence à la présence d'un courant marxiste en phase avec la social-démocratie allemande, et qui est animé alors, mais pour le moment seulement, par Edouard Anseele. Mais elle est encore redevable au « coup de tonnerre en plein soleil » (Victor Brants, 1899) provoqué par les grèves spontanées de mars 1886 et aux mutations apparues au début des années 1890 en Europe.

La « grande peur des possédants » aboutit à l'ouverture d'une *Commission d'enquête sur le travail industriel*, dont les trente-cinq membres (parmi lesquels Hector Denis et Edmond Picard contre l'avis de César De Paepe) enregistrèrent les plaintes et les revendications des travailleurs... Quatre volumes en furent le résultat, de même que les réformes ouvrières qu'on peut compter sur les doigts d'une main avant l'entrée de vingt-huit socialistes à la Chambre en 1894. Témoignent encore du « traumatisme » des événements de 1886, l'apparition en 1887 du Parti progressiste (libéral) qui inscrit à son programme « la fixation par la loi d'une durée maxima du travail industriel des adultes, suivant la nature des diverses industries, et l'introduction d'une clause relative à ce sujet et à un minimum de salaire dans les adjudications publiques ». Une autre fraction de la bourgeoisie se détache de sa composante catholique, qui crée la *Ligue démocratique belge* au printemps 1891, peu de temps avant que ne soit publiée l'encyclique Rerum Novarum. Le texte pontifical tente une adaptation du monde catholique aux nouvelles réa-

lités issues du développement industriel, l'exploitation sans bornes mais aussi le fait syndical (17).

Cette évolution se mesure encore à la reconstitution d'une organisation internationale du mouvement ouvrier, née du congrès des marxistes réuni à Paris en 1889. Il y fut décidé la célébration du 1er mai par des grèves et des manifestations en hommage et à l'exemple des grèves de 1886 pour les huit heures à Chicago.

Il est encore à noter, au-delà des difficultés de donner à chaque 1er mai une égale combativité, que l'argumentation en faveur des huit heures s'est également enrichie par rapport à 1868, si l'on s'en tient au texte issu du congrès de la deuxième Internationale de 1893 à Zürich.

La journée des huit heures y est désignée comme

« *une des conditions préalables les plus importantes de l'affranchissement définitif de la classe ouvrière du capital; elle est aussi la démarche la plus importante pour l'amélioration de sa position* ».

A côté d'arguments de nature morale (préservation et amélioration de la vie de famille, meilleure éducation des enfants) ou organisationnelle (davantage de temps à consacrer au militantisme), un raisonnement économique doit retenir notre attention :

« Par la journée de huit heures, le *chômage* diminuera, la *capacité de travail* augmentera, les salaires deviendront plus élevés et la *capacité d'achat* du peuple sera plus forte » (18).

Si l'argument « moins d'heures de travail individuelles = moins de chômage » était déjà apparu à l'époque de l'Internationale, l'argument de frappe au cours des années '60 résidait surtout dans la capacité de la réforme d'arracher le travailleur singulier à la misère physique et à l'abrutissement.

La diffusion dans l'ensemble du mouvement ouvrier d'éléments d'économie marxiste est principalement redevable à la social-démocratie allemande, on s'en persuade à la lecture comparative du programme d'Erfurt (1891) et de la charte de Quaregnon, celle-ci accusant un notoire « retard théorique » (Claude Renard).

Mais cette diffusion résulte aussi de la révolution technologique des années '80 caractérisée par les applications industrielles de la chimie, du pétrole, de l'électricité et l'essor des nouveaux moyens de communication. A la phase de dépression économique 1873-1895 succède une période de croissance économique marquée par la recherche de débouchés extérieurs, la constitution des empires coloniaux et le développement de la concentration industrielle et financière.

Hector Denis n'avait pas vu autre chose dans la Conférence de Berlin de 1885 qu'« une réaction contre la colonisation capitaliste » alors que c'était précisément la colonisation capitaliste qui s'organisait à une échelle élargie, avant la constitution des alliances politico-militaires et le conflit mondial.

La Conférence de Berlin de 1890, où les plénipotentiaires dicutent

---

(17) Pierre Joye et Rosine Lewin, *L'Eglise et le mouvement ouvrier chrétien en Belgique,* Fondation Joseph Jacquemotte, Bruxelles, 1967,p. 10 et ss.

(18) *IIe Internationale, Les congrès socialistes internationaux, ordres du jour et résolutions,* édité par le Bureau socialiste international, Gand, 1902, p. 59.

de la réglementation du travail dans les mines, de la protection du travail des femmes, des enfants et du repos dominical ressemble à une tentative d'harmonisation des conditions de concurrence. Mais elle n'aboutit à rien de concret, les gouvernements, et la Belgique en particulier, se montrant « fort restrictifs », selon Ernest Mahain, fondateur en 1901 de la section belge de l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs. Coup de « pub » par la même occasion pour Bismarck qui vient de lever les lois d'exception contre le mouvement ouvrier allemand.

LE PAYS DES BAS SALAIRES ET DES LONGUES JOURNÉES DE TRAVAIL

1894 : la première expérience d'une grève générale politique, à l'issue de laquelle vingt-huit socialistes siègent aux côtés de 124 députés catholiques et libéraux. Un Parti ouvrier composite, hétéroclite, rassemblant quelques ligues politiques, un peu plus de syndicats et surtout des coopératives. Un code du travail à peu près inexistant et rédigé à l'avantage du patronat, à de rares exceptions près (19). Une classe ouvrière faiblement organisée dans les entreprises et dont l'avant-garde est constituée par les mineurs. Entre 1895 et 1910, ceux-ci représentent 15 % de la classe ouvrière industrielle. Quinze pour cent des travailleurs industriels sont employés dans la sidérurgie et la construction mécanique, ces trois secteurs formant ce que J. Gadisseur a appelé le « plexus solaire de l'économie belge ». Pour le même secteur, 27 % des travailleurs sont encore employés dans le textile et la confection (où persiste jusqu'avant-guerre le travail à domicile), 23 % dans la construction, et 10 % dans l'industrie alimentaire.

Les années '90 sont aussi celles où le patronat s'organise. En juin 1895, une des premières activités du Comité central du travail industriel consiste à adresser aux deux cents sociétés affiliées le questionnaire suivant :

« Quels seraient les avantages ou les inconvénients que présenteraient pour votre établissement et votre industrie, une limitation légale de la durée du travail et la fixation d'un jour de repos par semaine ? » (20).

De même l'ancêtre de la FEB adresse à la fin de l'année une lettre pleine de morgue et d'appréhension au ministre de l'Industrie et du Travail :

« *Socialisme d'Etat, en effet que cette ingérence de plus en plus étroite, de plus en plus méticuleuse dans les relations entre patrons et ouvriers adultes, alors que la liberté seule devrait les régler !*

---

(19) Le livret ouvrier est devenu facultatif en 1882, le truck-system a été abandonné en 1887. La même année, la loi établissait l'insaisissabilité et l'incessibilité du salaire et créait les conseils de l'industrie et du travail. En 1888, une loi créant un corps d'inspecteurs dans les établissements dangereux et insalubres. En 1892, création du Conseil supérieur du travail où siégera le socialiste Hector Denis. Voir BS. Chlepner, *Cent ans d'histoire sociale en Belgique*, Institut de sociologie, ULB, 1972, p. 313 et ss.

(20) Bulletin du CCTI, n° 1, août 1895, p. 19.

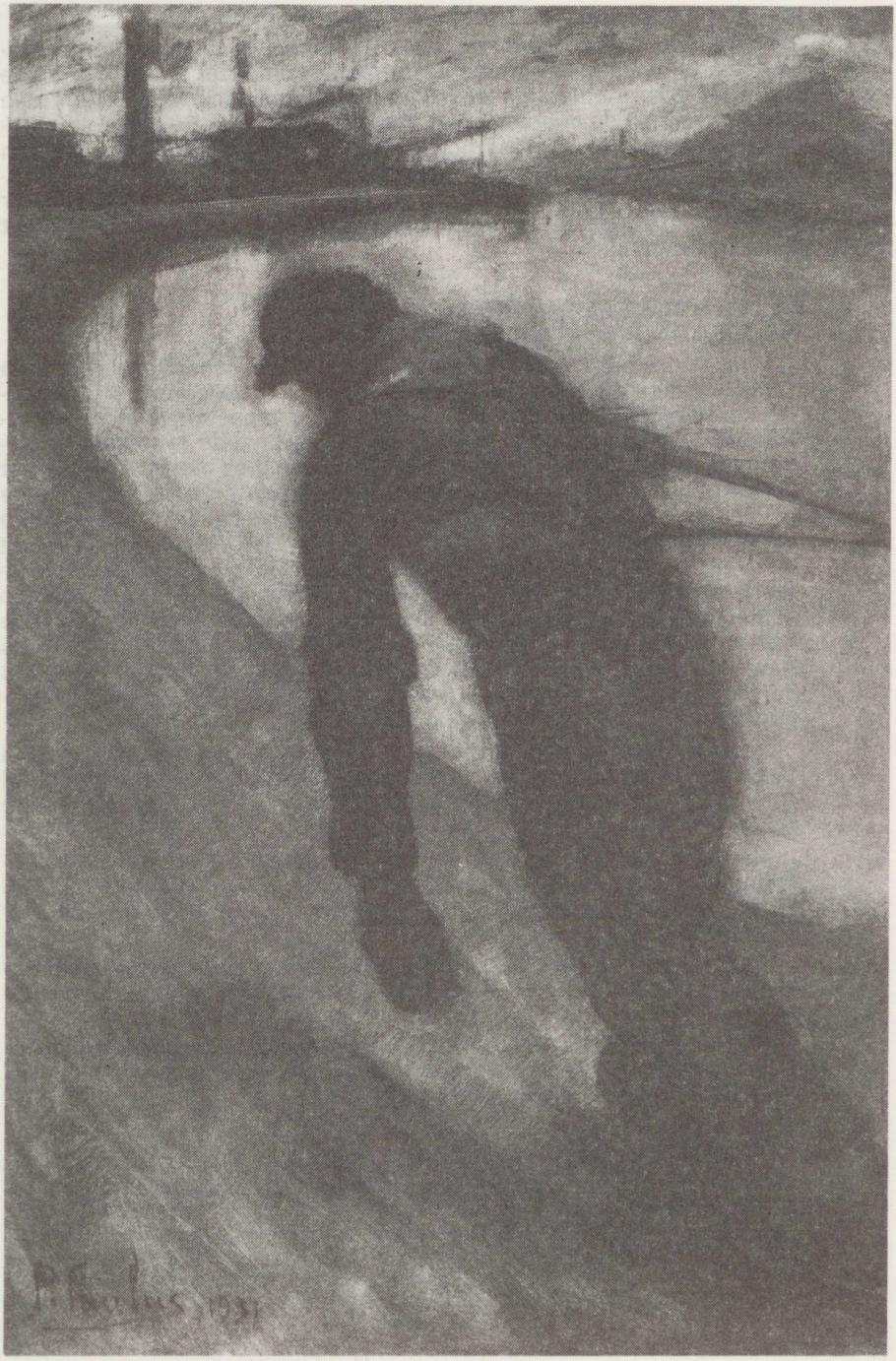

» Socialisme d'Etat que ces lois ou projets de loi sur les unions professionnelles, les règlements d'atelier, l'inspection du travail, le paiement des salaires, le repos dominical, etc !

» Vous pensez enrayer le mouvement socialiste, en réduisant une partie des réformes qu'il réclame avec hauteur. Vous ne ferez que le rendre plus audacieux et plus exigeant... » (21).

Mais c'est aussi l'époque où des représentants isolés de la bourgeoisie cherchent le moyen de contourner la revendication des « 3 X 8 ». Ainsi le libéral Maurice Ansiaux fait valoir dans sa thèse de doctorat *Heures de travail et salaires* (Liège, 1896) qu'il est possible de déjouer l'objectif des socialistes, la diminution de l'« effet utile » (la production) qui contraint le patronat à l'embauche compensatoire.

Pour éviter cet inconvénient — ceci est un euphémisme —, le patronat devrait moderniser l'outillage, intensifier le travail de chaque producteur individuel et à cette fin généraliser le travail aux pièces, ce qui empêchera la diminution du salaire en cas de réduction de la durée du travail. Le patronat doit encore répercuter l'augmentation des coûts de production sur les prix de vente, etc... bref, assurer le passage de la plus-value absolue à la plus-value relative. Preuve supplémentaire du modernisme de cet économiste — il n'est pas hostile à l'intervention de la loi. Non en faveur des huit heures, mais des onze heures, ce qui aurait raccourci la journée d'environ 20 % des normes belges.

Maurice Ansiaux, qui avait deux ans plus tôt amené le Parti libéral à émettre à son congrès d'avril (préparatoire aux élections de novembre) un vœu pieux en faveur « de mesures destinées spécialement à améliorer la condition des classes ouvrières, en tant qu'elles sont compatibles avec le respect de la liberté individuelle et de la liberté du travail des majeurs », est encore favorable à l'intervention de l'Etat dans les mines et les entreprises insalubres et ne redoute pas la grève. Esprit positiviste et darwinien, il reconnaît à l'action ouvrière de pousser au progrès et à la modernisation de l'outil de production.

A l'exception d'une aberration économique — quand il dit que les concurrents nationaux et internationaux devraient en même temps relever leurs prix pour ménager le profit à la suite d'une réduction de la durée du temps de travail — celui qui deviendra collaborateur de l'Institut Solvay puis donnera un cours sur les problèmes monétaires pendant la guerre aux cadres du POB a certes élaboré une défense et illustration des intérêts du patronat d'une éminente modernité. Mais il est une figure presque isolée, accompagné seulement de Solvay et de l'ingénieur liégeois L.G. Fromont.

Depuis 1892 à l'usine d'Engis (dérivés du zinc), ce dernier a modernisé l'outillage, limité la journée de travail des ouvriers, et introduit le système des trois équipes. En 1902, à la demande de l'Office du travail, de l'association des ingénieurs sortis de l'Ecole de Liège et du groupe chimique de Belgique, ses travaux sont publiés sous le titre *La journée de huit heures dans l'industrie chimique et métallurgique; expérimentations pratiques.*

Autre figure « moderniste », Georges De Leener, qui se fait tancer

(21) Idem, décembre 1895, p. 335.

par les patrons lorsqu'il conclut en 1908 à la possibilité d'introduire la journée des neuf heures dans les charbonnages.

Pour l'essentiel, le patronat s'arc-boute sur son refus de l'intervention légale au nom de la liberté individuelle — celle du patron comme du salarié — qu'on met d'ailleurs en avant bien plus que la liberté d'entreprendre, et développe à partir des années '90 le chantage à la compétitivité des produits belges, voués à l'exportation. Cette double argumentation, à laquelle s'ajoutent bien des fioritures spécieuses, se maintiendra jusqu'en 1914 (22).

Avant d'examiner plus loin ce que les députés socialistes et les syndicats opposèrent à l'antienne patronale, il convient d'en examiner les racines, ce qui permettra d'en mesurer la pérennité. Et surtout d'expliquer pourquoi le premier pays industrialisé du continent, cette contrée où en 1907 la fortune par tête suivait immédiatement la Grande-Bretagne et devançait la France et l'Allemagne, resta le pays des longues journées de travail et des bas salaires.

La contribution dans le présent numéro de Jean Puissant, l'étude de Christian Vandermotten, parue dans la livraison précédente des CM, me dispensent de décrire ici les conditions économiques de la Belgique entre 1850 et 1914. On sait que ce sont ces conditions — économie tournée vers l'exportation, essor du capital financier, investissements à l'étranger — qui expliquent les retards des ouvriers belges en matière de salaires et de durée du travail.

Produire à moindre coût, telle est l'option de la bourgeoisie belge.

Ducpétiaux en 1858 (notamment), Seebohm-Rowntree en 1910, ont mesuré l'impact de cette option sur les salaires, qui ne permettaient pas aux familles ouvrières de pourvoir aux dépenses indispensables et qui étaient en 1910 en retard de 70 ans sur l'Angleterre. Or ce retard n'était point compensé par une réduction de la journée de travail, laquelle est en Belgique plus longue de 20 % que la journée de travail Outre-Manche.

Une enquête officielle porte en 1896 sur 71.000 entreprises et 600.000 ouvriers. Elle se fonde sur des déclarations patronales relatives au travail effectif (non compris le temps de présence à l'entreprise et la durée des trajets). Elle indique que quatre pour cent des ouvriers (27.000) ont une journée de huit heures. Plus du tiers des ouvriers (215.000) travaillent dix heures. La journée de onze heures et plus est le fait d'un bon cinquième des ouvriers, a noté Emile Waxweiler.

Ces quelques données sont résumées par le titre de l'ouvrage de Jean Neuville : « *Les douze heures et le glissement vers les dix heures* ». Un glissement qui, selon les déclarations patronales de 1907 fut progressif, sans secousses, ou presque... Sans doute, les grèves pour la réduction du temps de travail ont été peu nombreuses comparées aux grèves pour les salaires. Mais dire que l'évolution se fit sans conflit relève du discours du puissant qui s'assure de son pouvoir et omet ce qui précarise sa position.

(22) Jean Neuville, *op. cit.*, p. 143 et ss. A partir des déclarations patronales à l'enquête du Conseil supérieur de l'Industrie et du commerce de 1907 sur l'éventualité d'une réduction de la journée de travail des adultes, abondamment citées par l'auteur, il est possibile de se faire une bonne représentation de l'argumentation de la classe dominante.

« Produire à moindre coût », disions-nous à propos des choix de la bourgeoisie belge. Cet objectif est assez aisément atteint, au détriment des travailleurs. Car la main-d'œuvre est abondante, mobile, de surcroît maintenue dans l'analphabétisme et la pauvreté, privée d'expression politique. Louis Bertrand épingle ce fait à la Chambre en 1905 :

« Il résulte donc qu'en maintenant les longues journées de travail, le législateur qui se refuse à protéger l'ouvrier, protège en réalité les patrons; parce qu'il leur permet d'utiliser un outillage démodé, qui n'est plus en usage chez leurs concurrents étrangers. Et dans ce but, on laisse exploiter sans merci la force de travail non seulement de nos ouvriers adultes, mais de nos femmes et de nos enfants » (23).

LES HUIT HEURES ET LE P.O.B. : QUEL RELAIS ?

Les rapports de production n'expliquent pas à eux seuls l'orientation du mouvement ouvrier vers l'action parlementaire. De même ne peut-on en induire le pragmatisme du POB qui appliqua les théories d'Edouard Bernstein sans élaborations théoriques de son cru. Mais l'ensemble de ces structures explique au minimum l'importance accordée à l'instruction et à la « moralisation de la classe ouvrière » chère à Vandervelde, parallèlement à la tradition de libre pensée des premières générations de cadre socialistes et de même, alors que le SU avait été établi en 1871 en Allemagne et en France, en 1886 en Grande-Bretagne et en 1896 aux Pays-Bas, que le POB ait orienté ses efforts politiques les plus décisifs vers la conquête du droit de vote.

Ainsi, l'orientation réformiste n'est pas inscrite comme une fatalité dans la voie parlementaire ou la priorité donnée au SU. Il a suffisamment été mis en évidence que c'est plutôt l'utilisation qui a été faite ou n'a pas été faite des luttes qui devait confirmer dès 1902 le tournant réformiste. Dans le cas des luttes pour la réduction du temps de travail, alors que le POB était le seul porteur de cette revendication, c'est de même une série d'articulations qui assourdissent et en affaiblissent le potentiel de mise en cause de tout le système capitaliste, au-delà des manifestations du 1er mai et des Maisons des Huit heures (24). On verra que la revendication de réduction du temps de travail a souffert de l'ombre de la lutte pour le SU, à laquelle était réservé l'usage exclusif de la grève générale. Mais parmi les causes qui expliquent les réticences du POB face aux luttes pour de plus courtes journées de travail, il faut encore mentionner d'une part le fossé persistant avant 1914 entre le staff politico-parlementaire et les syndicats, d'autre part les liens très distendus entre les fédérations syndicales et la Commission syndicale fondée en 1898.

L'ACTION PARLEMENTAIRE, PRESQUE UN ÉCHEC

Il y eut des moments de découragement, d'essouflement du travail parlementaire. Ainsi Louis Bertrand, auteur de la proposition de loi déposée le 26 février 1895 qui visait à fixer à dix heures la journée de travail des ouvriers et des employés d'industrie (à huit heures pour le sec-

(23) Cité par Jean Neuville, *op. cit.*, p. 96.

(24) Voir *Maisons du Peuple, architecture pour le peuple,* éditions Archives d'architecture moderne, Bruxelles, 1984.

teur public), à l'interdiction du travail de nuit et du dimanche s'exclame en 1912 :

« *Depuis quinze ans qu'elle est déposée, on n'examine pas cette proposition* ».

Au congrès de 1901, le rapporteur Berloz évoque l'absentéisme des députés ouvriers et propose comme moyen de contrôle que *Le Peuple* publie la liste des présents à la Chambre et aux réunions de groupe.

La proposition Destrée de 1903, relative à la réduction progressive de la journée de travail des mineurs jusqu'à huit heures en l'espace de trois ans, fut certes avec l'alliance de la jeune droite à l'origine de la démission du cabinet de Smet de Nayer. Mais il n'en reste pas grand-chose dans la loi votée six ans plus tard et qui consacrait la journée de neuf heures pour les mineurs de fond. Devant les honorables membres, Hector Denis fait part de son regret de ne pas avoir vu adopter cette proposition et ajoute : « Mais si la loi, telle qu'elle est votée, ne nous donne pas satisfaction complète, il faut reconnaître qu'elle constitue un progrès important sur le régime actuellement existant » (25). Louis De Brouckère est loin de partager cet avis. « La loi sur la limitation du temps de travail dans les mines est l'une des plus inoffensives qui soit », écrit-il dans *La crise politique en Belgique* (26).

Incompréhension du travail parlementaire il y eut encore. Au congrès syndical de 1906, un délégué invite « les députés socialistes à parler le moins possible pour que les lois ouvrières viennent le plus tôt possible en discussion ». Et les parlementaires auront à s'expliquer d'avoir privilégié la cause des mineurs au détriment des autres catégories d'ouvriers.

Avant d'envisager ce « découplage » action syndicale/action parlementaire du point de vue de l'organisation des luttes, mentionnons encore cette critique syndicale de 1899 adressée aux députés : « *Qu'est-il donc nécessaire d'avancer l'argument "la production n'a pas diminué" pour justifier la réforme des trois-huit, et ne sait-on pas que dans la société actuelle, il faut au contraire, arriver à ce résultat que chacun produise moins afin que les progrès du machinisme ne mettent pas un seul homme en dehors des usines et des chantiers* », peut-on lire dans *Le Peuple* du 18 décembre. Et ce hiatus s'explique par la différence d'environnement des syndicalistes et des parlementaires, les premiers se forgeant une économie politique au jugé des stocks, baromètre pour l'action ouvrière, les seconds confrontés aux élaborations à prétention scientifique des économistes distingués. Mais cette divergence en révèle une autre. Réduire le temps de travail, d'accord, mais avec ou sans perte de salaire ? En augmentant le rendement individuel ou non ?

(25) *L'Ouvrier mineur,* mars-avril 1909, n° 3. « A la Chambre, le vote de la journée de 9 heures », p. 34 et ss.

(26) Louis de Brouckère et Henri De Man, *Un aspect de la lutte des tendances socialistes, Le mouvement ouvrier en Belgique,* Fondation Joseph Jacquemotte, Bruxelles, 1965, p. 101. Ailleurs Louis De Brouckère écrit que « Notre législation, qui passait jadis pour une des plus libérales du monde est sur la voie la plus sûre pour devenir l'une des plus réactionnaires. Nous n'avons ni l'égalité du droit de vote, ni l'instruction obligatoire, et l'article 310 du Code Pénal entrave d'une façon scandaleuse le droit de coalition », p. 147.

Alors que c'était bien sûr un aspect essentiel pour le succès de la revendication auprès des masses, le POB ne parle pas d'une seule voix à ce sujet. Dans sa brochure de 1907, consacrée à la *Journée des huit heures,* Destrée remet cet aspect à la puissance syndicale pour contraindre le patronat à ne pas baisser les salaires. Cet argument du député de Charleroi est d'autant plus surprenant qu'il n'était pas sans connaître les difficultés syndicales de populariser la revendication.

Dans une autre brochure (*La réduction des heures de travail et la journée de huit heures*), Emile Vinck souligne un des points faibles de l'action socialiste :

« *Quoi que la diminution des heures de travail ait toujours préoccupé les organisations ouvrières, cependant jamais comme en Angleterre, en Amérique ou en Australie, cette question n'a été chez nous le but exclusif d'un grand mouvement systématiquement organisé.*

» *L'organisation exclusivement professionnelle des syndicats anglo-saxons leur a permis de consacrer tous leurs efforts à l'amélioration immédiate de leurs conditions de travail. Chez nous, depuis que les organisations ont acquis une sérieuse importance, les événements ont fait que la lutte politique a absorbé trop exclusivement leur activité.* »

Il est vrai qu'à l'exception de la manifestation du 1er mai 1890 et de celle du 15 août 1906 où 70.000 personnes défilèrent à Bruxelles pour appuyer la discussion parlementaire des propositions de loi sur la durée du travail des mineurs, les manifestations de masse furent pour l'essentiel organisées en faveur du SU.

LES RÔLES LIMITÉS DE LA COMMISSION SYNDICALE DU P.O.B.

Créée sur base d'une décision du congrès du POB de 1898, la Commission syndicale n'eut pas pour rôle d'impulser les luttes pour la réduction du temps de travail. Au premier congrès syndical, la grève générale, pourtant inscrite à l'ordre du jour, ne donne pas lieu à un compte-rendu du *Peuple.* Dans les colonnes du quotidien, Jules Lekeu fait ce commentaire le 25 décembre :

« *Il y a eu aussi quelques cris de révolte, de sourdes menaces de grève générale, échos des légitimes impatiences de bras qui s'exaspèrent et des colères ouvrières qui ont raison de ne pas désarmer... Le congrès syndical a eu la modestie de ne pas dépasser le cadre de la besogne préparatoire... il a été d'une belle moralité socialiste.* »

Car avant tout, « *il n'appartient pas à la CS de déchaîner les mouvements ouvriers. Ceux-ci doivent naître d'eux-mêmes et le rôle de la CS est de les aider, de les soutenir. Notre organisation est à ses débuts, ne compliquons pas les choses et laissons la Commission travailler à la coordination et au développement de l'esprit syndical dans le pays* ».

En 1913, Joseph Jacquemotte réprouvait que la CS soit « par trop un appareil d'enregistrement ».

Et l'on trouve, en effet, peu de traces d'actions de grèves soutenues par elle, ou de manifestations organisées à son initiative. Après l'échec de la grève des mineurs de 1905, l'année où les ouvriers gantois du coton obtiennent une réduction de 30 minutes (11 heures) avec le soutien de la fédération, un manifeste est édité par la CS et diffusé à 100.000 exemplaires. De l'« agitation » donc. Mais le soutien aux luttes

est plus hésitant. Un exemple : le syndicat des employés socialistes bruxellois animé par Joseph Jacquemotte avait déclenché une grève pour la semaine anglaise sans avoir consulté l'instance et n'avait donc pas obtenu son soutien.

Parce qu'ils en redoutent une baisse des salaires, les réticences des travailleurs à la revendication, les hésitations des syndicalistes qui bannissent les heures supplémentaires et qui en même temps voient dans les batailles pour leur meilleure rémunération un point d'appui décisif pour son succès, tout cela renvoie en définitive à la difficulté d'ancrer la pratique de la lutte des classes dans le mouvement ouvrier belge. En 1911, le taux de syndicalisation est de 11,1 % en Belgique, contre 10,29 %, 21,5 % et 21,8 % en France, en Grande-Bretagne et en Allemagne (27).

Edifier et renforcer les organisations du POB. L'objectif est à ce point prioritaire qu'il fait sous-estimer la capacité d'enseignement et de formation des luttes. Il est vrai que l'échec est parfois cuisant.

A Rance, le syndicat des ouvriers de la pierre avait soutenu une lutte pour la réduction des heures de travail en versant une indemnité quotidienne d'1,50 franc à ses 200 affiliés pendant les 120 jours de grève. Ce fut l'échec. On ne descendit pas en dessous des 64 heures. Après la grève, il ne reste plus que 95 affiliés. Le même phénomène s'observe lors d'un conflit dans le textile à Alost : 310 syndiqués avant la grève, 250 après l'échec du mouvement.

La position de la CS dans l'ensemble des organisations du POB explique encore sa modération sur le terrain des luttes pour la diminution de la journée de travail.

Vandervelde, qui était en 1898 délégué du Conseil général du parti à la CS déclarait certes en 1904 que l'action socialiste n'est rien si elle n'est pas étayée sur de puissants syndicats, il s'illustra à plusieurs reprises à concevoir la grève comme menace verbale plutôt que comme critique concrète. Jusqu'en 1907, les neuf membres du comité national de la CS sont désignés par le conseil général du POB, les neuf autres par les fédérations de métier. Des réticences à l'affiliation à la CS socialiste étant apparues dans plusieurs conflits et fédérations — chez les diamantaires anversois notamment —, les statuts de la CS sont modifiés. Elle prend le nom de Commission syndicale du POB et des syndicats indépendants. Camille Huysmans fut l'un des artisans de cette conquête d'un espace un peu plus large pour l'action syndicale, sous la pression encore des grèves de Verviers, mais également de l'ébullition anarcho-syndicaliste ici et là marquée de sympathie pour les méthodes d'action directe. Les diamantaires d'Anvers, les typographes et les employés socialistes bruxellois, dont Joseph Jacquemotte, furent marqués par ce courant (28). Après 1907, deux délégués du Conseil général

(27) C. Dubois et J. Arendt, « Esquisses d'une histoire du mouvement ouvrier ». *Dossier de l'Action sociale catholique*, février-mars 1905. Cette moyenne efface les disparités de métier et de secteur. Les anciennes professions, à profil proche de l'artisanat ont des taux de 50 à 75 %. Venaient ensuite les mineurs, dont le taux de syndicalisation était d'environ 30 % en 1906. Selon ces auteurs, il était faible dans le textile et la métallurgie.

(28) Voir Maxime Szteinberg, « A l'origine du communisme belge : l'extrême-gauche révolutionnaire d'avant 1914 », *Cahiers marxistes*, n° 8, Bruxelles, 1971.

assistent aux réunions du comité national. Réciproquement, deux délégués de la CS siègent au Conseil général.

On mentionnera encore sans s'y arrêter que la mise sous tutelle de l'action syndicale pâtit peut-être encore davantage du poids dominant des coopératives que de celui du staff politico-parlementaire. Contrairement à Louis De Brouckère, Henri de Man fut particulièrement virulent à l'égard du « crétinisme coopératif », et de son action « émolliente sur l'instinct de lutte de classes » (29).

Pour les raisons qu'on vient d'évoquer, induire de la seule CS une attitude globale de réticence à la revendication des «3 X 8 » serait une erreur. En effet, la survivance de l'« égoïsme fédératif », c'est-à-dire de l'ensemble des traditions propres à chaque profession, étroitement imbriquées aux racines locales des fédérations, fut un facteur majeur qui compliqua tantôt l'affiliation à la CS tantôt la centralisation, l'« amalgamation » des syndicats, selon l'expression employée par la CS.

Peut-être peut-on raccrocher à cette caractéristique la persistance d'un syndicalisme d'ouvriers qualifiés. Ce n'est qu'en 1909 que naît le syndicat national des ouvriers de fabrique, qui regroupe les « OS », selon l'appellation française, la catégorie la plus exposée à l'exploitation capitaliste.

LA FÉDÉRATION NATIONALE DES MINEURS ET LES NEUF HEURES

« Égoïsme fédératif ». Pour ne prendre que l'exemple le plus étudié, notamment par Jean Puissant et Joël Michel, la Fédération nationale des mineurs ne décide son affiliation à la CS qu'en 1905 et encore sans envisager le versement d'une part de ses cotisations.

Alors qu'elle était la plus anciennement, la plus solidement organisée, et mieux rompue que les autres à l'action politique, la FNM ne fit pas vraiment bénéficier l'ensemble du mouvement syndical de son expérience. Fédéré lors des grèves en 1889, le syndicat des mineurs revendiqua dès sa fondation la diminution des heures de travail. Au moment du mouvement pour la conquête du suffrage universel en 1893, les mineurs borains votèrent la grève générale deux jours avant le Conseil général du POB, en même temps qu'une augmentation des salaires et une réduction des heures de travail. De même, après l'octroi du SU tempéré par le vote plural, les mineurs borains décidèrent de poursuivre la grève pour les objectifs économiques. L'ampleur de *L'Ouvrier mineur* (à partir de 1901) comparée au mensuel de la CS est encore une preuve de l'importance respective des fédérations et de l'organisme central du POB.

Mais le syndicalisme des mineurs est évoqué ici pour éclairer d'une part les liens entre syndicalisme et action parlementaire, et ce à l'occasion de la bataille de 1905 à 1909, jusqu'au vote de la loi des neuf heures pour les ouvriers de fond. Deux traits dominants s'en dégagent. Tout

(29) *Un aspect de la lutte des tendances, op. cit.*, p. 64-65. Selon Maxime Szteinberg, en 1908, 39,2 % des cotisations payées viennent des coopératives, 5,3 % des ligues ouvrières politiques, 23,8 % des mutualités, 1,4 % des Jeunes Gardes, 2,3 % des divers groupes de propagande et 28 % des syndicats.

d'abord le frein mis aux aspirations à la lutte pour la mise en réserve de la grève générale. Mais également, le caractère unificateur et rassembleur de la revendication de réduction du temps de travail, qui n'atteignit pas sa puissance maximale bien qu'il ait été perçu.

Après l'échec de sa grève de cinq semaines en février-mars (à la suite de laquelle fut constituée la fédération de la Basse-Sambre) la FNM décide de soutenir les actions pour la hausse des salaires, à l'insistance principalement des Chevaliers du travail. La même année, le gouvernement révise la loi sur les mines, qui sera l'occasion pour le POB de mettre en avant ses idées sur le domaine public et la réduction du temps de travail. Au congrès de novembre 1906, le scepticisme domine. Les patrons communiquent des chiffres falsifiés à l'administration des mines, en conséquence de quoi il est difficile de mesurer le gain salarial.

« Le remède radical à cette situation n'existe que dans l'établissement d'un minimum de salaire et d'un maximum (à ne pas dépasser, FN) d'heures de travail », déclare le Borain Brenez (30). Il dépose ensuite un ordre du jour préconisant l'autoréduction de la journée de travail à huit heures, descente et remonte comprise, à partir du 1er mai 1907.

Le député Désiré Maroille essaye de le repousser, en invoquant la fragilité des organisations récemment créées. Brenez tempère sa proposition en conditionnant l'emploi de la grève générale à la tenue d'un référendum et d'un congrès national à tenir à la fin avril. Son ordre du jour est adopté à une forte majorité.

Entretemps, des amendements déposés par les socialistes et les démocrates-chrétiens au projet gouvernemental et relatifs à la journée de travail (huit heures pour les ouvriers à veine, dix heures pour les autres, interdiction de l'emploi des enfants de moins de 14 ans dans les galeries) ont provoqué la chute du cabinet catholique de Smet de Nayer (31). A la suite de quoi les figures de proue de la Jeune Droite, Renkin et Hellepute,entrèrent dans le gouvernement de Trooz, qui détacha du projet sur les mines la question de la durée du travail et institua une commission d'enquête.

La première réponse des mineurs fut d'organiser un référendum pour les huit heures. Sur 81.955 participants, 80.763 se prononcèrent en sa faveur.

Les yeux tournés vers l'hémicycle, les mineurs déposent à nouveau une proposition d'ordre du jour qui reportait à plus tard la décision de recourir éventuellement à la grève générale si la proposition Destrée n'était pas discutée avant le 1er novembre.

---

(30) Brenez père ou fils ? Le père, Alphonse (1862-1933) fut député de l'arrondissement de Mons de 1894 à 1929. Le fils, Arthur était anarchiste.

(31) Cette alliance tactique fut la seconde avant 1914. La première avait vu le jour en 1905, à l'occasion du vote de la loi sur le repos dominical. Et il est piquant de constater que pour une fois, la législation sociale belge fut en avance sur la France, le goupillon n'ayant pas répugné au congé du dimanche consacré comme on sait au service du Seigneur. Par ailleurs, si la Ligue démocratique belge et les syndicats chrétiens ne s'opposaient pas à la réduction du temps de travail, c'était dans des limites très peu restrictives et avec préférence pour le règlement de ces questions à l'entreprise, sans l'intervention du Parlement.

Désiré Maroille dut encore combattre des ordres du jour plus radicaux, émanant cette fois de Liège et déclara au congrès extraordinaire d'Auvelais d'avril 1907 :

« *Pour marcher d'un coup à la journée de 8 heures, il faut nous dire de retirer notre projet de loi... Or ce projet de loi a été déposé à la suite d'un vœu émis par un congrès de mineurs. Prendre la journée de huit heures, qu'est-ce que cela veut dire ? Ne plus travailler que huit heures du jour au lendemain ? Mais c'est dire que vous voulez du jour au lendemain la grève générale.* »

Une voix : « *On l'a faite pour autre chose* ».

Maroille rétorque en montrant la supériorité des luttes pour le SU, arme qui permettra la conquête des « droits économiques ».

Avant novembre, les syndicats organisent la participation à l'enquête officielle. Au congrès, aucune date n'est fixée pour la grève générale, parce que, selon les « indices », la loi devrait être votée « prochainement ».

Il faudra donc encore attendre. Et des ordres du jour en faveur de la grève générale furent repoussés au congrès d'octobre 1908, au congrès extraordinaire de Hornu de la mi-juillet 1909 convoqué à la suite des menaces sénatoriales de réduire à rien la portée de la proposition de loi.

En guise de pression, des manifestations régionales furent organisées.

Et au même moment, on peut lire dans « Appel aux syndicats et aux mineurs » :

« *Seulement, camarades mineurs, pas d'emballement irraisonné, pas de faux mouvements, pas de grèves partielles... Nos justes et légitimes revendications sont appuyées par l'unanimité de l'opinion publique à laquelle nous soumettons l'attitude patiente et persévérante des malheureux mineurs, comparée à l'attitude hautaine, inhumaine et réactionnaire du Sénat provocateur...* »

D'autres éléments jouèrent certainement en faveur de cette attitude « responsable » : la manifestation organisée à Bruxelles par le POB le 30 juillet et, trois jours après le congrès d'Hornu, l'opportune annonce par le gouvernement du projet de loi sur la pension des vieux mineurs...

La loi fut votée le 31 décembre. Elle prolongeait d'une demi-heure le travail des mécaniciens d'extraction pendant la période transitoire.

A la veille de la guerre, au moment où sous la pression du syndicalisme des employés se développe la propagande pour la semaine anglaise, des traces de luttes pour la réduction de la journée de travail apparaissent encore. En mars 1913, le congrès national des sidérurgistes vote les 9 heures et la semaine anglaise. En août le Congrès national des travailleurs du textile émet le vœu de voir bientôt votée la journée des dix heures.

En 1914, si l'on restait loin des huit heures en Belgique, si l'action socialiste s'était pour l'essentiel concentrée dans l'agitation en faveur d'une revendication à caractère révolutionnaire, elle n'avait pas mis en œuvre tous les moyens théoriques et pratiques pour la préciser et la concrétiser mais la graine était semée.

Avant la guerre, le POB n'avait pas intégré à sa praxis cette remarque faite par le délégué gantois Hannieck en 1898 :

« *Là où il n'y a pas de syndicats, cette question peut servir de moyen, avec beaucoup d'autres, pour créer des caisses de résistance. Si le parti a beaucoup à gagner avec l'introduction du suffrage universel, avec la propagande contre l'alcool, il a plus à gagner avec la réduction de la journée de travail.* »

De même n'avait-il pas assimilé cette idée de Marx :

« *Dans certaines circonstances, les ouvriers n'ont qu'un moyen de vérifier si leur travail est payé ou non à sa véritable valeur marchande : se mettre en grève ou menacer de le faire* » (32).

L'immédiate après-guerre, jusqu'au vote de la loi du 14 juin 1921 consacrant la journée des huit heures et la semaine de 48 heures allait confirmer leur justesse, dans des conditions tout à fait nouvelles.

(32) K. Marx et F. Engels, *Le syndicalisme, op. cit.*, p. 155.

NICOLAS ERRANTE

1919-1939 : le POB, courroie de transmission de la Commission syndicale de Belgique

Que devient le socialisme après la première guerre mondiale ? Il faut pour y répondre s'interroger sur celui d'avant la guerre. Qu'est-il, ce socialisme belge ? « Un socialisme d'épiciers » dira Marcel Liebman (1) sur les traces de Henri de Man. « Un socialisme qui s'emploie à bombarder le capitalisme à coups de tartines et de pommes de terre » selon l'expression d'Edouard Anseele qui traduit ainsi parfaitement l'hégémonie du mouvement coopératif. Celui-ci est plus que l'épine dorsale, c'est aussi le cœur et les poumons du POB.

Le mouvement syndical quant à lui, il est, écrit Louis De Brouckère en 1911 dans *Die Neue Zeit (2)* « le plus arriéré de l'Europe industrielle ». Faible par le nombre et atomisé en organisations disparates et cloisonnées. La Commission syndicale du POB créée en 1898 pour encourager la centralisation n'a aucun pouvoir exécutif. C'est un bureau d'études sociales.

« Un syndicalisme à la traîne du politique, une politique souvent dominée par le poids des préoccupations matérielles et immédiates du mouvement coopératif », voici condensées, voire caricaturées, les principales faiblesses du POB que compensent un activisme militant et une action extraparlementaire souvent radicale et efficace — comme l'illustre l'action pour la conquête du suffrage universel.

(1) Marcel Liebman, Les socialistes belges (1885-1914), Bruxelles - Ed. Vie Ouvrière 1979, p. 198.

(2) « Le mouvement ouvrier en Belgique » (1911) par H. De Man et L. De Brouckère, Editions de la Fondation Jacquemotte, Bruxelles 1965.

L'EXPLOSION SYNDICALE

Au sortir de la guerre, le POB va subir une profonde mutation. Non pas dans la doctrine : en entrant dans le gouvernement d'Union nationale, en se ralliant à l'effort de guerre et par conséquent à celui de reconstruction, le POB ratifie en quelque sorte officiellement son option réformiste. Mutation il y aura dans l'équilibre des composantes du parti. Les syndicats, considérés jusqu'alors comme un instrument d'organisation et de propagande socialiste, vont faire irruption sur la scène politique et dicter au parti son socialisme tel qu'eux le conçoivent.

La création par Joseph Wauters, au lendemain de la guerre, du Fonds de crise, à charge pour les syndicats de distribuer le secours-chômage financé par l'Etat, d'une part; les revendications largement diffusées par la Commission syndicale, à savoir les huit heures, le salaire minimum d'un franc et la reconnaissance syndicale, d'autre part, vont attirer vers les syndicats un grand nombre d'ouvriers. De 126.714 membres en 1918, les effectifs syndicaux passent à 613.500 en 1919. La Commission syndicale acquiert ainsi son brevet de représentativité qui place le Parti Ouvrier, organisation politique dont les inscrits directs ne sont que quelques milliers, en position subalterne, et éclipse le mouvement coopératif en tant que bastion du mouvement ouvrier socialiste.

Les élections de 1919 au suffrage universel marquent clairement la relation entre l'électorat socialiste et les effectifs syndicaux. De nombreux syndicalistes font leur entrée au Parlement où ils seront les porte-voix directs des syndicats. L'action parlementaire devient dans la bouche de nombreux syndicalistes le prolongement nécessaire de l'action syndicale et deviendra même souvent son substitut pour les revendications d'une portée plus générale. « La tactique de l'opposition prépare les réformes, disait Louis de Brouckère au congrès du POB de novembre 1919, à l'appui de la participation au gouvernement, la tactique de la majorité les réalise ». C'est bien ainsi que l'entendent les syndicats. Si le POB devait se prononcer pour l'opposition, ajoutait De Brouckère, « l'organisation syndicale ne nous le pardonnerait jamais. Ce parti ayant derrière lui la volonté syndicale ». Une volonté d'ailleurs constante et tenace qui sera toujours, et parfois même contre l'avis des instances représentatives du POB, favorable à l'entrée des socialistes au gouvernement.

Celui-ci se forme en 1919, avec Joseph Wauters au ministère du Travail et Emile Vandervelde à la Justice. Il fera inscrire dans la loi la journée des huit heures et la liberté d'association. La Commission syndicale étoffera son programme au fur et à mesure que « ses ministres » le réalisent après qu'il eut transité par le programme du POB. La CSB conserve en effet avec le parti un double lien organique puisqu'elle est représentée dans les instances dirigeantes du POB et que ses membres, affiliés indirectement au parti, en peuplent les congrès.

C'est sur cette question de la participation des socialistes au gouvernement que va se diviser le Parti Ouvrier, ou plus exactement qu'il va se défaire des « Amis de l'Exploité », groupés autour de Joseph Jacquemotte. Ceux qui allaient fonder en 1921 le Parti communiste conti-

nuaient à militer au sein des syndicats. Ceux-ci, rappelons-le, ne sont pas affiliés directement au POB, mais bien par le biais de la Commission syndicale. Il s'agissait de ne pas effaroucher les syndicats qui ne voulaient pas de l'étiquette « socialiste » et préféraient rester indépendants. Le POB étant passé sous l'hégémonie des syndicats, c'est tout naturellement vers ceux-ci que la lutte contre le réformisme va se déplacer. Elle va rencontrer d'autant plus de succès après 1921 que le système conventionnel, mis en place pour apaiser les conflits autour de la revendication des huit heures, mais dont la mission s'étendit par la suite, et auquel les syndicats s'étaient prêtés en période de conjoncture économique et politique ascendante leur liait les mains en période de reflux. Ce reflux se traduit par une chute des effectifs. La Commission syndicale qui pouvait arborer 720.000 membres en 1921, n'en compte plus que 594.998 à la fin de 1923.

Certains dirigeants syndicaux tentent en mai 1922 de faire reconnaître par les syndicats affiliés à la Commission syndicale le POB comme seule expression politique. Cette tentative se heurte cependant aux craintes des syndicats indépendants, dont le puissant syndicat national des cheminots et postiers, d'une chute verticale des effectifs.

Ce n'est qu'en 1924 que la Commission syndicale parvient après plusieurs tentatives infructueuses à faire voter et surtout appliquer par l'ensemble des centrales une motion excluant les communistes des fonctions dirigeantes des syndicats. L'épuration qui s'en suivra laissera à la barre des syndicats les hommes les plus droitiers.

LA GRANDE DÉSILLUSION

C'est avec la ferme intention de voir le POB entrer au gouvernement après trois ans et demi d'opposition stérile et de reculs syndicaux afin d'y accomplir les réformes sociales et fiscales, que les syndicats financeront largement la campagne électorale de 1925. Les élections d'avril 1925 virent le POB renforcer considérablement sa représentation au Parlement. Il devenait le premier parti du pays. Au terme d'une longue crise se formait — grande première dans les annales politiques de la Belgique — une coalition démocrate-chrétienne-socialiste : c'est le gouvernement Poullet-Vandervelde. La Commission syndicale s'empressa de déposer sur la table de Joseph Wauters une liste impressionnante de revendications — au point que le ministre dut demander qu'elles soient hiérarchisées en fonction de l'urgence, étant entendu qu'il fallait aussi compter avec les lenteurs parlementaires et les possibilités budgétaires. Une aussi large majorité au Parlement laissait présager une longue vie au gouvernement. Aussi la Commission syndicale mit-elle en avant les réformes et mesures réglementaires qu'elle désirait voir passer immédiatement et qui étaient éminemment sociales par leur souci d'équité envers les revenus les plus bas. Ne citons que les principales : une loi sur les baux, une réforme fiscale épargnant les petits revenus, la pension gratuite (c'est-à-dire indépendante des cotisations sociales) de 720 F., le rétablissement des anciens taux d'allocations de chômage, etc...

Malheureusement et contre toute attente, l'expérience fut éphémère. Un an après son avènement, le gouvernement Poullet-

Vandervelde tombait. Une vaste opération de spéculation monétaire orchestrée par la haute finance fit dégringoler le franc. Le 19 mai 1926, le gouvernement, acculé, démissionnait sans avoir quasiment rien accompli.

La déception fut grande dans les rangs syndicaux : « On avait un gouvernement démocratique où siégeaient les mandataires de la classe ouvrière, lit-on dans le *Mouvement syndical belge* (3), organe de la CSB, les plus belles perspectives d'avenir s'offraient aux travailleurs : on allait assainir la situation financière du pays en équilibrant le budget et en stabilisant le franc; le coût de la vie allait baisser; les réformes sociales (...) seraient bientôt votées, puis appliquées (...). Hélas ! c'était trop espérer ».

C'est encore une fois « les organisations économiques » qui poussèrent le POB dans les bras de Jaspar pour former un gouvernement d'Union nationale. Un seul objectif : sauver le franc. Joseph Dejardin, de la Centrale des mineurs, fera cette description apocalyptique de la situation du POB et surtout de ses composantes : « Tout croulait autour de nous, les fonds de nos syndicats fondaient à vue d'œil, au fur et à mesure que le franc dégringolait. Les réserves de nos coopératives s'évanouissaient; les coopérateurs pris de panique retiraient les fonds qu'ils avaient déposés à nos caisses d'épargnes. Si cela avait continué quelques semaines encore, toute la structure matérielle et économique du Parti Ouvrier aurait sombré (...) (4).

Le congrès du POB de Noël 1926 qui devait ratifier la décision de participer au gouvernement étant donné que le conseil général s'était prononcé, vu l'urgence, sans réunir le congrès, n'évita la cassure que par l'artifice d'un référendum auprès de la base. Ce référendum était cependant joué d'avance puisque la base était essentiellement syndicale (les coopérateurs étant également syndiqués) et que c'étaient précisément les syndicats, dûment consultés via la Commission syndicale, qui avaient opté pour la poursuite de la participation ministérielle. Il s'agissait pour eux tout d'abord de sauver avec le franc, leur bas de laine. Puis d'accomplir les réformes en souffrance et de maintenir celles que menaçait l'offensive patronale. Le Comité central industriel, ancêtre de notre FEB, s'organisait de mieux en mieux. Non seulement il parvenait à imposer une ligne de conduite au patronat, mais il fondait lui aussi un faisceau d'organisations sociales, mutuelles et caisses de chômage.

Les « politiques » du POB ne voyaient quant à eux pas la nécessité d'entrer au gouvernement. Mais une fois encore, résumera Auguste Dewinne dans *Le Peuple* (5) « ce sont les grandes organisations ouvrières qui ont voulu la dernière combinaison ministérielle comme les autres ». La fin soudaine de l'expérience gouvernementale sur une question de temps de service militaire provoquera une vive déception dans les rangs syndicaux.

---

(3) MSB 3 juillet 1926 (éditorial).
(4) Le Peuple 19 décembre 1926.
(5) Le Peuple 27 août 1927.

LA TRAVERSÉE DU DÉSERT

C'est le début de la traversée du désert pour le POB, c'est-à-dire d'une crise doctrinale profonde que la crise économique transformera en désarroi. Une tentative de réactualisation par Vandervelde du programme du parti qui reposait toujours sur la charte de Quaregnon, restait très insatisfaisante à maints égards. Dans *Le socialisme contre l'Etat* publié en 1918, le « Patron » comme on appelait Vandervelde, tempérait déjà l'idée selon laquelle la conquête du pouvoir sortirait des urnes. Il mettait, en effet, l'accent sur la nécessité pour les travailleurs de se former au sein des organisations ouvrières pour être aptes *un jour* à gérer les entreprises et à se substituer aux capitalistes.

Notons que c'est ce genre de théories qui conduiront les socialistes gantois à se lancer dans les affaires dont l'exemple le plus frappant est la Banque belge du Travail qui s'effondre en 1934. Une expérience d'où le POB ne sortira pas grandi. Mais pour en revenir à l'immédiat après-guerre, le problème pour le POB c'est qu'il voit son avenir se boucher peu à peu. Dès 1921, les effectifs syndicaux stagnent, puis reculent face à la concurrence chrétienne et aux œuvres patronales. Mais bientôt, l'horizon politique va aussi se boucher. On imaginait encore en 1925 que d'élection en élection l'assise du POB s'élargirait. Le prolétariat n'était-il pas l'immense majorité ? L'expérience Poullet-Vandervelde fit l'effet d'une gifle. Les limites de la conquête du pouvoir politique apparaissaient clairement. Le plafonnement des effectifs syndicaux faisait d'autre part apparaître l'insuffisance d'une assise exclusivement ouvrière et l'ouvriérisme accentué du programme du parti devenait une entrave.

Une observatrice française du journal parisien *L'OEuvre* décrivait déjà en 1926 les symptômes qui donneront naissance dans les années trente à une opposition de gauche au sein du POB regroupée autour de P.-H Spaak et de son *Action socialiste :* « A ceux-là, écrivait-elle en parlant des jeunes, il faudrait une doctrine nouvelle et un programme d'action. Or cela manque, car on ne peut donner le nom de programme à la liste de réalisations immédiates qui fut présentée au dernier congrès ouvrier. Il en résulte un malaise grandissant ».

C'est à cette époque que le POB commence à lorgner plus ostensiblement du côté des agriculteurs et des classes moyennes. C'est aussi en 1926 que paraît *Zur Psychologie des Sozialismus* de Henri de Man, traduit en français l'année suivante sous le titre évocateur d'*Au delà du marxisme.* de Man y décrivait les organisations ouvrières, syndicales et coopératives, comme l'assise principale du réformisme. La bureaucratisation, mais surtout la contradiction fondamentale entre les objectifs révolutionnaires et le souci conservateur de préserver les caisses destinées à la grève et aux assurances. Ou, autrement dit, une communauté d'intérêt entre le « capitalisme ouvrier » et le capitalisme tout court. « Les conservateurs intelligents le comprenaient, dit B.-S. Chlepner (6) à propos de l'éventualité d'une intervention des banques capitalistes pour sauver la Banque belge du Travail de la banqueroute, — le main-

(6) B.-S. Chlepner, *Cent ans d'histoire sociale en Belgique,* Bruxelles - Ed. de l'ULB 1972, p. 375.

Manifestation de femmes en 1932

tien d'un groupe financier socialiste présente au point de vue de la conservation de l'ordre "bourgeois" plus d'avantages que d'inconvénients ».

de Man jetait d'autre part les bases d'une redéfinition, iconoclaste pour certains, plus large de la notion de prolétariat pour l'étendre aux « prolétaires en col blanc ». A l'usage de ces derniers, de Man tirait un grand trait sur le déterminisme économique du POB selon lequel le capitalisme œuvre à sa propre perte sans qu'il soit besoin d'intervenir. A l'analyse marxiste de l'exploitation de l'homme, il substituait une notion plus vague, mais plus large de sentiment d'infériorité sociale.

Le recul électoral de 1929 portait un dernier coup à l'illusion que ne nourrissait d'ailleurs plus personne de l'élargissement continu de l'électorat socialiste.

La grande crise économique qui nous vint des Etats-Unis en 1930 plongea le POB dans le plus grand désarroi et accentua encore les contradictions entre les objectifs à long terme et les préoccupations immédiates des organisations ouvrières qui consistaient avant tout à sauver les meubles. Au début, on perçoit la crise dans le mouvement socialiste comme une crise identique aux autres, c'est-à-dire conjoncturelle et de courte durée. La tactique pour y faire face est donc comme d'habitude défensive. La Commission syndicale en septembre 1930 suggère une série de mesures anticycliques dont les leviers macro-économiques se résument à un seul : de grands travaux publics. Le reste n'est que « protectionnisme » : maintien des salaires, crédits pour le Fonds de crise (d'où sont exclus ceux qui n'ont pas eu la prévoyance de cotiser à une caisse d'assurance), la défense des huit heures, et même la limitation de l'immigration que la pénurie de main-d'œuvre dans les charbonnages avait favorisée. Un an plus tard, vu l'ampleur du chômage, la Commission syndicale y ajoutera l'assurance chômage obligatoire, le prolongement de la scolarité et les congés payés. Le POB, lui, ne proposait rien. Certaines voix de « politiques » cependant se sont élevées lors de la semaine syndicale de Charleroi en août 1931, consacrée à la crise pour aller plus loin, c'est-à-dire vers le socialisme en passant par l'économie dirigée. « L'économie du Plan », dira Louis De Brouckère.

La semaine syndicale conclut ses travaux en mettant en avant trois remèdes : la réduction du temps de travail, le contrôle de la rationalisation de l'industrie, source de chômage, et le contrôle des banques.

Un congrès du POB en novembre 1931 devait à son tour proposer un programme issu des délibérations communes du Comité national de la Commission syndicale, de l'Office coopératif et du Conseil général du POB. Ce programme baptisé pour la circonstance « Plan de salut public » reprenait les revendications immédiates des syndicats, reprenait aussi l'idée du contrôle des banques et celle beaucoup plus fumeuse de l'économie dirigée « applicable aux secteurs à nationaliser prochainement » (charbon, gaz, électricité et assurances)... « En attendant la socialisation de l'industrie et des échanges », (et) la réorganisation de la production notamment par le moyen d'ententes industrielles, sous le contrôle de la collectivité... ». Un paragraphe prévoyait également des allocations de chômage pour agriculteurs déficitaires, c'est-à-dire une tentative d'élargissement à d'autres victimes de la crise.

Ce plan donne la mesure du désarroi qui règne au POB face à la crise. Pour les uns, dont Vandervelde lui-même, le plan de salut public n'est qu'un alignement de « palliatifs » où ne se trouve « rien de spécifiquement socialiste ». Pour d'autres, comme Arthur Wauters, c'est un moyen de réaliser l'économie dirigée, qui est l'« antichambre du socialisme ». C'est là la manifestation de la contradiction dans laquelle se débat le socialisme belge entre les deux guerres : d'une part il ressent la nécessité d'une radicalisation sans laquelle « les extrêmes triompheront »; c'est-à-dire qu'il est dans l'obligation de faire croire en sa volonté et sa capacité d'entrer dans la voie des réalisations socialistes. Et d'autre part, il est poussé par sa base syndicale à limiter les dégâts de la crise pour la classe ouvrière en replâtrant l'économie de marché.

Le POB ne peut se soustraire à cette obligation sans s'aliéner sa base; il ne peut non plus, sous peine de sanction électorale ou de débordements, en rester à sa doctrine mécaniste qui fait de la chute du capitalisme une loi physique inéluctable, mais d'une lenteur géologique. Certains pourtant au POB, comme Léon Delsinne, continuent de parler du socialisme en termes de « succession » comme s'il suffisait d'attendre que le capitalisme rende l'âme.

Ce premier plan, s'il contenait en germe les idées forces du Plan du Travail, ne fut jamais étoffé de manière à lui donner un minimum de crédibilité. Il est resté une plate-forme électorale. Ce qui pouvait sembler d'inspiration socialiste ne paraissait pas d'application immédiate. Sa capacité à apporter des remèdes aux problèmes extrêmement présents de la crise et du chômage ne pouvait donc qu'être mise en doute. La Commission syndicale ne s'y rallia jamais que pour y souligner ses propres revendications ou en ajouter d'autres, mais jamais elle n'en fera l'axe de sa propagande. On a en effet dans les syndicats d'autres préoccupations que le socialisme : « si les organisations syndicales parviennent à empêcher l'effondrement des indemnités et des salaires, elles auront rendu un service inestimable aux travailleurs » dira Isi Delvigne au congrès des métallurgistes de mai 1932 (7).

En juillet 1932 la grève éclate dans les mines et le premier souci du POB et de la CSB est d'y mettre fin vu l'impossibilité de la contrôler. « Pour les simplistes, lit-on dans *Le Ralliement* du 15 septembre 1932, organe du syndicat des services publics, il fut rappelé les centaines de milliers de chômeurs, (sous-entendu : prêts à jouer les « supplanteurs ») les caisses épuisées qui n'auraient point permis de tenir plus de trois jours ! ! ». Dorénavant, les mots « grève générale » donneront des cauchemars aux syndicalistes en vue : « nous ne voulons pas servir de chair d'expérience à certains hommes qui aiment la vivisection sociale » dira Arthur Gailly (8) au congrès du POB de mai 1933 à l'adresse de P.-H. Spaak.

D'autant plus inquiétante cette tendance de gauche qu'elle prenait dans les circonstances de l'heure « l'aspect d'une vague déferlante ». Et les syndicalistes ne veulent pas se laisser entraîner dans des « aventures » qui mettraient en péril le travail patient de cinquante années de

(7) Le Peuple 24 mai 1932.

(8) XXXXVII[e] congrès du POB. 26, 28 mai 1933. Compte rendu steno p. 68-73.

syndicalisme. La Commission syndicale qui avait toujours travaillé main dans la main avec le parti au point même de le considérer comme son instrument, fit prévaloir soudain l'autonomie du mouvement syndical. Face aux atermoiements de Vandervelde qui entendait protéger le droit de tendance, les syndicats iront jusqu'à menacer de se désaffilier du POB.

Le Plan du travail devait cependant ressouder momentanément le Parti Ouvrier. Celui-ci, selon Henri de Man dans « Après coup » rappelait la description que donne Rabelais du camp des Pompéians après la bataille : Panurge y « apperceut peu de force, moins de couraige, et beaucoup de désordre ». « Devant la crise économique, qui sévissait depuis trois ans, commente de Man, il (le POB) se trouvait aussi désemparé qu'au premier jour. »

VERS LA RUPTURE

de Man appelé à la rescousse par Emile Vandervelde fut le premier à théoriser clairement l'idée planiste, à lui donner un corps et à l'inscrire dans une dynamique sociale qu'il percevait avec une grande perspicacité. « Mon rêve, écrivait-il à Vandervelde, serait de pouvoir insérer dans le programme du POB un Plan d'action économique (portant sur l'émission, le crédit et la grande production), plan suffisamment concret et précis pour qu'il puisse servir en même temps de plateforme de revendications immédiates et de programme d'action pour un gouvernement et, au surplus, élaboré de façon à utiliser au maximum les tendances parallèles à l'évolution objective de l'économie et les intérêts divisés des couches non prolétariennes ». (9)

L'objectif principal du Plan, expliquait de Man devant le congrès du POB, est la lutte contre le chômage parce que celui-ci tend à la création d'un lumpen-prolétariat dont les intérêt immédiats divergent de ceux qui sont au travail; ce dont profitent les deux extrêmes, fascistes et communistes. Le Plan doit paraître très radical, ajoutait-il, pour conquérir les classes moyennes. Il doit être appliqué dans son intégralité.

Au congrès de Noël 1933 où fut adopté avec enthousiasme le Plan du Travail, on vit Corneille Mertens, secrétaire de la Commission syndicale et Paul-Henri Spaak, (10) tomber d'accord. La Commission syndicale appuya pleinement la campagne pour le Plan et la finança abondamment. Le Plan était pour les syndicats aussi une planche de salut,

---

(9) Emile Vandervelde, *Le cinquantenaire du POB 1885-1935,* L'Eglantine Bruxelles, 1936, p. 105.

(10) Paul-Henri Spaak était alors un de ces jeunes militants intellectuels qui avaient fondé en 1932, année des grandes grèves dans le Borinage, l'*Action socialiste,* « hebdomadaire de doctrine et de combat » qui devint une véritable tendance de gauche au sein du POB. L'*Action socialiste* centra ses critiques sur le « super-réformisme » dont les syndicats étaient l'incarnation la plus voyante, sur la bureaucratisation du parti, sa résignation, allant même jusqu'à jeter le discrédit sur les dirigeants syndicaux accusés de trahison. Spaak prônait comme moyen d'action politique la grève générale insurrectionnelle que la Commission syndicale voulait à tout prix éviter par crainte de voir s'effondrer dans une aventure l'édifice organisationnel et législatif si patiemment et si péniblement érigé au prix de hautes luttes.

un moyen d'enrayer le succès des communistes auprès des non-syndiqués, un moyen aussi de sortir d'une stratégie « âprement défensive » qui conduisait de recul en recul. Un moyen surtout d'arriver au gouvernement avec un POB en position de force pour y accomplir ces réformes tant attendues. Et c'est justement par là que mourront le Plan du travail et l'enthousiasme qu'il avait fait naître. On présente souvent la participation au gouvernement Van Zeeland comme la cause de cette déception mais on néglige la plupart du temps de préciser qui l'a voulue cette participation. Si pour les plus enthousiastes « le Plan rien que le Plan tout le Plan » était un avant-goût du socialisme via le purgatoire de l'économie mixte, pour d'autres ce n'était qu'un slogan, un moyen d'accéder au pouvoir pour y appliquer les réformes en suspens. Le leader du syndicat national des services publics (alors SN CPTTM) ne s'y est jamais rallié. La fédération boraine du POB conduite par Achille Delattre, également secrétaire de la centrale des mineurs, dès septembre 1934 pousse à la participation gouvernementale. En janvier 1935, la Commission syndicale accepte la proposition du Premier ministre Theunis de participer à la Commission nationale du Travail destinée de toute évidence à désamorcer la tension sociale. A cela s'ajoutait la crainte d'une dévaluation. Parmi les « saboteurs » de son Plan, de Man désigne « les paladins de la défense du franc ». Ses rancœurs personnelles poussent de Man à nommer Arthur Wauters mais derrière lui se trouvent les « organisations ouvrières » c'est-à-dire les syndicats, les coopératives et les mutuelles socialistes soucieux de sauver le franc de tout le monde et notamment celui qui remplissait leurs caisses. Avec le franc, c'est toute l'infrastructure syndicale, mutuelliste et coopérative qui s'effondrait, c'est-à-dire la cuirasse de « la classe ouvrière organisée ». C'est pour sauver la parité or du franc que fut formé sans consultation des instances représentatives du POB le gouvernement Van Zeeland, avec la bénédiction de la Commission syndicale. « Les représentants du POB entrèrent au Gouvernement, presque sans hésiter, note B.-S. Chlepner. (11) Même M. P.-H. Spaak, leader de l'opposition de gauche, rédacteur en chef de *L'Action socialiste,* accepta un portefeuille. En effet, poursuit Chlepner, la situation présentait certaines analogies avec celle de 1926, elle était même plus grave en raison de l'intensité du chômage (et nous ajouterons de la récente déconfiture de la Banque belge du Travail). De plus, il fallait barrer la route à un cabinet d'affaires que d'aucuns entrevoyaient et qui aurait été appuyé par des « hommes d'ordre », à tendance plus ou moins autoritaire ».

La Commission syndicale s'empressa de rappeler ses revendications en réservant pour des temps meilleurs les réformes de structure

---

La menace de désaffiliation des syndicats avait porté ses fruits pour que le POB mette un terme à l'opposition de gauche de l'*Action socialiste.* Le Patron fut « fâcheusement impressionné par l'ultimatum » et se rangea derrière les syndicats. Une motion sur la discipline fut votée par le congrès des 27 et 28 novembre 1934 du POB mais c'est l'entrée de Spaak au gouvernement qui privera l'*Action socialiste* de sa tête. L'incident fut pourtant l'amorce d'une distanciation entre la Commission syndicale et le Parti, qui devait aboutir en 1937 à la fondation de la CGTB, puis après guerre de la FGTB.

(11) Op. cit., p 376.

qui donnaient au Plan du Travail son originalité, et qui, il faut le dire ne figuraient pas dans le programme du gouvernement constitué sous le signe de l'urgence. Au congrès du POB de novembre 1935, Corneille Mertens, secrétaire de la CBS s'écriera : « Il ne sert à rien d'avoir cinq ministres si l'on ne peut donner satisfaction à la classe ouvrière ».

La période politiquement agitée qui précède la guerre voit en effet se multiplier les dilemmes stratégiques et moraux pour le POB. Faut-il soutenir la stratégie du front populaire anti-fasciste à côté des communistes et bientôt avec eux seuls ? A cette question, les syndicats répondent clairement non. C'est eux qui emporteront l'adhésion du parti soumis à de vives tensions — notamment de la part des JGS qui ont opté pour la fusion organique avec les jeunesses communistes. Mise à part l'hostilité viscérale des syndicalistes à l'égard des communistes, figurait aussi le souci de ne pas confiner le POB dans une opposition qui empêcherait la réalisation des réformes qui d'ailleurs attendront la libération pour passer.

Puis ce furent les continuelles entorses du POB aux directives de l'Internationale socialiste en manière de politique étrangère. Ainsi le POB en arriva-t-il à condamner la non-intervention vis-à-vis de l'Espagne Républicaine tout en défendant le gouvernement qui appliquait cette politique. Pour éviter la démission de Spaak qui aurait compromis une fois encore les réformes en faveur de la classe ouvrière parmi lesquelles la récurrente revendication de l'assurance-chômage, la CGTB était prête à toutes les démissions doctrinales. Et le POB n'en manqua aucune. Cela n'empêcha pas la CGTB de se plaindre amèrement de ces débats dont elle aurait volontiers fait l'économie.

Le congrès du 17 avril 1939, au lendemain d'élections qui s'étaient encore une fois soldées par un recul où le POB opta pour l'opposition contre l'avis des syndicalistes, consomma la rupture. Tandis que de Man arrivait à la conclusion que le POB devait se défaire de son ouvriérisme pour élargir sa base, le Mouvement syndical belge estimait que la choc des idées qui depuis quelques années secouait le POB était préjudiciable au syndicalisme, et regrettait que le syndicat qui fournissait au parti le plus clair de ses membres et de ses ressources n'y disposât pas d'une influence correspondante.

MADELEINE MAIRLOT

« Nous rentrons au Parti socialiste... »

Un épisode de la guerre d'indépendance syndicale

C'est par une approche particulièrement spécifique que nous abordons ici les rapports entre le Parti Socialiste et la FGTB : celle des éditoriaux de Joseph Coppé dans le quotidien liégeois *La Wallonie.*

Pourquoi en effet, des textes journalistiques, lieux quotidiens de l'expression d'une pensée politique et syndicale, ne constitueraient-ils pas un objet d'étude adéquat pour le propos qui nous occupe à l'occasion de ce numéro spécial ? Certes, le terrain choisi est essentiellement liégeois, mais ce qui nous révèle par l'analyse ne laisse pas d'avoir une portée plus générale.

AUX ORIGINES

L'histoire de *La Wallonie* en fait peut-être le quotidien le plus apte à nous renseigner sur l'évolution des rapports entre le « syndicat socialiste » et le parti du même nom. Elle est en effet liée, au départ, à celle du Parti Ouvrier Belge.

La Wallonie n'était en effet, en 1919, date de naissance du journal, qu'une page du *Peuple de Liège,* lui-même édition liégeoise du *Peuple* de Bruxelles. En 1923, après s'être converti en *Wallonie socialiste,* le titre se modifie une nouvelle fois et naît *La Wallonie, organe quotidien de la démocratie socialiste* qui restera pendant un an encore « *Edition liégeoise du Peuple — Société coopérative de la Presse socialiste* ». Ce dernier ajout disparaîtra complètement en 1924, marquant par là une volonté d'autonomie vis-à-vis du « père bruxellois ». Mais était-ce là une réelle garantie d'indépendance ?

Marcelle Rorive, historienne liégeoise, évoquant les journaux régionaux parus à cette époque, et notamment *La Wallonie,* nous dit ceci :

> « *En dépit de l'effort de régionalisation, ces quotidiens apparaissent essentiellement comme les porte-paroles fidèles du Conseil Général, car lorsqu'une divergence*

oppose le centre du parti à une fédération, l'organe de celle-ci ne transmet paradoxalement son point de vue qu'à titre indicatif ». (1)

POUR L'INDEPENDANCE

Les liens entre *La Wallonie* et la Fédération des Métallurgistes se sont affirmés dès le départ, avec la double paternité d'Isi Delvigne, à la fois directeur-fondateur du journal en 1919 et président de la Fédération syndicale des métallurgistes de la Province de Liège. Cette parenté idéologique s'est perpétuée jusqu'à présent puisque ses successeurs, André Renard, Robert Lambion et Robert Gillon l'assumeront également. Autre fait significatif : en 1926, le Congrès des métallurgistes liégeois incorpore dans la cotisation syndicale le prix de l'abonnement à *La Wallonie,* premier signe de l'intervention décisive des syndicats dans la vie du journal.

Après la deuxième guerre mondiale qui interrompra les activités du journal pendant quatre ans, *La Wallonie* deviendra exclusivement « *l'affaire des syndicats* », dans la ligne des thèses émises par le mouvement syndical clandestin, exprimant notamment une volonté d'indépendance par rapport au parti :

> « *Pour des raisons de clarté et de force, on en est venu à envisager la séparation de l'action politique pure et de l'action syndicale. Il en résulte que, désormais, chacun des mouvements aura un organe de presse particulier. Le parti socialiste édite dès maintenant, à titre d'organe officiel et quotidien, « Le Monde du Travail » qui, pendant la guerre, en dépit des périls, a joué un si grand rôle et exercé une influence profonde sur l'esprit public, tandis que « La Wallonie » est aujourd'hui comme naguère uniquement au service de la cause des travailleurs et elle reprend allégrement le combat pour la sécurité de l'existence de tous les laborieux, pour la justice sociale et pour la liberté de tous les hommes ». (2)*

Le contrôle syndical apparaît définitivement par la création en 1951 d'une Société d'Impression et d'Edition, coopérative dont les parts appartiennent à des ASBL.

En 1952, André Renard succèdera à Isi Delvigne à la tête de la Fédération des Métallurgistes et au poste de Directeur de *La Wallonie.* Sa personnalité marquera le journal de façon décisive.

En 1968, Joseph Coppé devient rédacteur en chef de *La Wallonie* sous la direction de Robert Lambion, puis de Robert Gillon, en 1976.

AUJOURD'HUI : FIDELE A HIER

La Wallonie est encore actuellement la propriété de la Fédération des Métallurgistes de la Province de Liège. Son statut est celui d'une société coopérative, formée de plusieurs ASBL, émanation directe de

---

(1) *M. Simon-Rorive, La presse socialiste et révolutionnaire en Wallonie et à Bruxelles de 1918 à 1940,* Louvain-Paris, Nauwelaerts, 1974, p. 10.

(2) *La Wallonie,* 16 décembre 1944, cité dans l'édition spéciale de 1984.

diverses sections syndicales, le syndicat des métallurgistes étant globalement majoritaire dans la société.

Pratiquement, les rapports entre le journal et la FGTB restent assez assidus. Joseph Coppé est, par exemple, invité à participer au Comité de la régionale FGTB, au Conseil provincial de la Centrale des Métallurgistes, à leur Exécutif et à leur réunion des secrétaires. Robert Gillon, pour sa part, fait partie du Conseil de direction de *La Wallonie* et se rend quotidiennement au journal.

Quant au programme, il est officiellement ce qu'il était du temps d'André Renard : fédéralisme, réformes de structures, indépendance syndicale, rassemblement des progressistes.

Liégeoise et renardiste dans son esprit et dans ses options idéologiques mêmes : voilà l'image de marque de *La Wallonie.*

DES DECLARATIONS... A LA PRATIQUE

Mais par-delà ces déclarations théoriques se pose toutefois une question à laquelle les éditoriaux de J. Coppé, lieux officiels de l'expression d'un syndicalisme liégeois, semblent pouvoir donner des éléments de réponse : celle de l'indépendance de l'organisation syndicale — tant dans sa doctrine que dans ses décisions — par rapport au grand parti frère qu'est le Parti Socialiste.

Certes, cette indépendance a été maintes fois affirmée dans l'histoire, notamment au sein du Mouvement Syndical Unifié (MSU), implanté surtout à Liège et à Charleroi et où ce qu'il était convenu d'appeler les « socialistes de gauche » étaient particulièrement actifs. En 1946, au Congrès de la FGTB André Renard revenait en force sur le thème. Il affirmait alors sa conception du rôle respectif des partis et des syndicats : l'action syndicale avait réussi, conjointement à l'action politique, à conquérir la démocratie politique; son rôle était désormais la conquête de la démocratie économique. Ce rôle de conquête était primordial. Celui des organisations politiques était conçu comme un relais, une « courroie de transmission » capable de traduire les aspirations des travailleurs exprimées dans les programmes syndicaux.

On a ici, explicite, le discours généralement désigné par le terme d'*anarcho-syndicalisme* qui fait de l'organisation syndicale :

> « *la cellule de base de la société nouvelle parce que, déjà, il fait en petit ce qui, demain, devra se faire en grand dans le domaine public* ». *(3)*

Dans ce rôle d'entraîneur, de dynamiseur, de catalyseur, le syndicat indépendant avait une potentialité révolutionnaire capable d'entraîner des bouleversements profonds. Conçu comme une force sociale autonome et agissante, il s'intégrait de plein droit dans la structure des Etats modernes.

Il faut pourtant constater que, dans les années 50-60, le discours d'André Renard, si farouchement indépendantiste jusque-là, va doucement glisser dans le sens d'un renforcement des liens avec le PSB dans

(3) *Pour la révolution constructive,* brochure du MSU publiée pendant la clandestinité, cité dans *André Renard écrivait..., op. cit.,* p. 69.

le cadre de l'Action commune socialiste. Cette dernière regroupait outre le PSB proprement dit, la FGTB, les coopératives et les mutualités socialistes. Elle intervint notamment pour l'organisation des 1er mai et pour le soutien de la propagande du parti lors des campagnes électorales par l'apport de fonds, par exemple. L'Action Commune Socialiste, autrement dit, rétablissait dans une certaine mesure une forme de soutien direct de la FGTB — fusion de quatre tendances quatre ans plus tôt — à un parti politique précis.

Un autre glissement significatif mérite d'être rappelé : celui de la période de la grande grève 1960-1961 qui va voir s'affirmer une orientation nouvelle dans le mouvement syndical wallon. La revendication fédéraliste, de type politique, s'impose au point que l'on a pu dire qu'il y avait eu, au cours de l'hiver 60-61, et sous la poussée du Parti Socialiste, une substitution d'objectifs du mouvement de grève, en vue d'occulter les difficultés d'une transformation plus profonde de la société.

Toujours est-il que le thème du fédéralisme marque de façon déterminante les écrits des deux dernières années de la vie d'André Renard. Un lien manifeste va être établi entre l'idée-force d'un changement social et économique par des réformes de structures et celle d'un changement politique par le fédéralisme, ce deuxième changement étant indispensable a priori pour que ce réalise le premier.

Loin de mettre dialectiquement en valeur l'interaction entre fédéralisme et réformes de structure, ce schéma tend à faire du fédéraiisme un préalable qui occulte les réformes de structure.

RETOUR A L'ACTUALITE

Aussi posons-nous la question de savoir ce qu'il en est, aujourd'hui, des positions d'un journal qui se veut le continuateur fidèle de la pensée d'André Renard, pensée qui, nous venons de l'évoquer, n'est pas sans contradictions.

L'étude des éditoriaux de Joseph Coppé de 1977 à 1983 nous a permis d'émettre un certain nombre d'hypothèses, de faire un certain nombre de constats. Ainsi, aux valeurs défendues traditionnellement par l'éditorialiste — démocratie, fédéralisme/régionalisation, défense/maintien des acquis sociaux... — s'en ajoutent d'autres, non pas plus surprenantes, mais plus occultées peut-être celles de la *concertation sociale,* du *consensus* à tout prix, à propos desquelles l'analyse a pu prouver que toute rupture les concernant, par l'action des travailleurs, par exemple, constituaient un danger dont il fallait se garder : témoignage parmi d'autres d'une conception « réformiste » de la société.

En ce qui concerne la question de l'indépendance syndicale, nous avons été attentifs à un événement significatif : la rentrée au Parti socialiste de notre éditorialiste, associé pour la circonstance à Robert Gillon, Président de la Fédération des Métallurgistes de la Province de Liège, Président de la FGTB de Liège-Huy-Waremme et Président du journal *La Wallonie* et à Georges Vandersmissen, directeur de la Fonda-

tion André Renard. Les trois signataires ont été affiliés au Parti socialiste jusqu'à la rupture de l'Action Commune en 1964 (4).

C'est pourquoi nous avons choisi de livrer ici l'analyse de l'éditorial du 3 novembre 1981 qui consacre cette réaffiliation.

Plus qu'un autre éditorial, ce texte, écrit par Joseph Coppé lui-même et signé par ses « amis syndicalistes », se présente comme un récit au sens où l'entendent les sémiologues : « *la représentation d'un évenement* » impliquant « *une transformation, un passage d'un état S à un état S'* ». Il s'agit bien ici du passage d'un état à un autre, à savoir : la désaffiliation/non affiliation des signataires du PS (état S) et leur réaffiliation à ce parti (état S'), qui constitue un événement.

Nous étudierons donc ce texte comme un récit en étudiant séquence par séquence sa structure narrative.

RAPPEL METHODOLOGIQUE

Que le lecteur nous permette toutefois, avant de commencer l'analyse, de définir brièvement le modèle actantiel que nous avons choisi comme approche méthodologique.

Selon cette méthode tout énoncé narratif se définit comme « une relation entre actants », ou entre « personnages » du récit. Le modèle actantiel comprend 6 actants dont les relations se nouent sur trois axes :

Nous proposons de définir ces différents axes.

1. La relation entre le sujet et l'objet ou axe du désir

Cette relation exprime le « *désir* » ou la « *quête* » d'un sujet (S), être voulant, vers un objet (O), être voulu.

Le sujet peut être, par rapport à l'objet, soit dans un état de *conjonction* (relation positive S O, soit dans un état de *disjonction* (relation négative S O).

---

(4) Après la mort d'André Renard, des tensions de plus en plus graves opposent le MPW et le PSB-BSP dont une partie (l'aile gauche) a adhéré individuellement ou collectivement au MPW tout cela dans le climat des projets de lois anti-grèves du gouvernement Lefevre-Spaak. L'action commune est rompue à Liège et les Jeunes Gardes Socialistes sont exclus en 1964. Le bureau du PSB-BSP fait le vide autour de tous ses élements « trotskystes » et « renardistes » et propose au Congrès de décembre 1964 une motion considérant l'affiliation simultanée au PSB et au MPW comme incompatible. Cette motion va déclencher un vif mécontentement à la base : on brûle des carnets d'adhésion politiques et syndicaux et septante-sept socialistes décident le 20 décembre, au Comité Central du MPW de ne pas tenir compte de la décision du Congrès. Mais le MPW avait reçu un mauvais coup. De nombreux militants socialistes vont revenir au PSB où ils recevront par la suite des mandats nationaux. Les syndicalistes renardistes autour de J. Yerna, nouveau directeur de *Combat,* ne retourneront vers le PSB que quelques années plus tard, tout en sauvegardant leur indépendance syndicale quand ils siègent dans les instances de parti. Les derniers à franchir le pas ont été à leurs dires, nos trois co-signataires.

2. La relation entre le destinateur et le destinataire ou axe de la communication

De même que les rôles de sujet et d'objet, les rôles de destinateur et de destinataire se définissent l'un par rapport à l'autre : le destinateur communique un objet au destinataire qui le reçoit sous la forme de l'énoncé narratif suivant :

destinateur ——————— objet ———————► destinataire

Le contrat qui s'établit entre le premier et le second actant peut être de deux sortes :

— un *contrat injonctif* par lequel le destinateur transmet un devoir ou confie une mission au destinataire;

— un *contrat permissif* où le destinataire demande la permission de se mettre en quête.

3. La relation adjuvant-opposant ou l'axe du pouvoir

Alors que le destinateur et le destinataire se définissent par rapport à l'objet, l'adjuvant et l'opposant se définissent par rapport au sujet. L'adjuvant aide le sujet dans sa quête d'un objet, tandis que l'opposant y fait obstacle.

Si nous abordons maintenant la perspective paradigmatique, c'est-à-dire la dynamisation des rôles que nous venons d'évoquer, nous pouvons parler du *parcours narratif* c'est-à-dire une relation où le sujet se met en quête d'un objet pour aboutir à l'état de conjonction (ou de disjonction) avec cet objet.

Si la conjonction (ou disjonction) est réalisée, autrement dit, si la quête d'un sujet se termine par l'attribution d'un objet-valeur à son profit, on peut dire que le sujet est *performant.*

La performance suppose de la part de celui qui l'accomplit une *compétence* ou l'acquisition par le sujet des qualifications nécessaires pour accomplir le faire transformateur. Ces conditions préalables sont aussi applées des modalités. Elles sont de l'ordre du vouloir/devoir (modalités virtualisantes) et du pouvoir/savoir (modalités actualisantes).

LA RECIPROCITE OCCULTEE

Avant de commencer l'analyse dont le lecteur pourra suivre déroulement au fil du texte reproduit ci-contre (ou ci-après, en annexe), nous aimerions, dès l'abord, livrer une réflexion au lecteur.

Nous pourrions résumer le texte de cet éditorial en disant que le sujet « nous », c'est-à-dire les trois signataires, tend vers l'objet PS. Mais cet objet PS n'est nulle part montré dans un rôle de sujet par rapport à un « nous » devenu objet. Autrement dit, la relation dialectique :

S ◄——————► O

où le PS est sujet potentiel et le « nous » objet potentiel n'est pas suggérée. Or, il y a bien, dans les faits, réciprocité. En effet, si l'actant « nous » va vers/dans l'actant PS à certaines conditions formulées dans le texte, l'actant PS va aller également vers l'actant « nous », mais à d'autres conditions — implicites — que l'on peut supposer. Ce type de relation, toujours complexe, comporte un risque : celui de l'assimilation/absorption d'une partie dans l'autre, en l'occurrence de l'individu par l'organisation.

C'est sur ce « non-dit » que nous voulions mettre l'accent.

STRUCTURE ACTANTIELLE DU RECIT

L'ensemble du récit est donné au lecteur de *La Wallonie* comme une déclaration, un acte de foi et d'espérance. Il s'inscrit sur l'axe de la communication où

le destinateur est : J. Coppé, G. Vandersmissen et R. Gillon et le destinataire : le public du journal.

Le destinateur communique au destinataire un message sous forme de vouloir-faire : le devoir, en ce qui concerne le premier, de se réaffilier au PS (message explicite) et, en ce qui concerne le lecteur, de voter PS (et de s'y affilier ?) (message implicite). Son rôle est de provoquer l'acquisition de la compétence par le lecteur, à savoir le vouloir-faire ou désir d'accomplir la performance (l'affiliation - le vote). Le vouloir-faire sera ici transmis au lecteur par le destinateur dans un texte injonctif qui se veut persuasif.

Nous observerons au fil du texte les relations entre les personnages d'une épreuve à l'autre, comment ils acquièrent des qualifications et des fonctions et comment ils obtiennent ou non la compétence nécessaire à la réalisation d'une performance.

Le texte présente six blocs typographiques que l'on considérera comme des unités séquentielles.

1e SEQUENCE

Introductive, elle situe l'événement dans le contexte des élections législatives prochaines. Ces élections sont présentées comme s'inscrivant dans l'axe d'un changement :

« *Une nouvelle répartition du corps électoral...* »
« *Une nouvelle donne des cartes politiques...* »

Le changement est perçu comme radical :

« *Rien ne pourrait être comme auparavant* »
« *Jamais la ligne de partage entre la droite et la gauche ne s'est justifiée aussi nettement* ».

2e SEQUENCE

Elle se présente comme une suite logique de la première, marquée notamment par l'élément grammatical « donc » qui introduit la reprise de l'idée de changement par l'expression : « tournant de l'histoire politique du pays »;

L'annonce de la réaffiliation au PS est en effet expliquée par référence à la première séquence : à situation nouvelle, attitude nouvelle.

Outre la marque typographique qui caractérise chaque décision, la disjonction par rapport à la première séquence est manifestée du point de vue actoriel par l'introduction du sujet « nous » représentant les trois signataires.

Le « nous » actant sujet et actant destinateur tend vers l'objet PS. Il est dès l'abord présenté dans un état conjonctif puisque la réaffiliation est annoncée sur le monde du devoir-faire (« nous croyons de notre devoir d'annoncer ici notre réaffiliation au PS »).

Soit :

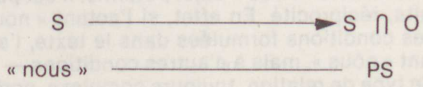

3e SEQUENCE

Une disjonction temporelle annonce la séquence :

« *... faut-il rappeler (...) le mouvement populaire de 60-61* »

suivie d'une disjonction actorielle : le sujet « nous » disparaît et le PS (« *Parti uni et fort* ») apparaît en tant que co-sujet à côté du sujet les « *coalitions gouvernementales* » dont il est montré le complice.

Le rappel historique a ici pour fonction de justifier la dernière phrase de la séquence précédente : «*... des circonstances lointaines nous avaient tenus à l'écart du parti socialiste* ». Cet « *écart* » est justifié par trois faits :

— la déception populaire après l'espoir de 60-61 d'une réforme constitutionnelle et législative;

— les compromis du PS unitaire (cause);

— l'éparpillement politique, la rupture d'une majorité de gauche et la chasse aux sorcières dans la gauche wallonne (conséquences).

Notons l'édulcoration volontaire des termes évoquant la rupture (« circonstances lointaines »), rupture que les militants de gauche savent pourtant avoir été assez brutale.

Le PS, doté ici d'une qualification importante : « unitaire », devient à son tour sujet. Il tend vers un objet : la mise à néant des revendications populaires de 60-61. Il a donc un statut d'anti-sujet puisque sa quête est en contradiction avec celle du sujet « nous », les co-signataires auxquels nous pouvons joindre tous ceux qui, à l'époque, étaient en discordance avec la politique menée par le PS.

La modalité est de l'ordre du *pouvoir-faire* (« édulcoraient », « écornaient ») et du *faire* (« cassa », « décimèrent », « sanctions », « chasse aux sorcières »). Le PS a donc été *compétent* et *performant* dans sa quête de l'objet. Il y a été aidé par des adjuvants (les parlementaires gouvernementaux d'après 60-61) et entraîné par des opposants : la « gauche wallonne » (décimée) dans laquelle se situe le personnage actantiel « nous ».

Soit, sur le plan narratif :

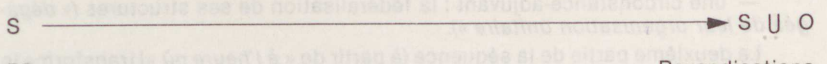

PS — Revendications de 60-61

Précisons :

« Edulcoration »,
« réduction à néant » des renvendications de 60-61
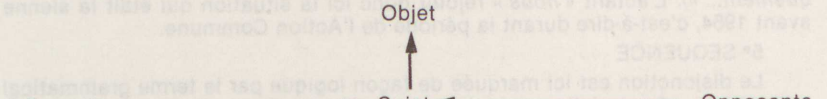
Parlementaires gouvernementaux — PS — - gauche wallonne - « nous »

Sur le plan cognitif, il y a jugement du destinateur (les signataires) sur le sujet PS. Ce jugement est l'explication a posteriori de la désaffiliation des signataires.

4e SEQUENCE

Le disjonction est à nouveau temporelle : « *les temps changent* », « *après* », « *à l'heure où* », et actorielle : réapparition du « *nous* ».

Elle se manifeste aussi dans la manière de présenter le sujet PS : nettement dysphorique dans la séquence III (« *complicité* », « *édulcoraient, écornaient ou réduisaient* »), elle devient ici euphorique (« *avec ardeur,* « *accueille* », « *volonté d'ouverture* », « *démarche franche* »). La même opposition euphorie/dysphorie se retrouve dans la manière de présenter la perception des signataires par rapport au PS : aux termes du § 3 : « *désespoir* », « *désillusions* », « *déçus* » qui se rapportent grammaticalement à « *militants* » et à « *gauche wallonne* » mais que l'on peut considérer comme caractérisant l'état d'esprit de « *nous* », intégré dans les

acteurs précédents, succède le terme : « *attachement* » (avec le double sens que ce mot peut contenir).

Cette séquence est conçue en deux temps :

temps 1 : rappel des événements déjà énoncés partiellement dans la séquence III :

— hégémonie du CVP;
— déclin de l'économie wallonne;
— dualité des Communautés;
— griefs wallons;
— nécessité d'une autonomie régionale dans un contrat fédéral;

temps 2 : à l'heure actuelle :

— reprise par le PS wallon de ses anciennes résolutions
— ouverture du PS à des candidats de gauche qui s'en étaient écartés;
— « sortie de l'ombre » des signataires (conséquence);
— profession de foi des signataires dans le PS et espoir dans un « rassemblement de toutes les forces de gauche ».

Le PS devenu « wallon » est présenté comme tendant à nouveau vers l'objet « *revendications populaires de 60-61* », mais cette fois en conjonction avec l'objet, sur le mode du vouloir-faire (« repris ses anciennes résolutions », « démarche »). Il rencontre alors dans sa démarche des adjuvants :

— des candidats de gauche qui s'étaient momentanément réfugiés ailleurs (en l'occurrence RW-RPW);
— « *nous* »
— une circonstance-adjuvant : la fédéralisation de ses structures *(« dégagés de leur organisation unitaire »).*

La deuxième partie de la séquence (à partir de « *à l'heure où* ») transforme le sujet en objet :

S ——————————————————→ S ∩ O

Traduisons : « *nous* » tend à être en conjonction avec l'objet PS, sur la modalité du devoir-faire (« *il ne convient plus que nous ne marquions pas publiquement...* »). L'actant « *nous* » rejoint donc ici la situation qui était la sienne avant 1964, c'est-à-dire durant la période de l'Action Commune.

5e SEQUENCE

Le disjonction est ici marquée de façon logique par le terme grammatical « *pourtant* », et actorielle par la disparition grammaticale du sujet « *nous* » qui est cependant présent dans le sujet non anthropomorphe « *réaffiliation* ». Nous pensons qu'il y a, dans le passage du sujet « *nous* » au sujet « *réaffiliation* », un effet de généralisation comme si le « *nous* » contenu dans le sujet abstrait comprenait aussi le lecteur et tous ceux pour qui les trois signataires sont une référence symbolique et idéologique.

La séquence se veut explicative de l'événement, puisqu'elle le définit en termes positifs et négatifs.

Cette réaffiliation est :

— dans la logique de « Coronmeuse »;
— un acte de foi dans le PS qui marqua sa fermeté dans le problème de la sidérurgie;
— un défi au PS pour qu'il reste ferme;
— un espoir dans le fédéralisme et les réformes de structures;
— un appel à tous les progressistes et à tous les Wallons.

Elle n'est pas :

— une atteinte à la règle de l'indépendance syndicale.

Pourquoi affirmer en premier lieu que le principe de l'indépendance syndicale « *règle du syndicalisme liégeois* » n'est pas « entachée » par la réaffiliation des signataires ? C'est qu'il s'agit bien ici d'une justification morale a posteriori qui s'exprime de façon incantatoire (« *n'est pas/est* »).

Indépendance par rapport à un parti signifie bien : indépendance syndicale. Il s'agissait donc d'affirmer que le rapprochement par rapport au parti n'était pas antagoniste avec l'idée d'indépendance syndicale, bien que les deux faits fussent apparemment contradictoires. Remarquons que les signataires affirment le fait avec véhémence sans souci de le démontrer *(« Cette affiliation (...) n'est en aucune manière une atteinte au principe d'indépendance à l'égard des partis... »*.

La question de l'indépendance ou de la non indépendance d'un syndicat à l'égard d'un parti proche est ici subordonnée à la qualité mauvaise ou bonne du programme de ce parti. On s'éloigne donc, malgré les dénégations des signataires, du « dogme » renardiste de l'indépendance qui avait une valeur en-soir, non circonstantielle.

L'indépendance syndicale, qu'on la réaffirme pour la circonstance — le geste de réaffiliation se posant lui-même dans cette problématique — on le comprend aisément. Mais au-delà, ce geste — pas seulement symbolique — n'indique-t-il pas une tendance marquée plus nettement depuis quelques années : celle de l'instauration d'un relais politique privilégié de la FGTB avec le partenaire socialiste, visant à faire dépendre de plus en plus la stratégie syndicale des tactiques (électorales, par exemple) du moment.

6e SEQUENCE

Cette séquence présente une seule disjonction actorielle : le sujet redevient le PS mais le paragraphe poursuit la logique du précédent. La notion de changement annoncée dans les séquences 1 et 2 est reprise ici :

> « *pour que (...) rien ne puisse plus être comme auparavant* »,
> « *Wallonie nouvelle.* »

Notons ceci : le changement annoncé comme quasi inévitable en début de récit est devenu un appel au changement, un espoir de changement.

Deux parcours narratifs qui se rejoignent

Reprenons le parcours narratif des actants principaux : le PS et le « *nous* » qui opèrent une évolution parallèle. L'actant PS est tantôt sujet (séquences 3 et 4), tantôt destinataire (séquence 5) tantôt objet (séquence 2). Son parcours narratif passe de la modalité du pouvoir en disjonction avec son objet (revendications wallonnes) (séquence 3), à celle du vouloir-faire (séquence 4) en conjonction avec le même sujet; il y a donc changement de modalité et renversement d'attitude par rapport à l'objet. Cette transition est marquée également par les qualifications attribuées à l'actant : dysphoriques dans le § 3 et le début du § 4 (ce qui justifie pleinement, on l'a vu, l'écart par rapport au PS), elles deviennent euphoriques par la suite *(« avec ardeur », « ouverture », « démarche franche », « fermeté »)* (5).

Ces qualifications présupposent que le PS a désormais une fonction positive : celle d'ouverture à la gauche wallonne et de réalisation d'un programme de gauche.

(5) Nous nous sommes laissée tenter par une analyse de contenu très sommaire il est vrai, de ce texte. Nous avons compté le nombre de lignes où le PS est présenté, soit de façon euphorique, soit de façon dysphorique. Nous avons commencé l'analyse au § 2, l'introduction se présentant comme neutre :

- PS – : 26 lignes (1.8 à 10 du § 2, § 3, 1. 1 à 7 du § 4)
- PS + : 51 lignes (le reste).

Le résultat a certes une importance très relative, mais nous relevons néanmoins dans ce texte une valorisation euphorique du PS de l'ordre de 100 % supérieure à une présentation dysphorique.

Remarquons que, nulle part, il n'est dit dans le texte quand ce changement qualitatif du PS a eu lieu ni grâce à quoi il s'est opéré. Nulle allusion à un mouvement populaire par exemple, à un sursaut de la lutte des classes... Le changement est donc présenté comme étant de l'ordre du naturel : les mauvaises influences écartées (l'aile flamande du PS et ses partenaires gouvernementaux), le parti, originellement bon, va renaître pour le bien des travailleurs wallons.

Nous suggérons provisoirement que la date-clé du changement, non citée ici, pourrait bien être celle du 8 août 1980, moment où le pas de la régionalisation a été franchi avec l'accord du PS, uni à ce moment au PRL et au PSC pour atteindre à l'indispensable majorité des 2/3.

Remarquons aussi que les fonctions induites sont pleinement virtuelles. Il n'est donc pas possible de dire si la performance aura lieu, si le passage à l'acte se fera.

Voyons maintenant le parcours narratif de l'actant « *nous* ». Il est tantôt opposant au sujet PS (séquence 3), tantôt adjuvant à ce même sujet (séquence 4), tantôt destinateur (séquence 5). Il passe du rôle d'acteur passif (désespéré) et arrêté dans son processus d'actualisation par l'anti-sujet PS et ses adjuvants, à un rôle d'acteur actif porteur d'un vouloir-faire (espoir).

On constate donc que le changement de l'actant PS a entraîné le changement de l'actant « *nous* ».

Soit : changement PS *changement « nous »*

Or, si l'on en croit les théories de la sémiologie, le récit est organisé en fonction de sa fin.(33) Il s'ensuit que cette implication dans le changement suggère un lien préalable, une dépendance positive ou négative, un attachement (sic) implicite dont la réaffiliation ici annoncée ne serait qu'un aboutissement.

Au total, le récit est donc composé de 6 séquences et de 5 temps :

temps 1 (1) : constat d'un changement : bond qualitatif du PS;
temps 2 (2) : déclaration de réaffiliation, présentée comme une conséquence logique du changement du PS;
temps 3 (3) : raisons de la désaffiliation après 60-61;
temps 4 (4) : causes de la réaffiliation;
temps 5 (5 et 6) : sens de la réaffiliation.

Conclusions

Nous pouvons déterminer, après l'analyse, deux classes de contenu opposées dont les traits synthétisent les valeurs chères à Joseph Coppé. Nous les intitulerons : PS, valeur positive et PS, valeur négative :

	PS –	VS	PS +	
	• structures unitaires	VS	• structures fédéralisées	
Après 60-61 — l'époque actuelle (sans précision de date)	• compromis avec la droite	VS	• ouvert à des candidats de gauche (rassemblement des forces de gauche)	Avant 60-61 à partir de... (sans précision de date)
	• complice du déclin wallon et de l'hégémonie de la Flandre	VS	• pour le fédéralisme et les réformes de structures	

La désaffiliation des signataires est présentée dans ce récit comme une parenthèse entre deux états du PS :

— un état négatif : celui du PS unitaire d'après 60-61;

— un état positif : celui du PS wallon actuel.

L'époque négative étant révolue, le locuteur (et l'interlocuteur) peuvent donc adhérer à nouveau sur base des revendications de 60-61 : fédéralisme et réformes de structures et de l'idée d'un Front des Gauches en Wallonie.

Nous découvrons ainsi la fin que justifient les moyens rhétoriques que nous venons d'analyser : « avec nous, votez PS ».

Nous admettons volontiers que le suffrage induit va dans le sens d'une réalisation de l'Union de la gauche. Une question subsiste toutefois, qu'on peut poser en toute légitimité : le lecteur de *La Wallonie* (journal syndical) a-t-il, après la lecture de cet éditorial, le libre choix de son vote ?

Certes oui, dans la mesure où il conserve toute sa liberté d'opinion et d'action dans un système démocratique. Cependant, s'il a suivi avec bienveillance le fil logique de l'argumentation, il ne sera sans doute pas attentif à l'entorse faite au principe de pluralisme politique de la FGTB qu'a révélée l'analyse.

Mais peut-on reprocher à quiconque d'essayer de convaincre, ou de se laisser persuader ? Evidemment non, dans la mesure où c'est là la fonction même d'un journal d'opinion. Il n'en reste pas moins que l'effet de persuasion s'est fait — par la nature même du média — unilatéralement, et que le message induit dans ce journal syndical est, à sa façon, lui aussi, unilatéral.

IL Y A CHANGEMENT ET CHANGEMENT

Comme on le voit, trois grands thèmes renardistes sont à épingler au menu de cet éditorial : réformes de structures, fédéralisme et rassemblement des gauches.

Une analyse quantitative portant sur la période 1977-1983 (corpus sur lequel a porté notre étude) nous permet d'émettre quelques considérations sur l'utilisation qu'en fait Joseph Coppé.

En ce qui concerne le concept des « réformes de structures » — ressortant de l'axe économique —, nous avons pu contaster que ce thème des congrès FGTB de 1954-1956, n'apparaissait que rarissimement et, de façon privilégiée, à la veille des élections législatives de 1977 et 1981.

Même remarque pour le mot fédéralisme quantitativement important — faut-il le dire ! — dans les écrits qui nous occupent, et à propos desquels on constate une hausse fréquentielle dans les périodes précédant immédiatement les élections. Aussi émettons-nous l'hypothèse qu'on vise, à *La Wallonie,* au ralliement des partis fédéralistes autour de « l'épine dorsale PS ». Quel thème, mieux que celui-là, peut-il susciter l'adhésion de la plus grande partie du lectorat ? Cette mise en épingle d'un fédéralisme — condition-première-à-tout-changement : voilà qui nous ramène quelque 20 ans plutôt : au moment où le renardisme d'après 60-61 avait vu s'opérer un glissement significatif vers le fédéralisme au point de subordonner à ce mot d'ordre deux autres valeurs des décennies précédentes : la démocratie économique et les réformes de structures. Certes André Renard avait luci-

dement démystifié l'Etat unitaire, mais cette dénonciation va entraîner J. Coppé vers un nouveau mythe : celui d'un fédéralisme-« panacée ».

A force d'être considéré comme une étape indispensable et seule possible vers le changement (« une autre société »), le mot finit par valoir pour le changement lui-même; la conscience de classe du travailleur s'exprime par priorité comme conscience d'appartenir à une région et la lutte des classes, par voie de conséquence, évolue en terme de conflit entre communautés, l'une d'elles seulement étant porteuse de vraies valeurs démocratiques.

Il en résulte que le changement global de société — objectif vers lequel tendait, doctrinalement parlant, l'organisation syndicale —, est occulté au profit d'une étape politique *stricto sensu :* le changement institutionnel.

Quant à l'évolution du thème du rassemblement des progressistes dans une tribune syndicale, il n'est pas non plus fortuit dans le climat électoral que nous venons d'évoquer, au moment où le congrès de la FGTB de Liège-Huy-Waremme et de l'Interrégionale Wallonne appelaient au « Front Progressiste de Wallonie » pour un projet fédéraliste. Mais d'autre part, l'analyse quantitative nous a permis de constater que ce thème de la constitution d'un Front des Progressistes avait particulièrement peu retenu l'attention de Joseph Coppé dans les périodes de crises sociales qui ont secoué notre pays en 1982 et 1983. Fait d'autant plus étonnant qu'en 1983 la plupart des actions menées au mois de septembre le furent à l'initiative de la FGTB et de la CSC...

Ne pourrait-on voir un rapport entre cette quasi-absence d'allusion au front commun et la volonté déclarée de l'interrégionale wallonne de la FGTB, au congrès de rentrée du PS, à Wavre, le 2 octobre 1983, d'effectuer, en matière de stratégie syndicale, un « repli wallon » axé plutôt sur un rapprochement PS-FGTB ? Cette option réduirait d'autant la poursuite d'un front commun où l'ACV (CSC flamande) pèse trop lourdement en matière d'action. L'intervention de J. Gayetot, secrétaire de l'interrégionale, à ce congrès permettra d'éclairer le propos :

> « *La grève a mis en lumière le poids d'une action menée en commun et au niveau national, mais aussi le fait que cette action limite la stratégie des Wallons et leur enlève toute capacité autonome* ».

S'adressant aux membres du Parti socialiste, il leur disait ensuite clairement :

> « *C'est d'abord avec vous que nous voulons lutter puis avec ceux qui nous rejoindront en vue d'une autre politique sociale progressiste mais aussi institutionnelle* ». (6)

Ces dires confirment bien l'hypothèse d'un « repli wallon » autour de l'Action Commune socialiste.

Cette déclaration est dans la suite logique de l'appel au « Consensus francophone », lancé par G. Spitaels au congrès du PS du 5.2.83 et qui laisse la porte ouverte à diverses possibilités de coalitions. La question de la rentrée du Parti socialiste au gouvernement durant ces semaines de

(6) *Congrès de rentrée du PS, vers le fédéralisme par une régionalisation accomplie et élargie,* in *La Wallonie, 3 octobre 1983, p. 9.*

grève est notamment axée sur le projet d'approfondissement de la régionalisation qui nécessite une majorité des 2/3 à laquelle on ne peut arriver sans le premier parti de Wallonie. Notons que le souhait d'un changement de coalition est toujours envisagé quand le Parti socialiste n'est pas au gouvernement. Par sa position dominante, ce dernier semble constituer naturellement le cœur d'un rassemblement des gauches. Le caractère fatalement meilleur d'une coalition où le PS serait présent est du reste un « argument » avancé par Coppé qui, fort de ce constat, opte souvent pour un discours teinté d'électoralisme.

Toujours est-il qu'en général, chez Coppé, la contradiction secondaire Flamands/Wallons prime sur la contradiction principale inhérente aux contradictions de classe, en Wallonie comme en Flandre. En effet, la substitution d'un gouvernement à un autre, fût-il meilleur — ce dont notre éditorialiste ne doute pas — ne remet pas en cause les fondements même du régime, pourtant décrié.

L'idée d'un « socialisme comme but ultime » réclamé par André Renard et vers lequel devraient tendre toutes les réponses préconisées par l'organisation syndicale ne joue plus guère, chez J. Coppé, qu'au niveau du phantasme...

ANNEXE

« La Wallonie — Mardi 3 novembre 1981 »

Nous rentrons au Parti Socialiste

Quand la crise gouvernementale d'il y a quelques semaines a posé l'inévitable recours aux urnes, tout le monde s'est accordé à dire que quel que soit le résultat du scrutin, plus rien ne pourrait être comme auparavant dans la direction des affaires de l'Etat et des régions. La campagne électorale en cours le démontre chaque jour, en esquissant par avance dans la constitution des listes et dans une certaine intensité de la polémique, une nouvelle répartition du corps électoral et par conséquent une nouvelle donne des cartes politiques. Jamais, la ligne de partage entre la droite et la gauche ne s'est justifiée aussi nettement.

On ne s'étonnera donc pas si à ce tournant de l'histoire politique du pays, sont publiquement prises ou confirmées des positions qui, lors des consultations précédentes, ne s'avéraient ni utiles, ni nécessaires. C'est ainsi que nous croyons de notre devoir d'annoncer ici notre réaffiliation au PS. Sans doute, n'avions-nous jamais dissimulé nos options politiques, mais des circonstances lointaines nous avaient tenus à l'écart de la vie du parti socialiste.

Faut-il rappeler les compromis et des coalitions gouvernementales qui, avec la complicité d'un parti uni et fort, édulcoraient, écornaient ou réduisaient à néant l'essentiel des revendications socialistes et wallonnes que le grand mouvement populaire de 60-61 avait portées dans l'enthousiasme jusqu'au seuil d'une réforme constitutionnelle et législative ? Il n'y avait plus qu'un pas à franchir. On l'attendit vainement. Faut-il rappeler les désespoirs de militants déçus, l'éparpillement politique qui dans les déconvenues, cassa une majorité de gauche en Wallonie, la véritable chasse aux sorcières qui acheva la désillusion, les sanctions, les incompatibilités arbitraires, les procès d'intention et les exclusions qui décimèrent la gauche wallonne ?

Les événements vont vite et les temps changent. Après une traversée du désert qui n'a fait que rendre plus perceptibles l'hégémonie hautaine du CVP, le cruel déclin de l'économie wallonne, la dualité des communautés composantes de la Belgique, les griefs wallons et l'impérieuse nécessité pour le pays d'une autonomie régionale dans un contrat fédéral, les socialistes wallons, dégagés de leur organisation unitaire, ont repris avec ardeur leurs anciennes résolutions. Elles sont celles auxquelles nous n'avons jamais cessé de croire, ni d'être fidèles. A l'heure où le PS accueille sur ses listes électorales, des candidats de gauche qui s'étaient momentanément réfugiées dans d'autres formations, il ne conviendrait plus que nous qui avions accepté, souvent en faisant contre mauvaise fortune bon cœur, un combat dans l'ombre pour le socialisme, ne marquions pas publiquement notre attachement à la seule organisation qui puisse constituer l'épine dorsale de la gauche wallonne. En outre, nous voulons voir dans cette volonté d'ouverture du PS une démarche franche et significative en faveur d'un rassemblement de toutes les forces de gauche, sans exclusive aucune.

Cette affiliation — cette réaffiliation — ne comporte pourtant pas que des obligations unilatérales. Elle n'est en aucune manière une atteinte au principe d'indépendance à l'égard des partis qui est la règle du syndicalisme liégeois, mais elle est une suite logique aux positions que des milliers de militants syndicaux de Wallonie ont réaffirmées, vendredi dernier, à Coronmeuse. Elle est un acte de bonne foi vis-à-vis d'un parti qui n'a pas cédé devant les manœuvres d'étranglement de la sidérurgie wallonne selon les desseins des représentants du capitalisme et de la Flandre. Elle est un acte d'espoir vers le fédéralisme et les réformes des structures économiques. Elle est un défi au PS pour qu'il ne cesse de se maintenir dans sa fermeté actuelle. Elle se veut un appel à tous les progressistes encore indécis, à toutes les Wallonnes et à tous les Wallons soucieux de préserver, dans leur région, des emplois pour eux-mêmes et pour leurs enfants.

Le PS est aujourd'hui porteur d'espérances et de volonté. C'est une position qu'il faut saluer, encourager, conforter pour que si après les élections du 8 novembre, rien ne puisse plus être comme auparavant, la Wallonie nouvelle soit enfin selon le vœu et les intérêts des travailleurs.

Robert Gillon
Georges Vandersmissen **Joseph Coppé**

UNE REEDITION ATTENDUE !

Dans le cadre du 100e anniversaire du POB, la Fondation Jacquemotte réédite l'ouvrage publié en 1965 et épuisé depuis une dizaine d'années :

Un aspect de la lutte des tendances socialistes

LE MOUVEMENT OUVRIER EN BELGIQUE (1911)

par Henri De Man et Louis De Brouckère

Traduit de l'allemand par René Deprez et présenté par Maxime Steinberg

★ ★ ★

En annexe, sera également publié un texte de référence importante paru en 1970 dans la revue les « Cahiers marxistes :

A l'origine du communisme belge : l'extrême-gauche révolutionnaire d'avant 1914 par Maxime Steinberg

Cette publication paraîtra vers avril-mai. Prix : 450 F (sous réserve)
Fondation Jacquemotte. Rue des Foulons 40 - 1000 Bruxelles

La crise et l'information radio-télévisée

Oui au pluralisme, mais quel pluralisme ?

Les Cahiers marxistes ont invité quatre journalistes de la RTBF à discuter de quelques problèmes actuels de l'information radio-télévisée. Il s'agissait de *Hugues Le Paige, Christiane Lepère, André Menu, Georges Moucheron,* représentant diverses sensibilités progressistes.

Souffrante, Christiane Lepère n'a pu participer à la rencontre du 30 janvier.

Elle a accepté d'indiquer ses opinions sur une note jointe à la relation du débat.

Côté CM, participaient à la rencontre : Pierre Gillis, Anne Herscovici et Rosine Lewin.

CM — La première question que nous avions convenu d'examiner ensemble concerne les effets de la crise et de l'offensive néo-libérale sur l'information à la RTBF. Nous voilà en effet dans la onzième année de crise : après l'« or » des années soixante, ce sont les cendres; après une période d'élans revendicatifs, c'est l'ère des reflux. Il nous semble que ces changements ont entraîné des effets de deux ordres à la RTBF, financier d'abord, idéologique et politique ensuite. Les restrictions financières sont devenues un souci obsédant; leur application année par année, pèse sur la production et le climat du service public. Sous quelles formes ? Dans quelle mesure ?

Quant aux effets idéologiques, ils nous paraissent liés aux conceptions et pratiques politiques néo-libérales — marquées par la volonté de privilégier le secteur privé au détriment du secteur public, d'exalter la « débrouillardise » aux dépens de la solidarité.

De surcroît, on a vu se multiplier au cours des dernières années les interventions directes des états-majors de partis politiques pour tenter d'infléchir l'information. Par quels mécanismes ? Avec quelles conséquences pour les travailleurs de l'information et pour l'information elle-même ?

Hugues Le Peige — Je ne m'exprime évidemment pas au nom de l'Association des journalistes de la RTBF. C'est une organisation qui combat certaines pratiques d'un « pluralisme dévoyé », qui défend un certain nombre de principes déontologiques et professionnels et qui regroupe des opinions très diverses. Je ne puis et ne veux être l'interprète de la pensée de tous ceux qui y ont adhéré en rejetant précisément les « étiquettes » politiques. Un rejet qui ne signifie évidemment pas l'absence d'opinion. Je m'exprimerai donc à titre strictement personnel.

Il y a en effet plusieurs volets dans les conséquences de la crise. C'est vrai qu'il y a des problèmes budgétaires très nets — qui se traduisent d'une part par une réduction des effectifs, d'autre part par une diminution des moyens de production. Cela entraîne des choix — sur ce qu'on garde, sur ce qu'on privilégie dans l'information. Il est très clair depuis quelques années que ce problème-là est posé à la RTBF. On pouvait penser qu'un certain type d'information, développé surtout depuis les années septante par le service public, et qu'on a appelé « information dérangeante » ou au moins explicative, serait sauvegardé prioritairement. En fait, si ce type d'information n'a pas disparu, on a perdu un certain nombre d'émissions qui en étaient spécialement porteuses, et on en a perdu même dans l'information quotidienne.

Il y a l'autre aspect, qui joue globalement et individuellement comme pression idéologique. Il est vrai que sans nous dire que nous devons être « rassurants », on nous recommande parfois ici et là (c'est aussi souvent une tendance spontanée des journalistes) à être plus « légers », dans une période où « les situations dramatiques prennent déjà tellement de place ». Cela ne veut pas dire pour moi que les sujets dits « légers » n'ont pas droit de cité dans l'information, ni qu'ils ne peuvent être éclairants. Mais de toute façon il est certain que la mode est plus aux états d'âme, à l'impressionisme, à l'expression subjective et parcellisée qu'à l'analyse.

Et puis, il y a des attitudes qui touchent plus individuellement les gens et qui ne sont pas nécessairement négatives. En ce qui me concerne personnellement, il me semble que je ne referais plus aujourd'hui de la même manière le travail que je faisais à mes débuts en radiotélévision. Je serais aujourd'hui plus critique qu'hier et je traiterais les problèmes avec un esprit de doute plus grand que naguère. Cette espèce de scepticisme raisonné ne m'empêche pas de garder une démarche analytique. Mais en même temps, je me pose des questions sur le langage à utiliser. Je veux dire qu'on ne peut utiliser aujourd'hui

le langage et la forme qui « passaient » il y a dix ou douze ans. On ne s'adresse plus aux gens de la même façon, on n'explique pas un phénomène de la même façon dans une société en crise et dans une société en expansion. Les certitudes idéologiques d'hier ont fait place à un certain nombre de doutes, qui modifient le contexte. On peut certainement voir dans cette modification un effet de pressions néo-libérales, un effet de ce que j'appelerais « l'air du temps ». Il faut se demander dans quelle mesure ces pressions nous ont atteints, nous journalistes... Mais on ne doit pas en négliger l'aspect stimulant pour la réflexion sur notre travail.

André Menu — Moi aussi, je parle en mon nom personnel, en ajoutant que même sans mandat, je crois pouvoir me présenter comme syndicaliste CGSP.

Quels sont les effets de la crise sur l'information ? On constate depuis dix ou douze ans un certain resserrement des aires de liberté possibles, par exemple pour que s'expriment des groupes qui ne peuvent s'identifier aux appareils politiques. C'est ainsi qu'il y a dix ou douze ans des groupes syndicaux avaient plus de facilité pour s'exprimer à la radio-télévision. L'information socio-économique, dans l'information quotidienne comme dans les magazines, a régressé, aussi bien en radio qu'en télévision. Mais il faut parler d'un autre élément qui me paraît important : le climat général induit par la crise dans l'audio-visuel. Les journalistes, ceux qui traitent l'information, apparaissent un peu comme les victimes de ce climat. Par rapport à des aspirations ou à des exigences, exprimées voici dix ans, de faire une information relayant et servant des préoccupations populaires, le reflux est évident. J'y vois une certaine ambiguité : ce reflux est le reflet de quelque chose. Et ce quelque chose pourrait bien être le manque d'alternative des organisations du mouvement ouvrier. Il y a dix ou douze ans, si on pouvait se revendiquer des positions du mouvement populaire (pris au sens large), c'est qu'elles avaient une crédibilité. Actuellement, après dix ans de crise, le doute est grand : les échecs ont succédé aux échecs dans les batailles syndicales, c'est le reflux — et ce climat rejaillit fatalement sur ceux qui traitent l'information.

On peut noter du côté des appareils syndicaux et politiques, en même temps que l'incapacité de formuler des alternatives crédibles et comme pour « compenser » celle-ci, un réel raidissement. Ce raidissement ne va pas sans une volonté de contrôle plus serré de l'information. C'est une des raisons du mouvement de ras-le-bol qui s'est manifesté parmi les journalistes.

Il y a des choses plus inquiétantes. Il y a des interrogations — Hugues en a parlé — sur la forme et le contenu de l'information en ces temps de crise. Ces interrogations sont parfaitement légitimes. Mais je me demande si le professionnalisme brandi si volontiers par les journalistes, n'est pas un terrain de retraite, un domaine-refuge, le signe d'un embarras. Pour un journaliste progressiste, il n'est certes pas question de rejeter les exigences du professionalisme, mais il doit y avoir d'autres terrains à questionner.

J'en viens à un autre changement : celui de l'audio-visuel même. Il y a une dizaine d'années, il existait un large consensus sur une certaine pratique de l'audio-visuel. Ce consensus est rompu. Le service public en situation de quasi-monopole sur l'information, les partis de droite ou du

centre n'en veulent plus. Ils ont ouvert le front de la concurrence — concrètement, celle de RTL — et cela chamboule la production audiovisuelle de l'information dans la communauté francophone. Or, cette concurrence s'exerce à partir d'autres principes que ceux qui fondent le service public. Je me demande si la pression de cette concurrence ne va pas modifier le contenu de l'information dispensée par le service public dans les années qui viennent. C'est, me semble-t-il, ce que recherchent les promoteurs de la concurrence RTL. Je ne vois pas, pour ma part, de réplique claire du côté progressiste.

Georges Moucheron — Bien entendu, moi aussi, je parle en mon nom personnel. Je suis particulièirement soucieux de rejeter toute étiquette politique qui me collerait au dos...

Je suis assez d'accord avec ce qui a été dit. Les problèmes budgétaires sont une réalité incontestée. Ils ont imposé des des choix, c'est vrai. Mais si l'information socio-économique, telle qu'elle était dispensée par Mordant, c'est fini aujourd'hui, c'est pour toute une série de raisons — de personnes, d'argent, de difficultés pratiques peut-être. C'est le résultat d'une lente dégradation. Je rejoins un constat de Menu : le contexte a complètement changé, maintenant qu'il y a une information belge de RTL. C'est une donnée très présente. On a longtemps parlé du monopole détenu par la RTBF; fallait-il conserver une stratégie de défense du monopole, alors que déjà il avait cessé d'exister à cause du câble ? J.M. Piemme a dit là-dessus des choses pertinentes dans une livraison des CM...

La concurrence me paraît une bonne chose. Je suis très opposé aux monopoles, sources de totalitarisme. Nous avons été obligés de revoir certaines de nos pratiques au niveau du langage. C'est salutaire. Mais il est vrai que RTL s'est installée en Belgique notamment grâce à la publicité commerciale, qui est toujours interdite par la loi belge. Par ailleurs, puisque le service public d'information est aussi le miroir de la société et de son évolution politique, il est évident que lorsque l'orientation politique du gouvernement passe de gauche à droite, les décisions de ce gouvernement passent aussi de gauche à droite, et donc que l'information concernant ces décisions aura un contenu plus marqué à droite. Nier cela, c'est nier l'évidence, me semble-t-il. Ce qui me paraît plus préoccupant, c'est le sort des forces d'opposition qui ne seraient pas « majoritaires ».

CM — Peut-on mieux cerner les mécanismes par lesquels « l'air du temps » marque l'information ? Ne faut-il pas distinguer ce qu'on peut appeler des pressions objectives d'un « air du temps » qui serait une manière d'intérioriser ces pressions ?

H.L.P. — Il est vrai que nous avons tendance dans une certaine mesure à intégrer la fatalité de la crise, parce qu'il n'y a pas d'alternative à laquelle se référer. L'expérience française est assez accablante. Plus globalement, intervient aussi l'élément d'une économie de marché pour l'information.

A.M. — Evidemment, l'attitude d'une institution, ce qu'elle produit, sont marqués par un certain rapport de forces au sein de la société. Après 1968, par exemple, la RTBF s'est ouverte à des courants d'idées qui étaient dans « l'air du temps » d'alors. Mais je voudrais revenir aux

problèmes de forme; c'est une interrogation nécessaire. Il n'est pas vrai cependant que tout tient de la forme. D'ailleurs les questions sur la lisibilité ne datent pas d'aujourd'hui et ont été nécessaires de tout temps. Derrière les problèmes de forme, il y a ou non une volonté politique de produire une information socio-politique valable. Certaines parlent de « mécanismes secrets » de contrôle de l'information. Pour ma part, je parlerais plutôt de mécanismes insidieux. Nous n'en avons pas toujours conscience, atomisés que nous sommes, chacun dans son coin.

H.L.P. — Cela aussi, c'est une différence par rapport à la situation d'il y a dix ans : il y avait alors une réflexion collective, même si elle n'était pas très poussée.

A.M. — Les contacts entre travailleurs de la RTBF sont devenus plus difficiles, c'est vrai et c'est un élément du dossier. Je parlais de « resserrements » tout à l'heure. Ils ne sont pas innocents. Quand on réduit la plage horaire des magazines d'information, quand on n'y produit plus rien d'original, quand on cherche des productions à l'étranger, cela participe d'une tendance générale, d'une volonté politique.

G.M. — On justifie ces choix par le manque de moyens et d'effectifs. Le fait est qu'on ne recrute plus. L'an dernier, on a recruté sept journalistes et maintenant, on embauche des extérieurs à tour de bras, des gens qui n'ont pas notre statut et qui pourraient avoir à l'égard de leur mission d'informateurs des réactions tout autres que les nôtres.

CM — Une remarque à propos du « manque de ressources » du service public RTBF. Il n'est pas fatal. A diverses occasions et à divers niveaux, les communistes ont proposé des moyens nouveaux pour renflouer les caisses de la RTBF. Il s'agissait en très bref de ristourner au service public une partie au moins de la recette de la TVA perçue sur ces marchandises culturelles dont la vogue est indissociable de la vogue de la radio-télévision (disques, cassettes, vidéos, magnétoscopes, etc.). Ces propositions ont souvent recueilli un succès d'estime; mais, pour aller plus loin, il fallait une volonté politique qui fait défaut.

G.M. — Je reviens à la question du langage. C'est vrai qu'on a souvent pensé qu'il suffisait de dire quelque chose pour que cela passe, pour que ce soit entendu. C'est faux ! Il faudrait mieux se mettre en tête que la médiatisation suppose deux termes : le message a un émetteur et un récepteur. Il importe de penser au récepteur !

H.L.P. — Depuis longtemps, nous nous trouvons objectivement dans une économie de marché de l'information, de concurrence — avec les contraintes que cela suppose. Mais c'est un défi positif si l'on répond à cette concurrence par une spécificité du service public, si l'on cherche à améliorer la qualité, la lisibilité de notre de notre information explicative. C'est complètement stérilisant et appauvrissant si l'on se place sur le terrain même de la concurrence (RTL, par exemple). Et c'est valable pour l'information comme pour l'ensemble de la production radio-télévisée. De même, il faut que le service trouve un autre mode de traiter de l'information institutionnelle, dont le poids est très lourd et le traitement particulièrement peu significatif.

CM — C'est ce qui faisait dire à un représentant de RTL, lors de la récente émission « Télé-Chérie », que pour lui Dallas est plus important qu'un feuilleton sur les polémiques Glinne-Happart.

A.M. — On est dans une économie de marché, soit. On a indiqué que cette situation pouvait avoir des effets positifs. Peut-être. Je reste dubitatif, surtout si le débat s'élargit, au-delà de l'information, au champ culturel. Est-ce que le service public, tel qu'il existe maintenant, pourra encore produire des programmes culturellement valables, susceptibles d'élever le niveau culturel des usagers ? La question est fondamentale. En France, il n'y a pas, à proprement parler de concurrents culturelle entre les trois chaines. Ça changera peut-être avec Canal + et des chaines privées. Chez nous, il y a face à face une puissante entreprise privée et un service public aux moyens très limités. Ce dernier ne va-t-il pas être amené, par le jeu de la concurrence, à lâcher le niveau culturel de ses programmes ? C'est un dilemne et un défi. C'est dans ce cadre que s'insère le problème de la forme, ne semble-t-il.

H.L.P. — Tout à fait d'accord sur la gravité du dilemne et du défi : il y va de la mission du service public. Mais précisément, il s'agit de savoir avec quel langage, avec quelles formes, il nous sera possible de relever le défi, en conservant nos publics, en sauvegardant le contenu culturel de certaines productions. Cette question nous concerne tous.

G.M. — Car il ne sert évidemment à rien de produire pour son plaisir. Le devoir du service public est de servir le public, les publics.

CM — Ce qui illustre votre propos, c'est la concurrence que se livrent deux chaines françaises pendant le quart d'heure qui précède les informations : c'est à qui sera le plus accrocheurs, le plus raccoleur...

H.L.P. — Je voudrais rappeler ici un texte vieux de dix ans : il a été mis au point au cours d'une réunion de la CGSP à Melreux, en novembre 1975 (*). J'en lis le premier alinéa. « Actuellement, l'information est centrée principalement sur les faits et gestes des leaders politiques, sur le jeu « institutionnel » sans la moindre analyse critique de ce jeu. Lorsque des événements politiques fondamentaux, ayant des conséquences importantes pour les travailleurs, sont abordés, ils le sont de la même façon : sans analyse, sans distance, de façon non concernante et non compréhensible ». Le résultat de cette manière d'informer : un dégout croissant des travailleurs pour « l'actualité politique », étant entendu que la politique, en tant que processus historique dont les travailleurs sont les acteurs, n'est jamais abordée. Or, je crois qu'à quelques nuances de vocabulaire près, l'analyse de la CGSP reste valable.

A.M. — Je me demande si elle n'est pas « encore plus valable » aujourd'hui...

CM — Si c'est vrai, cela confirme la validité des doutes exprimés par Menu quant au caractère positif des retombées de la concurrence.

H.L.P. — Face à un fait, à une évidence — savoir la concurrence — il s'agit de s'interroger sur les problèmes créés par cette situation de marché.

G.M. — Je vais plus loin pour ma part. Il me semble que la solution que le service public n'a pas su générer quand il exerçait un monopole, il va peut-être la générer sous l'effet de la concurrence. Il faut en finir avec cette méthode facile qui consiste à tendre le micro à différents interlocuteurs, en guise d'information politique. Il va falloir revoir le traitement traditionnel et inventer une information politique plus intéres-

(*) On trouvera l'intégralité de ce texte en annexe.

sante. Car il est bien évident que le service public garde parmi ses missions celle de fournir une information politique...

A.M. — ...alors que la tendance de RTL est de privilégier le fait-divers et de mépriser le politique, tout cela baignant dans une démagogie qui présenterait volontiers les journalistes de RTL comme des « hommes libres » par opposition journalistes du service public.

H.L.P. — Je pense que l'Association des journalistes pose le problème de manière tout à fait juste en déclarant combattre les abus des partis politiques pour permettre à la politique de rester présente dans l'information.

CM — Nous voilà de plein-pied dans la deuxième question qui vous était posée : quelle pratique pluraliste pour le service public ? C'est une question très largement débattue depuis plusieurs mois, on peut donc l'introduire de manière concise. On est passé du Pacte culturel qui vise à protéger les minorités idéologiques, à une institutionnalisation du clientélisme, à une application caricaturale et déviée de pluralisme. D'où un malaise assez général, diffus, qui s'est exprimé notamment par un Manifeste et la création d'une Association de journalistes. (Voir annexes). Nos questions sont : qu'est ce que l'indépendance d'un journaliste ? une information peut-elle être neutre ? l'« étiquetage », c.à.d. la reconnaissance par un journaliste de son appartenance à un parti le rend-elle moins compétent ou moins indépendant ? Et enfin, que proposez-vous comme modalités et pratique du pluralisme ? Nous nous bornons, à ce point du débat, d'indiquer qu'à nos yeux, la fuite dans la « neutralité » ou l'« apolitisme » est vaine. Elle ne résout rien, en tous cas du point de vue des progressistes.

A.M. — Il est peut-être utile de rappeler que le système de pluralisme appliqué à la RTBF ne faisait guère problème il y a quelque dix ans. La pression des appareils politiques est devenue beaucoup plus active au cours des dernières années. Elle se manifeste par le caractère tâtillon du pluralisme : des micro-équilibrages, au niveau des rédactions, des sous-rédactions et même des tranches d'information. Dès qu'une tranche d'information conquiert un certain niveau d'écoute, elle devient objet de convoitises pour les formations politiques qui désirent alors (c'est vrai en tous cas pour celles qui disposent d'une importante représentation parlementaire) avoir « leur » journaliste comme responsable ou co-responsable de cette émission. Cette pratique dévoyé le pluralisme. Il y a, me semble-t-il, un espace entre les impératifs bien compris du pluralisme et la situation que nous vivons actuellement. Certes, je n'ai pas de formule magique à proposer. Il faut, à mon sens, se rallier à une conception plus large et plus globale du pluralisme, basée essentiellement sur la notion de tendance ou de sensibilité idéologique et non pas sur un étiquetage politique.

Ce type là de pluralisme va presque de lui-même. On s'en aperçoit par exemple à l'occasion d'examens de recrutement largement organisés : il est très rare que les candidats réussissant l'examen ne représentent qu'une tendance idéologique. Etre attentif au pluralisme des agents à l'entrée, être attentif en particulier aux droits des minorités et l'être moins au confort de majorités, voilà que me paraît essentiel et parfaitement conforme au Pacte culturel. Sans doute cela postule-t-il la

mise en place de mécanismes garde-fous qui rendent le journaliste plus indépendant envers les appareils politiques. Car il ne suffit pas de dire, comme certains collègues, que l'indépendance est une question de comportement personnel. S'il est vrai qu'on peut faire un maximum d'efforts pour assurer son indépendance, certaines conditions sont nécessaires pour que ces efforts soient possibles et productifs. Il me semble en effet que quand les affectations, nominations, promotions dépendent étroitement de discussions au niveau des états-majors de partis, il se crée des situations tout à fait malsaines qui nuisent à l'indépendance du journaliste et à la qualité du travail du service public.

CM — Certains marchandages sur des « paquets » de désignations sont même nocifs du seul point de vue des finances, car ils contribuent à multiplier des postes souvent inutiles dans la hiérarchie.

A.M. — Oui et il est très difficile, quoiqu'on en dise, de « ne pas jouer ce jeu-là », en s'abstrayant d'un contexte général de pesantes pressions. La bonne volonté ne suffit pas, il faut créer les conditions qui rendent l'indépendance effective.

G.M. — Je n'ajouterai que quelques nuances à l'analyse qui a été faite. C'est vrai et paradoxal que les problèmes du pluralisme ont été aggravés après la promulgation du Pacte culturel et surtout du décret sur la RTBF, décret qui accentue le rôle du Comité permanent, concentré du Conseil d'administration. C'est vrai que la prégnance des interventions d'appareils et devenue telle qu'elle a provoqué un vigoureux ras-le-bol. Dans ce système de promotion du plus obéissant ou du plus fiable idéologiquement, on peut pendant un certain temps « ne pas jouer ce jeu-là », mais on doit bien constater que les journalistes « indépendants » se retrouvent au bas de l'échelle, « chapeautés » par des collègues-hiérarques à étiquette politique. Il y a là un mécanisme interne insidieux, aux effets réels, qui finissent par modifier l'ensemble de l'institution RTBF...

CM — et, nous semble-t-il, par décourager d'excellents journalistes, qui désinvestissent dans leur travail professionnel - ce qui, à la longue, produit une atonie dans l'information.

G.M. — Cela dit, quel pluralisme mettre en œuvre ? La discussion reste ouverte et elle se poursuit au sein de l'Association des journalistes. Je verrais comme définition du pluralisme celle que donne le Pacte culturel, mais en reconnaissant comme *premier* élément la compétence des gens. Le pluralisme qui doit apparaître c'est celui des produits sur antenne, produits qui sont jugés par le Conseil d'administration. Les membres du C.A. sont-ils tous soucieux avant tout des intérêts du service public, plutô que de leur « boutique » politique ? Ce n'est pas évident. Mais ne peut-on imaginer une autre composition du conseil d'administration ? Une composition qui permettrait d'assurer un contrôle démocratique sur le pluralisme des produits sur antenne. Donc en résumé, je propose de « coller » davantage au Pacte culturel, mais en donnant une priorité aux compétences; et je suggère de substituer au pluralisme des personnes le pluralisme des produits.

H.L.P. — C'est peut-être aussi pour des raisons de crise que la grogne des journalistes s'est cristallisée sur les partis. Car il est bien évident qu'il y a d'autres pressions — celles des milieux financiers par

exemple — plus indirects mais très pesantes. Deux choses sont ressenties comme intolérables. D'abord que l'institution ait fait l'objet d'un partage de sphères d'influence sur l'information, pas tant sur base de conceptions divergentes en matière d'information, mais en quelque sorte pour que chacun « neutralise » l'autre. Cette occupation de terrains ne correspond d'ailleurs pas forcément à un poids réel dans la société. Ensuite, on ne peut plus admettre que la réalité politique se réduise aux seuls partis politiques. Il y a d'autres formes d'expression qui doivent apparaître dans le débat, sous peine de l'appauvrir dangereusement. L'action des partis politiques dominants réduit en fait le champ d'intervention du politique : ces partis scient la branche sur laquelle ils sont assis. L'effet de leur comportement dans l'opinion publique est tout à fait négatif, il entraîne un rejet du politique.

Mais si nous savons ce que nous ne voulons pas, on ne sait pas encore avec précision ce qu'on veut. Pas de minorités écrasées, pas de partis dominants, un équilibre global, mais pas de comptage des « étiquettes » : voilà quelques vœux qui se dégagent d'un débat encore en cours au sein de l'Association des journalistes. Le mérite de l'association est, me semble-t-il, d'avoir ouvert ce débat.

CM — En se faisant l'avocat du diable, on pourrait se demander si la priorité donnée aux critères « compétence/professionalisme » ne risque pas d'aboutir à l'acceptation d'un moule idéologique commun pour tous les journalistes qui se diraient « bons journalistes »...

A.M. — Mais qu'est ce qu'on bon journaliste, sinon celui qui fait surgir des questions pertinentes, et cela à partir d'un certain engagement ! La fonction de journaliste, c'est de questionner l'actualité, dans un certain sens peut-être, mais sans que cela ne signifie partialité. Dans le service public de la radio-télévision. ce questionnement doit être diversifié, éclaté.

H.L.P. — En ce qui me concerne, je préfère avoir à côté de moi un collègue franchement de droite et qui pose des questions pertinentes de ce point de vue, plutôt qu'un collègue « progressiste » qui vise surtout à ne pas gêner son parti et qui étouffe le vrai débat.

A.M. — D'accord, mais notre travail ne se fait pas toujours dans les conditions d'une coopération à deux. Il est difficile de demander à un journaliste isolé de formuler l'éventail complet des questions critiques que suscite une situation.

CM — Ce que viennent de dire Le Paige et Menu se situe au niveau des « émetteurs » d'information. Ce n'est pas forcément convaincant pour le « receveur ». Citons deux exemples. Primo, l'interview télévisée de Willy De Clercq, lors de son départ pour la CEE. On l'interroge sur sa carrière, ses hobbies, sa famille — tout — et talentueusement, sauf sur ses liens avec la Société Générale. Pourquoi ? Ce ne sont pas des liens secrets, ce n'est pas une maladie honteuse. Secundo : les missiles. Il a fallu un temps relativement long pour qu'à la RTBF (Journal parlé et Journal télévisé) on saisisse, non seulement l'ampleur de l'enjeu, mais même des données de base du dossier. Cela, la BRT avait été « contrainte » de la saisir plus vite, car la pression de l'opinion flamande est plus forte. Mais du point de vue du professionnalisme, on peut se poser des questions...

H.L.P. — C'est plus globalement, sur un ensemble de produits qu'on devrait pouvoir juger du pluralisme.

G.M. — Un exemple de réussite remarquable de la RTBF : l'émission de Bastin, après le Paris-Dakar. Grâce à une forme très soignée, l'émission chargée de signification, mais dépourvue de prêchi-prêcha, a fort bien passé. C'est un exemple qui me conforte dans ma conviction qu'il faut respecter les « usagers », ne pas les prendre pour des imbéciles. Les gens veulent être informés.

A.M. — Plus que jamais, la radio-télévision de service en Belgique se trouve à la croisée des chemins. Elle ne parviendra à survivre dans sa mission et sa spécificité qu'à condition de résister : résister, dans le domaine de l'information comme dans celui des programmes, à la dérive de type commercial qu'a déjà réussi à lui imposer, partiellement il est vrai, mais tout de même, la concurrence privée. On ne peut pas s'empêcher sur ce point de se poser la question : que sera-ce si la publicité commerciale est admise sur les antennes et si le service public en dépend pour ses ressources ? Il importe donc plus que jamais pour la RTBF de proclamer son image de marque et de s'y tenir dans l'intérêt même des auditeurs et des téléspectateurs. Il faudrait donc établir une sorte de cahier des charges de la radio-télévision de service public car, se mettre en position de devoir relever le défi de la concurrence privée sur le terrain même de l'adversaire en peut que conduire à un suicide à terme, ou — ce qui n'est guère plus enviable — à une totale perte d'identité.

H.L.P. — Dans la contestation de ce que nous appelons le « pluralisme dévoyé » il y a finalement deux rejets :
— celui d'une certaine pratique du pouvoir qui fait des partis politiques les copropriétaires d'un service public dont ils finissent par ignorer la finalité propre.
— celui d'une certaine conception de l'information qui remplace les débats d'idées et le journalisme d'enquête susceptibles de situer les véritables enjeux de l'action politique, par la simple diffusion de positions justaposées et non contradictoires. La défense du service public passe par le rejet de ces pratiques. La recherche d'un « autre » pluralisme moins « politicien » et plus respectueux de la politique ne nous dispense évidemment pas de nous interroger sur les déviations de sens que l'idéologie de la crise a introduites dans l'information comme partout ailleurs ».

CM — Nous sommes bien d'accord ici pour constater les dégâts d'un pluralisme devenu tâtillon et caricatural. Faut-il pour autant que les journalistes de la RTBF renoncent à se réclamer d'un engagement politique ? Nous ne le croyons pas. Il nous paraît au contraire dangereux d'accréditer, même involontairement, l'idée que l'engagement politique est incompatible avec l'esprit critique et la compétence. Et c'est particulièrement dangereux quand la droite est à l'offensive (**).

(**) On en annexe la réponse de Claude Renard, au nom du PC, à Hughes Le Paige, président de l'Association des journalistes de la RTBF.

LE POINT DE VUE DE CHRISTIANE LEPERE

D'abord un regret, celui de ne pas avoir pu participer à la rencontre organisée par les CM avec mes trois collègues : le toubib en avait décidé autrement.

Un constat ensuite : à la lecture du compte-rendu de cette rencontre il apparaît que la première question proposée — les effets de la crise et de l'offensive néo-libérale sur l'information à la RTBF — a rapidement cédé la place au problème qui occupe les esprits dans la « grande maison », celui du pluralisme, de l'appartenance politique des journalistes, bref, le problème dit des étiquettes et des conclusions que certains de mes confrères croient pouvoir tirer de ce système de fonctionnement de la RTBF. Puisque c'est de cela qu'il s'agit, parlons-en.

Ceux parmi mes collègues qui ont créé une association de journaliste de la RTBF veulent remettre en cause la pratique pluraliste de notre Institut.

A la question précise posé par les CM, « qu'est-ce que l'independance d'un journaliste ? une information peut-elle être neutre ?, l'étiquettage, c'est-à-dire la reconnaissance par un journaliste de son appartenance politique le rend-elle moins compétent ou moins indépendant ? », mes collègues de l'Association plaident pour un « autre pluralisme ». D'autres journalistes de la RTBF dont je suis, estiment que le système actuel est — comme la démocratie parlementaire dont il découle — le moins mauvais possible. Il traduit dans un souci d'équilibre pluraliste la représentativité des différents partis politiques de la communauté française. Cette représentativité se mesure par le résultat du suffrage universel qui lui-même se traduit en nombre de sièges parlementaires. Ceux-ci à leur tour déterminent la composition de notre Conseil d'administration et la structure interne de la RTBF.

Voilà donc un pluralisme directement conditionné par référence au choix électoral des citoyens. Avec comme corollaire qu'« une élection chasse l'autre » et peut déterminer une modification profonde de la composition du C.A. Le scrutin de 1981 en fut la preuve : augmentation du nombre d'administrateurs PRL, PS, arrivée d'un représentant Ecolo, diminution du nombre de PSC et FDF.

Certains collègues appellent cela « un partage des sphères d'influence sur l'information ». Ils souhaitent un pluralisme basé sur la référence idéologique ou philosophique. Je leur demande : comment allez-vous avec des notions aussi imprécises quantifier, déterminer les critères d'appartenance à tel courant ? La réponse apparaît dans le compte-rendu du débat des CM : « Si nous savons ce que nous ne voulons pas, on ne sait pas ce qu'on veut. Pas de minorités écrasées, pas de partis dominants, un équilibre global, pas de comptage d'étiquettes ».

Je réponds que toute minorité peut devenir plus forte, voire majorité si le corps électoral en décide ainsi (voir Ecolos). Tout parti dominant peut devenir dominé si l'électeur en décide ainsi. Quand au comptage d'étiquettes, je réponds par l'absurde : si demain, je décidais de me déclarer « sans étiquette », cela ne changerait rien fondamentalement à ce que je suis depuis plus de 25 ans : socialiste, fgtbiste, laïque. Ce n'est pas l'étiquette qui m'a faite ce que je suis, mais le contraire. Devenir « sans » serait tout simplement une autre étiquette qui ne changerait ni ce que je suis, ni la manière dont je travaille. Alors ? Chacun est libre de considérer éventuellement que ceux qui raisonnent ainsi sont « mauvais » journalistes. Je leur conteste cependant le droit de conclure que l'appartenance à un parti politique fait de nous ipso facto des journalistes « porte-micro », incapables d'esprit critique. Ce qui est en cause, me semble-t-il, n'est donc pas l'adhésion, l'appartenance, l'étiquette mais bien l'usage que l'on en fait ou plutôt que d'autres sont tentés d'en faire. En cause donc pas le *système,* mais les hommes. Et là, je dis à nouveau qu'il faut se garder de généraliser, d'amalgamer. Je dis aussi qu'avec ou sans étiquette, c'est le sens du métier, la connaissance des enjeux, le sens de l'analyse qui permettent de juger, et le cas échéant de résister à une pression. Il ne faut d'ailleurs pas confondre « pression politique » avec l'exercice du métier de relations publiques. Celui qui exerce ce métier-là est payé pour « vendre » : à nous de dire oui ou non.

C'est ce que les journalistes de la cellule « belge » du JT font chaque jour. Ils sont la preuve sur le terrain que l'on peut avoir une étiquette et assurer une information complète assortie des analyses nécessaires. C'est le métier et l'expérience qui en font, je crois, de bons journalistes. Et le dosage politique qui existe entre eux s'oublie par la force des choses : la pratique quotidienne et les tournantes d'horaires empêcheraient concrètement qu'ils se « neutralisent » (autre reproche formulé au cours du débat des CM).

J'espère que ces réponses concrètes inspirées par le vécu permettront à mes collègues de s'écarter de jugements qui, hélas, et je le regrette profondément, sont parfois proches du procès d'intention. La réalité n'est pas celle qu'ils décrivent. J'en témoigne.

C.L.

ANNEXE 1

CGSP/RTBF
Texte de Melreux-Hotton du 9 novembre 1975

I. LA PLACE DES TRAVAILLEURS ET DE LEURS PRÉOCCUPATIONS DANS L'INFORMATION RADIO-TÉLÉVISÉE

1. Actuellement, l'information est centrée principalement sur les faits et gestes des leaders politiques, sur le jeu « institutionnel » sans la moindre analyse critique de ce jeu. Lorsque des événements politiques fondamentaux, ayant des conséquences importantes pour les travailleurs, sont abordés, ils le sont de la même façon : sans analyse, sans distance, de façon non concernante et non compréhensible. Le résultat de ces pratiques : la dépolitisation et un dégoût croissant des travailleurs pour l'actualité « politique » au sens large, étant donné que la politique en tant que processus historique dont les travailleurs sont les acteurs, n'est jamais abordé.
2. La vie et l'action des travailleurs n'apparaissent à l'antenne que lorsqu'elles se manifestent de façon « exceptionnelle », c'est-à-dire spectaculaire : le caractère « exceptionnel » de l'événement ne s'apprécie pas du point de vue des travailleurs mais du point de vue des services d'information. Un accident de travail, par exemple, n'est pas considéré, dans cette optique, comme exceptionnel. Par contre, des événements banaux et insignifiants qui ne concernent que des publics extrêmement restreints ont droit à de longues minutes d'antenne : débats parlementaires, congrès, colloques, inaugurations, etc... Pour ces catégories d'informations, le caractère « exceptionnel » n'est tout à coup plus requis.
3. L'ensemble des programmes non-classés sous la rubrique « information » diffuse des modèles de vie et des façons d'être qui sont ceux de la société établie et que celle-ci tend à répandre et à généraliser (consommation passive, compétition, prestige, femme-objet, etc...). L'établissement d'un « équilibre idéologique » à la RTB, prévu par les statuts, devrait tenir compte de cette dimension.
4. Les travailleurs de l'information, affiliés à la CGSP-RTB, affirment que la place centrale, dans l'information, doit revenir à l'ensemble des travailleurs, à leurs luttes, à leurs conditions de vie, à leurs préoccupations quotidiennes. De même, l'information doit viser à faire mieux comprendre les mécanismes de la société et à donner des armes aux travailleurs pour sa critique.
5. **ILS REVENDIQUENT :**

A. Une place prioritaire dans les programmes d'information (entre autres) et davantage d'attention de la part de la RTB pour tout ce qui conditionne la vie et le travail des travailleurs, c'est-à-dire de l'immense majorité de la population, ainsi qu'aux manifestations par lesquelles les travailleurs rejettent ces conditions de vie et de travail.

B. Le droit pratique et reconnu de réaliser des émissions reflètant exclusivement ces préoccupations, puisque l'ensemble des programmes ne les reflète pas.

II. LE TRAVAIL D'ÉLABORATION DE L'INFORMATION

1. Actuellement, seul le recours aux sources d'information plus ou moins officielles (agence Belga, journaux, groupes politiques et sociaux importants) est admis à la RTB. La recherche d'autres sources plus directes, plus originales ou moins officielles, est découragée, soit par l'organisation du travail (horaire des journalistes, effectifs des équipes, division du travail), soit direc-

tement par la hiérarchie. En particulier, le recours à des témoins ou à des acteurs directs d'une lutte sociale est découragé sinon interdit. De même, les informations directement recueillies par les travailleurs de l'information, si elles sont susceptibles de « créer des problèmes », ne peuvent être diffusées avant qu'elles n'aient reprises par un autre organe d'information.

2. Il arrive aussi que, lors d'un conflit par exemple, ou pour autre aspect de la vie des travailleurs, des écrans soient disposés devant l'information, soit par le patronat, soit même par les dirigeants de certains secteurs syndicaux.
3. **LES TRAVAILLEURS DE L'INFORMATION, AFFILIÉS A LA CGSP-RTB, REVENDIQUENT :**

A. Le droit plein et entier d'utiliser toutes les sources d'information qui peuvent servir la recherche de la vérité significative.
B. Le droit de mettre en cause les autres sources d'information si elles ont diffusé des éléments faux.
C. Le droit de faire appel, pour tout événement ou tout témoignage, aux véritables acteurs, victimes ou témoins.

4. **ILS DEMANDENT** aux organisations syndicales de ne plus mettre d'obstacles, et au contraire d'apporter tout leur concours, à une information complète sur les conflits sociaux et sur les conditions de vie et de travail des travailleurs.
5. **ILS REVENDIQUENT** les moyens réglementaires de remettre en question, dans chaque service d'information, les choix et les décisions de la hiérarchie.
6. **ILS REVENDIQUENT** les moyens réglementaires de mettre en place, dans chaque service d'information, si les travailleurs du service le désirent, une autre organisation du travail, qui mette fin à la division traditionnelle entre décision, choix et exécution et qui permette à chacun de participer à la décision et aux choix en matière de politique de l'information.
7. **ILS S'ENGAGENT** à constituer entre eux un groupe permanent susceptible de soutenir toute initiative d'information démocratique et progressiste (telles qu'elles ont été définies ci-avant) à la RTB, d'appuyer et de défendre par tous les moyens ceux d'entre-eux qui refusaient d'exécuter des travaux d'information complaisants ou insignifiants; de réduire les cloisonnements entre services d'information et de favoriser les échanges. Au sein de ce groupe, un comité de contact assurerait l'échange rapide d'informations sur les problèmes qui peuvent surgir dans chaque service.
8. **ILS S'ENGAGENT** à utiliser au maximum de leurs possibilités les droits professionnels qui leurs sont reconnus par les divers règlements pour promouvoir le droit à la parole des travailleurs et une information plus critique et plus accessible.

LE « MANIFESTE » SIGNE PAR 150 JOURNALISTES

« La démocratie à laquelle nous sommes tous attachés donne à chacun d'entre nous le droit de se considérer "indépendant", "affilié", voire "indifférent".

» Ce principe d'indépendance politique individuelle étant confirmé, il n'implique pas que ceux qui font choix d'une étiquette politique perdent *ipso facto* leur indépendance professionnelle.

» Chacun peut, dès lors, considérer qu'il ne se reconnaît pas dans les partis représentés à la RTBF. Comme chacun peut aussi se reconnaître dans l'un d'entre eux.

» C'est affaire de conscience individuelle.

» Cependant, le comptage systématique des affiliations politiques des journalistes et du personnel culturel dans chacune des rédactions a fait du pluralisme une caricature.

» Les partis politiques représentés officiellement au C.A. ont, en effet, de plus en plus tendance à considérer les journalistes de leur obédience comme des instruements.

» Dans ce système, les compétences professionnelles deviennent accessoires, et on voit les partis intervenir parfois énergiquement pour que les postes de responsabilité — de plus en plus nombreux — soient attribués à des fidèles.

» La pratique démontre donc que l'étiquetage des journalistes n'est pas le gage d'une information digne d'un service public que seule l'indépendance professionnelle peut garantir.

» C'est pourquoi les signataires de la présente lettre demandent au conseil d'administration de la RTBF que tout étiquetage politique leur soit retiré sans que cela signifie pour autant qu'ils soient "sans opinion" (S.O.), pour reprendre une formulation ahurissante en vigueur officiellement dans notre maison.

» Les signataires s'engagent en outre à mener une action résolue en faveur d'une nouvelle pratique du pluralisme à l'intérieur de la RTBF. »

(fin septembre)

LE « CONTRE-MANIFESTE »

« La démocratie à laquelle nous sommes tous attachés donne à chacun d'entre nous le droit de se considérer " indépendant", "affilié", voire "indifférent". Ce principe d'indépendance politique individuelle étant confirmé, il n'implique pas que ceux qui font choix d'une étiquette politique perdent *ipso facto* leur indépendance professionnelle.

» Chacun peut dès lors considérer qu'il ne se reconnaît pas dans les partis représentés à la RTBF, mais chacun peut aussi considérer qu'il se reconnaît dans l'un d'entre eux. C'est affaire de conscience individuelle. Cela n'a rien à voir avec la compétence professionnelle. Nous tenons par conséquent à affirmer avec force que l'engagement politique éventuel de chacun ne fait en aucun cas de nous des "instruments". Le supposer serait un procès d'intention. »

(fin septembre)

LA REPONSE DE CLAUDE RENARD A HUGHES LE PAIGE

Monsieur le Président,

Vous avez, via une « carte blanche » du quotidien « Le Soir », interpellé les présidents des partis politiques à propos du pluralisme à la RTBF.

Le problème que vous soulevez est important.

D'emblée, je souscris à quatre idées que vous défendez au nom de l'Association des journalistes de la RTBF.

1. Il s'agit pour nous comme pour vous de mettre davantage encore la RTBF au service du public, de défendre son statut de service public, d'améliorer la qualité de sa production;

2. les partis politiques ont un rôle essentiel à jouer dans notre système démocratique;

3. la politique a besoin d'une information qui permette les véritables débats d'idées contradictoires donc pluralistes;

4. le pluralisme ne peut se défnir par la seule référence aux partis politiques.

Cela dit, je reprends la dernière de ces propositions pour souligner qu'elle signifie que le pluralisme se définit *notamment* par une référence aux partis politiques. Car vous écrivez bien : « ne peut se définir par la seule référence... ».

De fait, le Pacte culturel qui vise à assurer la protection des minorités idéologiques, prend en compte la notion de *tendances idéologiques* et admet comme fondement de la représentation de ces tendances « leur présence au sein de l'assemblée représentative de l'autorité publique correspondante », ce qui implique la prise en compte des partis politiques. Je vous le demande, apercevez-vous un autre critère de représentation des tendances ?

Ce que votre association — et avec elle la CGSP — qualifie de pratique dévoyée du pluralisme, ce n'est pas, me semble-t-il, que les journalistes se réclament d'un engagement politique, mais c'est l'usage que font de cet engagement les états-majors des grands partis politiques et les relais dont ils disposent dans les organes de gestion de la RTBF.

RTL échappe, semble-t-il, aux intrusions d'un pluralisme dévoyé. L'information qu'elle diffuse met-elle mieux en évidence que la RTBF les grandes questions politiques ? Certes non !

J'ajoute que le problème que vous soulevez se situe dans un contexte bien précis, celui d'une crise prolongée, d'une redoutable régression sociale, d'une offensive politique et idéologique de la droite.

Ce contexte rend plus précaire et inopérant le recours exclusif au critère de la compétence. Car qui détermine et mesure la compétence ? Croyez-vous vraiment que ce mesurage puisse s'opérer dans la « pureté » ? Pour ma part, sauf cas extrêmes, je ne le pense pas et je crois que des garde-fous sont indispensables. Un de ces garde-fous, c'est que chaque journaliste assume clairement son engagement politique, de parti ou non. La gauche n'a pas à se dissoudre dans la compétence. Elle a intérêt à prouver sa compétence en déclarant la couleur. D'autres garde-fous pourraient être imaginés pour assurer le pluralisme dans les débats d'idées que nous souhaitons comme vous.

Je voudrais vous dire enfin l'importance que nous accordons à voir confier l'information aux journalistes *statutaires,* ceci dans l'intérêt des travailleurs de l'information comme dans celui des usagers du service public.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Claude RENARD
Président
21.2.85

LIVRES

Punir, mon beau souci

Le souci est la préoccupation inquiète d'un esprit qu'un objet absorbe et tourmente, mais aussi l'attitude de celui qui recherche un résultat. Comme « Beauté mon cher souci » qu'il évoque de façon plutôt grinçante, *Punir mon beau souci* se lit dans tous les (doubles) sens des mots : un titre adéquatement ambigu qui couvre vingt et une contributions encadrées de deux essais de synthèse confiés à Roger Lallemand et Thierry Lévy.

Chacun trouvera dans ce recueil foisonnant et d'approche parfois difficile sinon des certitudes, du moins matière à s'informer et réfléchir sur plusieurs degrés. C'est de la fonction répressive qu'il s'agit : une société a-t-elle le « droit de punir », comment le justifier, comment s'exerce-t-il, est-il inéluctable ? Des fragments de réponse sont donnés, que l'on peut agencer de diverses manières, comme un puzzle multidimensionnel.

* * *

L'ouvrage nous livre d'abord sur le donné (faits, sources, méthodes) une information aussi objective qu'il est possible en sciences humaines :

— une précieuse bibliographie sommaire couvrant le droit pénal et la criminologie (Titre XXI par Marc Preumont, Françoise Tulkens et André Cusson. Voir aussi les bibliographies sous les titres II, VII et XIV)

— une délimitation du champ de la philosophie pénale et les disciplines voisines (II, Pierrette Poncela)

— une chronologie de l'évolution idéologique des politiques pénales depuis le code pénal de 1867 (VI, Jules Messinne)

— une synthèse magistrale de l'état actuel des règles, largement coutumières, qui gouvernent le procès pénal (XIII, Michel Franchimont)

— un raccourci de l'évolution des écoles criminologiques qui met en évidence les rapports changeants entre les criminologues et le pouvoir (XVI, Georges Kellens).

* * *

Un autre niveau aspire à l'attitude et la pérennité philosophiques. On y recherche un fondement au « droit de punir ».

L'initié prêtera sans doute intérêt aux notes de Guy Haarscher (V) sur le philosophe hégelien Kojève et sa conception du phénomène « droit pénal » : le maître et l'esclave s'y adonnent à d'abstraites et fascinantes figures de ballet autour des totems de la justice et de l'égalité.

Au surplus, rien de bien neuf : le conflit interne qui divise les détenteurs de pouvoir depuis la Révolution française se manifeste toujours, inchangé dans ses termes. L'affrontement se poursuit entre tenants des Droits de l'Homme et les successeurs de X. de Maistre, partisans des Droits de Dieu.

Pour ceux-ci la transcendance divine, source d'un hypothétique Bien commun, justifie par délégation le droit du pouvoir temporel à réprimer ce qu'il répute être mal. L'explication fait bon ménage avec certaines biologies : le châtiment comble le besoin de « stimulants négatifs » de l'homme-animal autant que la douleur, inéluctable, est nécessaire à la purification et à la rédemption de l'homme-créature divine. Pour la bonne mesure, la rédemption par le châtiment est l'effet de la liberté du châtié, et on nous assure, avec la caution de Platon et Simone Weil, que la peine de mort aide le criminel à concevoir la Justice.

Jeanne Parin-Vial, professeur à l'Université de Dijon, s'attire un chœur de critiques pour avoir exposé cette idéologie avec conviction (III). Mais n'est-elle pas un bouc émissaire commode ? Car la justification laïque du droit de punir qui lui est opposée n'est-elle pas, identiquement, fondée sur un argument d'autorité, la transcendance de la loi humaine ?

Les autres disent en effet que la loi pénale « moderne » (entendez : d'après Beccaria), droit d'exception, a supprimé l'arbitraire qui fondait le désir de punir du Prince. En ne désignant au châtiment que l'individu reconnu coupable d'un fait défini par la loi, au terme d'un procès public assurant les droits de la défense, l'ordre judiciaire affirme la responsabilité et la dignité de sujet de droit de celui qu'il punit.

C'est là dispute de puissants et vaine querelle si, d'une même voix, les deux partis s'accordent pour fortifier pharisiennement leur bonne conscience, s'ils évacuent leur angoisse de punir (cet autre versant du désir) en justifiant la répression par le privilège (qu'ils confèrent à l'autre, le patient) d'être puni. Il est bon que le juge intègre vive son tourment existentiel (Philippe Toussaint, IX).

On peut sans doute conclure, avec les abolitionnistes et Thierry Lévy, qu'il n'existe aucune justification morale à la répression, qu'aucune peine n'est indiscutablement juste et bonne. Tant que les sociétés humaines, poursuivant la cohésion et la sécurité, brandiront la menace de souffrances pour imposer le respect de leurs règles, elles seront condamnées à la cohérence et contraintes d'appliquer la sanction, assassinant l'assassin (et quelques autres), niant concrètement au prisonnier la belle dignité d'homme que la loi lui aurait fugitivement prêtée pour rasséréner le juge.

La légitimité de la répression, toujours suspendue aux jugements de l'histoire, n'est jamais évidente. A défaut de justification catégorique, il est donc prudent de parler fonction ou pouvoir plutôt que droit (François Rigaux, IV).

* * *

Le phénomène demeure, ce fait de violence apparemment universel. Il faut tâcher, ici et maintenant, d'en rechercher les causes, vérifier le sens et mesurer les effets (Michel Foucault, I).

Praticiens du droit, criminologues et sociologues s'y attellent. Ils examinent notre réalité pénale et la trouvent en grand désarroi.

Philippe Robert (XIV) souligne le caractère disparate du contentieux pénal, qui stratifie sur les répressions traditionnelles la réponse à de nouvelles délinquances. Une analyse serrée du discours des polices, de leur gestion des plaintes et des statistiques répressives dégage plusieurs constats :

— croissance anormalement accélérée du contentieux global
— alourdissement de la répression traditionnelle (vols, violences, prison)

— irruption de « contentieux de masse » (circulation routière, chèques sans provision) que l'on fiscalise par l'amende et la transaction et que l'on tente de renvoyer au secteur privé (banques, assurances).

— développement des contentieux liés à l'économie (banqueroutes, réglementations visant les classes moyennes et les professions libérales, droit pénal social,...) généralement fiscalisés.

M. Robert se penche aussi sur l'actuelle « renvendication sécuritaire », laquelle selon lui dévie par une exaspération de la demande répressive les peurs et les frustrations de classes sociales en voie d'inadaptation. Le pouvoir politique qui s'appuye sur elles et qui subit leur déclassement autant qu'il le gère, répond à ce poujadisme en dénonçant le laxisme du pouvoir judiciaire. Réponse mensongère, car si les moyens inadaptés de la machine judiciaire sont bien débordés par le contentieux nouveau, sa sévérité reste inchangée : les délinquants traditionnels échappent sans doute fréquemment à la capture (parce qu'en matière de vols et violences, les taux de dénonciation et d'élucidation policière sont autant que jadis faibles), mais ceux qui sont pris sont durement châtiés, et les prisons se surpeuplent comme jamais.

Comme il n'existe pas un Bien commun unanimement reconnu, il n'y a pas une loi pénale, mais un assemblage confus de dispositions répressives hétéroclites, appliquées inégalement parce qu'elles protègent des intérêts contradictoires. Leur croissance cancéreuse étouffe les mécanismes judiciaires, motive le développement des polices et satisfait les industries sécuritaires. Elle ne symbolise pas l'Ordre, mais signale le désordre et l'impuissance.

Le diagnostic est confirmé par l'examen de la répression de la criminalité d'affaires auquel se livrent Henry-D. Bosly et J.P. Spreutels (X et XI).

Domaine des incohérences : comment se fait-il que législateur et exécutif soient aussi prodigues en textes de qualité douteuse farcis de sanctions pénales, et que si peu de poursuites judiciaires soient engagées ? Pourquoi tant de circuits de dérivation non-judiciaires ? Pourquoi une telle tolérance à la transgression et tant d'obstacles, parfois légaux, à l'aboutissement des procédures ? Et quand on en vient à l'extradition des fraudeurs, corrupteurs et pollueurs, les lacunes de l'entraide judiciaire internationale, le secret des affaires et les (mauvaise) volontés politiques conspirent à protéger des pouvoirs économiques privés dont la puissance, l'ubiquité et la nuisance défient — et dépassent — les valeurs de façade des démocraties occidentales.

* * *

Les réactions au désarroi s'expriment ici dans deux sens.

La plupart, soucieux de sauver et restaurer le modèle démocratique issu de 1789, insistent sur l'urgence d'en maintenir les valeurs, fussent-elles combattues par les réalités : le principe d'une loi et d'un juge devant lesquels chacun serait égal en droit, responsable de ses actes et libre de sa personne. Le maintien de l'Etat et de son monopole répressif sous la forme policée de l'Etat de Droit est l'enjeu d'un combat défensif et volontariste, combat réformiste qui admet la nécessaire humanisation des modes de répression, mais qui juge utopique la mort du droit pénal, conçu comme rempart (V. notamment R. Lallemand et M. Franchimont).

Ces juristes qui fondent leur morale d'action et de sanction sur le présupposé de l'homme libre et responsable ne peuvent ignorer que leur base idéologique est ébranlée par un savoir récent pour qui leur prémisse ne signifie rien. La psychologie, la psychiatrie sont apparues comme les auxiliaires du droit pénal. Et celui-ci s'effraie que ses bonnes étrangères qui parlent et pensent un tout autre langage jouent les servantes maîtresses.

Qui juge, qui condamne, qui réprime ? C'est à propos de confusion des rôles et d'incommunicabilité que Jean Cordier, Jean Wilmotte et Foulek Ringelheim esquissent une « rencontre aléatoire » (XVII, XVIII, XIX).

Les partisans de la seconde voie parlent le langage nouveau et prônent l'abolition radicale du système répressif (Louk Hulsam et Jacqueline Bernat de Celis, XV). A peine de caricaturer le projet, il faut préciser que son objectif immédiat est la délinquance du droit commun, celle des faits divers, des violences quotidiennes, dont il faudrait organiser la régression plutôt que la répression.

L'incohérence, l'inégalité et l'inefficacité du système pénal, son insouciance des victimes, l'effet infâmant et marginalisant de la peine donnent au dessein abolitioniste une assise solide. Il s'agirait de créer une dynamique sociale nouvelle qui ferait l'économie de la culpabilité pénale. L'infraction serait en conséquence rebaptisée « situation-problème ». L'environnement source de violence serait modifié. Les groupes naturels (famille, église, entreprise, association...) se verraient déléguer la médiation des conflits, leur dédramatisation. En dernier recours une police (policée) prendrait des « mesures de contrôle » sous la garantie d'un juge qui ne criminaliserait plus, un juge « civil » gardien des droits de l'homme.

L'alternative proposée a le mérite de la cohérence et ses auteurs sont indiscutablement animés de bonnes intentions. Des structures similaires fonctionnent depuis longtemps dans des pays socialistes : comités d'entreprise ou de quartier. Un mouvement existe en France pour décentraliser vers les collectivités locales la solution des convivences sociales difficiles (Cf. dossier du Monde diplomatique, janvier 1985).

Les juristes, Thierry Lévy excepté, sont réticents :

— Dénommer « situation-problème » ce qui est actuellement, et depuis des siècles, méfait, crime ou délit, transgression de l'ordre légal et moral, n'est-ce-pas créer une hypocrisie verbale de plus, qui n'évitera pas la stigmatisation des familles et individus-« problèmes », ni leur soumission à des « mesures de contrôle » aussi pernicieuses que l'emprisonnement carcéral : l'expérience du vagabondage, de la psychiatrie criminelle et le la « protection » de la jeunesse est là pour montrer que « la punition se proclame non-punition, tandis que le traitement psychosocial ressemble à une punition »

— l'expérience peut-elle réussir dans une société qui est culturellement enracinée dans la tradition du péché; peut-on faire l'économie de la faute (qui est aussi un pilier du droit civil et un outil appréciable pour redresser certaines injustices), de la responsabilité, de la disctinction du bien et du mal, du repentir ?

— Supprimer la fonction étatique de surveillance et de punition, n'est-ce pas condamner l'Etat (les abolitionistes, s'ils insistent sur l'apolitisme de leur dessein, en conviennent). N'est-ce pas surtout privatiser cette fonction et ouvrir la voie à la féodalité de ceux qui s'achèteront (s'ils ne les possèdent déjà) les moyens modernes de surveiller et punir. L'Etat demeurera-t-il pour interdire, à peine de répression, que l'on punisse ?

* * *

Michel van de Kerchove (VII) et Françoise Tulkens (XX) nous réinstallent dans le désarroi.

Le premier, en cinquante pages difficiles, mais fulgurantes de lucidité, démonte d'abord les deux faces du droit pénal : sa dimension symbolique, ce qu'il est censé dire et représenter, et sa dimension instrumentale — ce qu'il est rationnellement censé faire. Il analyse les interconnexions complexes des deux aspects. Il situe ensuite le droit pénal dans son cadre belge : une société « pluraliste », c'est-à-dire, au-delà des

valeurs (symboliques) de tolérance à la différence que certains y mettent, une société dépourvue de finalités claires massivement approuvées, « caractérisée à la fois par l'ordre et le désordre, le consensus et le dissensus ».

La société pluraliste esquive par la recherche constante du compromis, l'affrontement des intérêts conflictuels qui pourrait la détruire. Elle redoute l'innovation.

Ce modèle intègre parfaitement les inégalités, les incohérences constatées par Philippe Robert. Il explique que certains comportements, mis hors la loi par concession des groupes dominants, soient condamnés par la loi et les discours de pouvoir avec d'autant plus de solennité spectaculaire qu'en pratique ils seront moins poursuivis (on songe aux lois sur la répression du racisme, sur l'égalité des sexes, à certaines branches des droits pénaux, économiques et social). Il explique aussi pourquoi tout légiste (progressiste comme conservateur) ressent le recours à la sanction pénale comme le renfort symbolique nécessaire (quelle qu'en puisse être l'efficacité réelle) des consensus partiels et fragiles que la loi consacre, et pourquoi de façon générale le principe de légalité et l'Etat de Droit sont en déclin.

Dans le contexte, qui n'exclut pas le danger latent d'une réaction autoritariste, la population ne s'identifie pas (l'a-t-elle jamais fait) à la Nation qu'exprime le Parlement, lieu où s'affrontent des intérêts et valeurs contradictoires. Elle tend à se regrouper autour de noyaux réduits de consensus (p. ex. la nécessité de réprimer les violences contre les personnes). Elle se mobilise pour l'ordre et la sécurité par peur du futur incertain.

En revanche, si sa composante religieuse est marquée par le péché et le châtiment, l'ensemble pourrait se retrouver d'accord sur le respect de l'autonomie de la personne et la liberté individuelle, seules valeurs susceptibles de déclencher une dynamique dépénalisante qui surmonterait les contradictions qu'exprime la crise de la répression.

Rejoignant les travaux de Manuel Lopez-Rey (XII), Françoise Tulkens illustre l'impasse légaliste en se penchant sur les errements actuels de la réforme du code pénal belge.

Trompe-l'œil, spectacle, entreprise confisquée au Parlement et confiée à des légistes qui nieront la réalité des crises, instrument paralysateur de tout progrès, recueil de vieilles idées et de recettes inadaptées : Justinien avant les barbares. Le jugement est impitoyable. Il montre que la question répressive est au-delà des limites du réformisme traditionnel, celui pour qui « tout doit changer pour que tout reste pareil » (G.T. Lampedusa, Le Guépard).

* * *

Discours critique, mais discours de pouvoir : Punir, *mon* beau souci. Ceux qui doutent sont des acteurs professionnels et quelques clercs, de cette « fraction dominée de la classe dominante » (Ph. Robert). Les incertitudes et les contradictions sont celles qui secouent actuellement le domaine très large du travail social.

Il faut certes, comme au temps de Diderot, « le courage et la patience de douter ». Le souci est beau. Mais quand la parole sera-t-elle prise par l'autre, le réprimé, le répressible, l'assisté, le nouveau pauvre ? Jusqu'ici il a servi en silence de prétexte à l'expression du malaise de ses contrôleurs, de leurs aspirations et tiraillements internes.

Ne plus être puni... reste à écrire.

CW

Revue de l'Université de Bruxelles. Punir mon beau souci. Pour une raison pénale.
Sous la direction de Foulek Ringelheim.
N° 1984/1-3 — 446 p. — 1.290 F — Secrétariat : Avenue Paul Héger, 26, 1050 Bruxelles.

Les « Cahiers marxistes » sont déposés dans les librairies suivantes :

DU MONDE ENTIER
rue du Midi 162
1000 Bruxelles

CERCLE D'ÉDUCATION POPULAIRE
rue des Deux Eglises 128
1040 Bruxelles

F.N.A.C.
City II, rue Neuve
1000 Bruxelles

LA RABOUILLEUSE
chaussée d'Ixelles 221
1050 Bruxelles

PRESSES UNIVERSITAIRES DE BRUXELLES
av. Paul Héger 42
1050 Bruxelles

LE LIVRE ROUGE
bd Lemonnier 171
1060 Bruxelles

LIBRAIRIE CORMAN
rue Ravenstein 28-30
1000 Bruxelles

LIBRAIRIE LEFÈBVRE
rue des Colonies 7-9
1000 Bruxelles

TROPISMES
Galerie des Princes 5-11
1000 Bruxelles

LIBRIS - 44
Passage 44 (bd. Botanique)
1000 Bruxelles

LIBRAIRIE DE LA COMMUNE
rue des Grands Carmes 9
1000 Bruxelles

LIBRAIRIE BIBLIO
rue de la Régence 53
4000 Liège

LIBRAIRIE ANDRÉ LETO
rue d'Havré 9
7000 Mons

KRITAK
Vesaliusstraat 1
3000 Leuven

LIBRAIRIE DÉRIVE
rue des Augustins 17
5200 Huy

CLUB ACHILLE CHAVÉE
rue Hamoir 25
7100 La Louvière

L'ÎLE LETTRÉE
faubourg d'Aréval, 2
6720 Virton

L'abonnement annuel : 700 F
L'abonnement « jeunes » (moins de 25 ans) : 350 F
Etranger : 800 F
Soutien : ..... F
ADRESSE : 20, av. de Stalingrad - 1000 Bruxelles
Téléphone : (02) 512.07.04
CCP 000-0188745-80 de la Fondation J. Jacquemotte
Prix : 100 F.

Dans la livraison précédente des CM (février 85) :

Bérangère Marquès-Pereira
Pour une approche matérialiste
de la condition des femmes

Christian Vandermotten
La production de l'espace industriel
belge (1846-1984)

A paraître prochainement :

La crise de l'Etat, par **Jacques Nagels**

Les voyages de Jean-Paul II

Un numéro spécial sur
« Marxisme et beaux-arts »

ABONNEZ-VOUS TOUT DE SUITE

Abonnement annuel Belgique :	700 F
Pour les moins de 25 ans :	350 F
Abonnement annuel étranger :	800 F

CCP 000-0188745-80 de la FJJ 1000 Bruxelles

Auteur-éditeur responsable et correspondance :
Rosine Lewin/rédacteur en chef
Avenue de Stalingrad, 18-20, 1000 Bruxelles

Prix : 100 F.